

ATTESTATION

This report was approved pursuant to subparagraph 11(4)(b)(ii) of the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act* ("Act") by the board of directors of Rio Tinto Canada Inc., Pechiney Reynolds, Quebec Inc., Rio Tinto Alcan Inc. and Iron Ore Company of Canada.

In accordance with the requirements of the Act, and in particular section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in this report for the entity or entities listed above. Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in this report is true, accurate and complete in all material respects, for the purposes of the Act, for the reporting year listed above.

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Rio Tinto Canada Inc. for and on behalf of the board of Rio Tinto Canada Inc.

I have the authority to bind Rio Tinto Canada Inc.



Rio Tinto Canada Inc.
Full name: Julie Parent
Title: Director
Date: 4 April 2024

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Rio Tinto Alcan Inc. for and on behalf of the board of Rio Tinto Alcan Inc.

I have the authority to bind Rio Tinto Alcan Inc.



Rio Tinto Alcan Inc.
Full name: Marie-Christine Dupont
Title: Director
Date: 4 April 2024

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Pechiney Reynolds, Quebec Inc. for and on behalf of the board of Pechiney Reynolds, Quebec Inc.

I have the authority to bind Pechiney Reynolds, Quebec Inc.



Pechiney Reynolds, Quebec Inc.
Full name: Christian Charbonneau
Title: Director
Date: 4 April 2024

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Iron Ore Company of Canada for and on behalf of the board of Iron Ore Company of Canada.

I have the authority to bind Iron Ore Company of Canada.

Iron Ore Company of Canada
Full name: Michael McCann
Title: Director
Date: __ April 2024

ATTESTATION

This report was approved pursuant to subparagraph 11(4)(b)(ii) of the *Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act* ("Act") by the board of directors of Rio Tinto Canada Inc., Pechiney Reynolds, Quebec Inc., Rio Tinto Alcan Inc. and Iron Ore Company of Canada.

In accordance with the requirements of the Act, and in particular section 11 thereof, I attest that I have reviewed the information contained in this report for the entity or entities listed above. Based on my knowledge, and having exercised reasonable diligence, I attest that the information in this report is true, accurate and complete in all material respects, for the purposes of the Act, for the reporting year listed above.

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Rio Tinto Canada Inc. for and on behalf of the board of Rio Tinto Canada Inc.

I have the authority to bind Rio Tinto Canada Inc.

Rio Tinto Canada Inc.
Full name: Julie Parent
Title: Director
Date: 4 April 2024

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Pechiney Reynolds, Quebec Inc. for and on behalf of the board of Pechiney Reynolds, Quebec Inc.

I have the authority to bind Pechiney Reynolds, Quebec Inc.

Pechiney Reynolds, Quebec Inc.
Full name: Christian Charbonneau
Title: Director
Date: 4 April 2024

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Rio Tinto Alcan Inc. for and on behalf of the board of Rio Tinto Alcan Inc.

I have the authority to bind Rio Tinto Alcan Inc.

Rio Tinto Alcan Inc.
Full name: Marie-Christine Dupont
Title: Director
Date: 4 April 2024

I make the above attestation in my capacity as a director of the board of Iron Ore Company of Canada for and on behalf of the board of Iron Ore Company of Canada.

I have the authority to bind Iron Ore Company of Canada.


Iron Ore Company of Canada
Full name: Michael McCann
Title: Director
Date: 9 April 2024

These attestations may be signed in any number of separate counterparts, each of which shall be deemed to be an original. All such signed counterparts, taken together, shall constitute one and the same instrument. Electronic signatures are intended to authenticate this writing and to have the same force and effect as manual signatures. An electronically executed copy of this resolution shall be as valid and effective as an originally or manually executed copy.

Déclaration sur l'esclavage moderne 2023



Table des matières

Message du directeur général	1
Cadre de progrès et d'évaluation pour 2023	2
1. Notre structure et nos activités	4
2. Identifier les risques	10
3. Évaluer et traiter les risques	14
4. Remédiation	25
5. Formation	27
6. Évaluation de l'efficacité	28
7. Collaboration	29
8. Consultation au sein de notre entreprise	30
Annexe 1 : Nos performances	31
Annexe 2 : Documents de gouvernance	32
Annexe 3 : Critères d'établissement des rapports et Principes directeurs des Nations Unies	33
Annexe 4 : Nos entités déclarantes pour 2023	34
À propos de cette déclaration	36

Nos activités se déroulent sur des territoires qui appartiennent aux peuples autochtones depuis des milliers d'années. Nous respectons leurs liens profonds et constants avec la terre, l'eau et l'environnement, ainsi que leurs vastes connaissances en la matière. Nous rendons hommage aux anciens, passés et présents, et reconnaissons le rôle important que jouent les peuples autochtones dans notre entreprise et dans les communautés où nous vivons et travaillons.

Couverture | Cape Lambert, Western Australia

Notre suite de rapports 2023

Notre *déclaration sur l'esclavage moderne* fait partie de notre ensemble de rapports 2023. Vous pouvez consulter ce rapport et d'autres documents, notamment notre *rapport annuel 2023*, notre *rapport sur le changement climatique*, notre *rapport sur le développement durable*, notre *addendum 2023 – méthode de calcul des émissions de portée 1, 2 et 3*, notre *rapport sur les associations industrielles*, notre *rapport sur les taxes et redevances payées* et notre *rapport sur les principes volontaires en matière de sécurité et de droits de la personne*, disponibles sur notre site Web. Notre *rapport pays par pays 2023* sera publié sur notre site Web dans le courant de l'année 2024.

 **Pour consulter et télécharger ces documents**
visitez riotinto.com/reports.



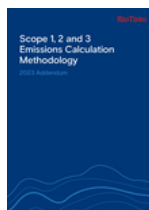
Rapport annuel 2023



Rapport 2023 sur le changement climatique



Livre d'information sur le développement durable 2023



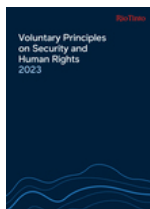
Addendum 2023 – Méthodologie de calcul des émissions des champs d'application 1, 2 et 3



Divulgateion de l'association industrielle 2023



Impôts et redevances payés 2023



Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne 2023



Déclaration sur l'esclavage moderne 2023

Message du directeur général

Le fait de traiter les personnes avec bienveillance, dignité et respect – au sein de notre entreprise, des communautés où nous opérons et de nos chaînes d’approvisionnement – est au cœur de nos valeurs. Ce principe est également à la base de notre engagement à respecter les droits de la personne internationalement reconnus, qui incluent l’absence de toute forme d’esclavage moderne, y compris le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail des enfants et la traite des êtres humains.

En tant qu’entreprise mondiale présente dans 35 pays, nous reconnaissons le rôle important que joue Rio Tinto dans la lutte contre l’esclavage moderne. Les crimes d’esclavage moderne sont susceptibles de se produire dans notre entreprise et partout dans notre chaîne d’approvisionnement, dans tous les pays où nous vivons et où nous travaillons.¹

Nous sommes convaincus que le respect des droits de la personne et l’élimination de l’esclavage moderne commencent par des actions quotidiennes et qu’il s’agit d’une responsabilité collective au sein de notre entreprise.

En 2023, notre attention s’est portée sur la recherche de meilleurs moyens d’intégrer nos engagements en matière d’esclavage moderne dans l’ensemble de l’entreprise, afin de nous aider à identifier rapidement les risques liés à l’esclavage moderne, à améliorer la transparence et à prendre les bonnes mesures pour atténuer les problèmes ou empêcher que le mal ne se produise en premier lieu. À mesure que nous progressons dans notre stratégie visant à atteindre un niveau d’émissions nettes nulles d’ici à 2050, cet aspect devient de plus en plus pertinent dans le cadre de nos intérêts émergents en matière d’énergie renouvelable.



Nous avons mis au point un ensemble de contrôles fondamentaux en matière de droits de la personne afin d’améliorer l’identification et l’atténuation des risques liés aux droits de la personne, y compris l’esclavage moderne. Améliorer le bien-être des équipages des navires qui transportent nos matériaux est une priorité permanente et, en 2023, nous avons intégré nos exigences en matière de droits de la personne dans notre programme de sécurité du bien-être des équipages maritimes et dans notre évaluation de la maturité de la sécurité logistique de tous les fournisseurs à l’échelle mondiale.

En 2024, nous formerons nos dirigeants à intégrer les exigences en matière de droits de la personne dans la prise de décisions commerciales et à soutenir leurs équipes pour identifier, prévenir et atténuer les risques liés aux droits de la personne, y compris l’esclavage moderne. Nous allons améliorer la qualité et la quantité des évaluations des risques en matière de droits de la personne réalisées sur nos sites, afin de mettre en œuvre notre plan d’approvisionnement durable et d’atteindre nos objectifs en matière de protection de l’environnement marin.

Notre priorité est également de continuer à renforcer notre culture du travail en améliorant la sécurité physique et psychologique dans notre entreprise, afin que nos employés se sentent en sécurité, soutenus et en confiance pour faire part de leurs inquiétudes en cas de problème. Il s’agit là d’un élément fondamental pour identifier, enquêter et répondre à d’éventuels problèmes d’esclavage moderne dans l’ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous savons que nous pouvons influencer sur les droits de la personne partout où nous travaillons et au-delà de nos activités. Nous sommes également conscients que ce que nous faisons dans un endroit peut influencer la confiance de la population quant à la manière dont nous allons respecter les droits de la personne dans d’autres endroits. Je suis convaincu que les améliorations et les changements que nous apportons dans ces domaines critiques contribueront à faire en sorte que notre personnel, nos fournisseurs et toutes les personnes concernées par nos activités se sentent respectés, en sécurité et valorisés.

Vos commentaires sont les bienvenus.

Jakob Stausholm
Directeur général

2 mai 2024

1. Selon les estimations mondiales de l’esclavage moderne, publiées par l’Organisation internationale du travail (OIT), l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l’association internationale de défense des droits de la personne Walk Free, quelque 50 millions de personnes vivaient en 2021 dans des conditions d’esclavage moderne : 28 millions étaient soumises au travail forcé, dont 12 millions d’enfants, et 22 millions à des mariages forcés. Pour en savoir plus, consultez le site walkfree.org. L’OIT estime que 160 millions d’enfants travaillent dans le monde, dont 79 millions dans des conditions de travail dangereuses. Pour en savoir plus, rendez-vous sur ilo.org.

Cadre de progrès et d'évaluation pour 2023

Nous appliquons un modèle de théorie de changement pour évaluer l'impact de notre approche de l'esclavage moderne et mesurer nos progrès. Cela nous permet d'orienter nos priorités et de concentrer nos efforts sur les domaines où nous pouvons avoir le plus d'impact. Le tableau ci-dessous est un modèle simplifié qui montre comment nous avons mesuré nos progrès au cours de l'année 2023, en mettant en évidence les activités et les résultats clés, ainsi que les résultats mesurés et les effets escomptés.

Thème	Principales activités et produits 2023	Résultats et impacts prévus
Renforcer la gouvernance et favoriser la prise de conscience des attentes	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du Centre de Bienveillance et élargissement du Business Conduct Office (Bureau de la conduite des affaires) pour y inclure une fonction de rapport et de gouvernance (page 26). Révision de notre <i>Code de conduite des fournisseurs</i> CCF (page 17). Lancement d'une campagne de communication interne mondiale visant à démystifier, intégrer et rendre opérationnel le respect des droits de la personne (page 3). Réalisation de 14 engagements de gestion des relations avec les fournisseurs sur les droits de la personne et l'esclavage moderne afin de promouvoir la sensibilisation à nos attentes en matière de droits de la personne pour les fournisseurs (page 18). Augmentation de l'utilisation des « bannières vertes et violettes » qui sont une plateforme de communication interne utilisée pour sensibiliser aux questions relatives aux droits de la personne. En 2023, cette action comprenait une sensibilisation aux droits de la personne et aux risques de trafic de personnes liés aux trains de marchandises au Mexique, ainsi qu'une attention continue à l'inclusion et à la diversité (pages 16 et 23). 	Grâce à une gouvernance efficace et à la sensibilisation à nos engagements en matière de droits de la personne, nous avons mis en place des politiques, des procédures et des processus plus cohérents, alignés et efficaces pour aider à identifier, traiter, remédier et prévenir les impacts potentiels sur les droits de la personne, y compris l'esclavage moderne.
Identifier, évaluer et traiter les risques	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons procédé à plus de 10 000 examens de références préalables des tiers et à plus de 5 000 vérifications préalables des tiers, avec 177 recours à des spécialistes des droits de la personne (pages 13 et 15). Poursuite de la prise de décision au niveau de la direction générale et de l'exécutif sur les risques non financiers par l'intermédiaire du comité de gestion des risques liés aux tiers, en mettant l'accent sur les biens et les services liés aux énergies renouvelables. Ce comité supervise la gestion des risques liés aux droits de la personne, notamment le travail des enfants, le travail forcé et les risques plus généraux liés aux droits de la personne (page 12). Nous avons approfondi notre compréhension des risques au-delà des relations avec les fournisseurs de niveau 1 et procédé à une vérification préalable des matières premières entrant dans la composition des batteries à base de cobalt, des turbines éoliennes et des panneaux solaires (page 12). 	En augmentant la quantité et la qualité de nos examens approfondis des tiers à haut risque, avec une prise de décision par la haute direction, nous développons une prise de décision améliorée qui prend en compte les impacts sur les droits de la personne liés aux priorités stratégiques (par exemple, les considérations sur les droits de la personne liées à la décarbonation).
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du soutien et de la formation des actifs sur la manière de réaliser des évaluations des risques en matière de droits de la personne, y compris l'élaboration d'un ensemble de contrôles des droits de la personne au niveau du Groupe et d'outils d'évaluation des risques (page 14). Réalisation de 24 évaluations des risques en matière de droits de la personne sur des actifs gérés (page 10) et de 2 évaluations des risques en matière de droits de la personne avec des partenaires de coentreprise non gérés (page 16). Élaboration de la matrice des risques inhérents à la catégorie pour évaluer les risques d'esclavage moderne dans les catégories d'approvisionnement (pages 17 et 18). Amélioration de l'identification des risques liés à l'esclavage moderne, y compris les risques liés au travail des enfants (page 19), les risques maritimes et logistiques liés à l'équipage et au trafic de personnes (page 23) et les rapports liés au travail via maVoix (page 26). 	Le processus d'évaluation des risques conduit à des contrôles renforcés qui nous aident à mieux identifier, traiter, remédier et prévenir les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Amélioration de la culture de « prise de parole » pour soulever des préoccupations sur les risques d'esclavage moderne.
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de 35 ateliers internes ciblés et personnalisés sur les droits de la personne pour les fonctions et les actifs à haut risque (page 27). 2 441 personnes ont suivi le module électronique sur l'esclavage moderne, ce qui représente 66 % des employés et des sous-traitants exerçant des fonctions à haut risque en matière d'esclavage moderne (page 27). Un atelier interfonctionnel a été organisé avec des experts internes et externes afin de concevoir conjointement une stratégie d'apprentissage sur trois ans et d'identifier les dirigeants comme la cohorte à haut risque pour l'apprentissage en 2024 (page 27). Nous avons formé 200 officiers et membres d'équipage de notre flotte aux droits de la personne, en mettant notamment l'accent sur le rapport <i>Respect au quotidien</i> et l'esclavage moderne (page 27). 	Le renforcement des capacités internes permet d'améliorer les contrôles qui nous aident à mieux identifier, traiter, remédier et prévenir les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne. En 2023, 90 % des participants ayant suivi le module électronique sur l'esclavage moderne ont déclaré avoir amélioré leur connaissance et leur capacité à identifier et à traiter les risques liés à l'esclavage moderne. Le renforcement des capacités, en particulier pour les cadres supérieurs et les dirigeants, permettra d'améliorer la capacité à naviguer dans les juridictions difficiles en matière de droits de la personne au sein de nos chaînes de valeur.
Évaluation de l'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> L'Audit interne du Groupe a réalisé une évaluation de l'état de préparation à la directive de l'Union européenne sur le devoir de diligence en matière de développement durable des entreprises (page 28). Poursuite de notre programme pluriannuel d'Audit interne du Groupe, axé sur l'identification, l'évaluation et la documentation des risques en matière de droits de la personne (page 28). Achevé les certifications et les normes au niveau des actifs, y compris les évaluations liées aux droits de la personne, y compris l'Initiative de gérance 	Par le biais d'une gestion des risques et d'une assurance efficaces, nous avons mis en place des contrôles plus cohérents, alignés et efficaces en matière de droits de la personne afin d'aider à identifier, traiter, remédier et prévenir les impacts potentiels sur les droits de la personne et l'esclavage moderne.
Renforcer la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> Co-présidence du groupe de travail du CIMM sur les droits de la personne, participation à un atelier du CIMM sur les droits de la personne au Brésil et participation à la table ronde de la société civile du CIMM au Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne (page 29). Facilitation et conduite de dialogues sur les énergies renouvelables et la diligence raisonnable en matière de droits de la personne par l'intermédiaire du Human Rights Resources and Energy Collaborative, y compris une table ronde avec le commissaire anti-esclavagiste de la Nouvelle-Galles du Sud (pages 12 et 29). Engagement d'un dialogue avec les organisations de travailleurs aux niveaux local et mondial, y compris avec l'Organisation internationale du travail (page 29). Participation de 28 organisations de la société civile (OSC) à nos tables rondes à Londres, Sydney et Washington D.C. L'engagement continu avec les OSC comprenait des dialogues sur des questions spécifiques, des engagements individuels et le partage d'informations sur les droits de la personne (page 29). 	La connaissance du secteur, le partage et la collaboration nous permettent de relever des défis systémiques qu'aucune entreprise ne peut résoudre à elle seule.



Œuvre d'art de Freddie, groupe d'âge de 8 à 13 ans, Australie.



Œuvre d'art de Ninjin, groupe d'âge 16 à 18 ans, Mongolie.

Sensibilisation

Nous avons poursuivi notre campagne annuelle de sensibilisation aux droits de la personne, lancée en 2022, afin de sensibiliser aux droits de la personne et à l'esclavage moderne et d'intégrer notre politique actualisée en matière de droits de la personne. En 2023, cette campagne a coïncidé avec le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de la personne (DUDH). Tout au long de la campagne, nous avons encouragé les personnes à réfléchir à la façon dont ils pourraient avoir un impact sur les droits de la personne au travail et au quotidien.

La campagne comprenait:

- Le développement d'une plateforme en ligne de ressources sur les droits de la personne et d'informations sur la DUDH, avec du matériel à distribuer dans les actifs et des liens vers des ressources externes pertinentes.
- L'organisation d'un concours d'art pour les employés et leurs familles.
- La distribution de polos aux défenseurs des droits de la personne dans l'entreprise afin de susciter la curiosité et les conversations
- L'impression de copies de poche de la DUDH pour que les employés puissent s'y référer tous les jours.
- Un affichage numérique des ressources en matière de droits de la personne dans tous les principaux bureaux centraux et actifs à l'échelle mondiale.
- La mise à disposition d'un dossier d'information sur les droits de la personne pour sensibiliser le public lors des réunions de démarrage des actifs.
- L'organisation d'événements de sensibilisation dans nos bureaux de Perth, Brisbane, Montréal et Londres.
- Le partage d'une vidéo de nos employés s'exprimant personnellement sur ce que les droits de la personne signifient pour eux.

Le message clé partagé par toutes les ressources est que nous avons tous un rôle à jouer dans la défense des droits de la personne et que cela commence par nos actions quotidiennes au travail et à la maison.

Nous avons reçu des commentaires positifs, notamment sur le fait que la campagne a favorisé la prise de conscience en dehors de l'entreprise en facilitant les conversations à la maison et au sein des familles des employés. Nous continuerons à mesurer les résultats de ces campagnes.

 **Pour en savoir plus,** consultez notre campagne annuelle de sensibilisation aux droits de la personne sur [riotinto.com/human rights](https://riotinto.com/human-rights).

1. Notre structure et nos activités

Notre portefeuille de plus de 60 opérations et projets¹ comprend du minerai de fer, du cuivre, de l'aluminium et toute une série d'autres minéraux et matériaux nécessaires à la croissance et à la prospérité des personnes, des communautés et des nations, ainsi qu'à la décarbonation du monde pour atteindre le zéro net. Nous contribuons au développement de chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus durables et renforçons nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble de nos activités, de l'exploration à la fermeture.

Nous opérons en tant que Groupe combiné composé de Rio Tinto plc (enregistré en Angleterre et au Pays de Galles) et de Rio Tinto Limited (enregistré en Australie). Nous avons notre siège à Londres et à Melbourne, des bureaux importants à Perth, Brisbane, Singapour et Montréal, ainsi qu'une présence dans de nombreux autres endroits.

Nous possédons et exploitons des mines et des usines de traitement dans différents pays et pour différentes matières premières, et nous gérons des projets à tous les stades de leur développement, de leur exécution et de leur clôture. Notre capacité à créer de la valeur repose sur la qualité de nos actifs, les compétences de notre personnel, notre approche de la sécurité, nos performances opérationnelles, des partenariats innovants et une répartition disciplinée du capital. Nous nous efforçons d'exceller dans le développement, d'accélérer la croissance et la productivité et de favoriser le développement et la mise à disposition de technologies permettant la décarbonation, tout en nous efforçant d'obtenir des références ESG irréprochables.

Nous menons des activités d'envergure en Australie, au Canada, en Afrique du Sud, en Guinée, en Mongolie et aux États-Unis, ainsi que des entreprises et des activités en Asie, en Europe et en Amérique du Sud. Nous collaborons avec les parties prenantes et les communautés pour intégrer des considérations de fermeture responsable tout au long de la durée de vie de nos actifs.

Nous explorons huit matières premières dans 18 pays différents et investissons également dans une série d'entités par le biais d'activités de coentreprise, y compris des opérations non gérées au Chili, au Brésil, en Australie, à Oman et en Guinée.

Avec nos partenaires de livraison, nous utilisons nos réseaux logistiques mondiaux, y compris les chemins de fer, les ports et les navires, pour livrer les matériaux à nos clients de manière sûre, fiable et efficace.



Pour en savoir plus sur notre modèle d'entreprise, consultez le site riotinto.com/ourbusiness.

Nos groupes de produits



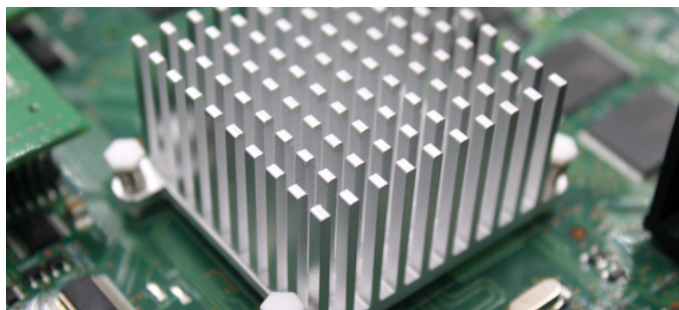
Minerai de fer

Nous sommes l'un des principaux producteurs mondiaux de minerai de fer, matière première de la sidérurgie. Nous exerçons nos activités dans la région de Pilbara, en Australie occidentale, et au Canada, et nous nous associons aux parties prenantes pour accélérer les efforts visant à décarboner la chaîne de valeur de l'acier.



Cuivre

Nous exploitons le cuivre aux États-Unis depuis 120 ans, et notre exploitation d'Oyu Tolgoi en Mongolie est l'un des plus grands gisements de cuivre connus au monde. Indispensable à la création d'un avenir à faible émission de carbone, la demande de cuivre augmente avec l'électrification de tous les aspects de la vie quotidienne.



Aluminium

Nous sommes un leader mondial dans le domaine de l'aluminium à faible teneur en carbone, avec des activités dans le monde entier. Léger et hautement recyclable, l'aluminium est le métal le plus abondant sur Terre. Il est utilisé dans des produits allant des panneaux solaires aux véhicules électriques en passant par les téléphones intelligents.



Minéraux

Notre portefeuille de minéraux comprend des entreprises du monde entier qui produisent des minéraux essentiels pour un avenir à faible teneur en carbone. Nos activités au Canada, en Afrique du Sud, à Madagascar et aux États-Unis nous permettent de produire des boulettes et des concentrés de minerai de fer, du dioxyde de titane, des diamants et des borates.



Pour en savoir plus sur nos produits, opérations et projets, voir pages 6-7.

1. Comprend les mines en activité, les projets, les installations de production et les centrales électriques.

Notre personnel

Nous nous engageons à respecter les droits de toutes les personnes travaillant dans nos chaînes de valeur, et ce dans tous les domaines de notre activité. À travers l'ensemble de nos groupes de produits et toutes les opérations et fonctions, de l'exploration à la fermeture, nos collaborateurs jouent un rôle clé dans le développement de notre approche des droits de la personne et nous aident tous à reconnaître et à traiter les risques liés à l'esclavage moderne.

Nous investissons dans la constitution d'une main-d'œuvre diversifiée représentative des communautés dans lesquelles nous opérons, reconnaissant qu'un milieu de travail inclusif permet à nos employés de se sentir valorisés pour ce qu'ils sont et encouragés à contribuer pleinement à leur potentiel.

57 000

employés¹

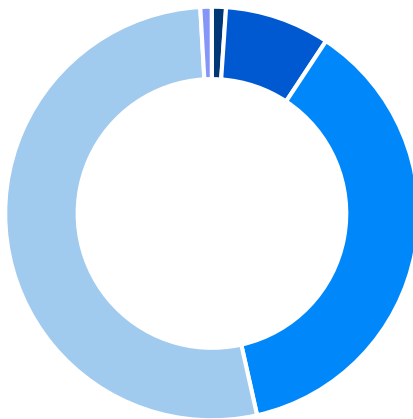
4 700

Nombre moyen d'entrepreneurs² en 2023

9 166

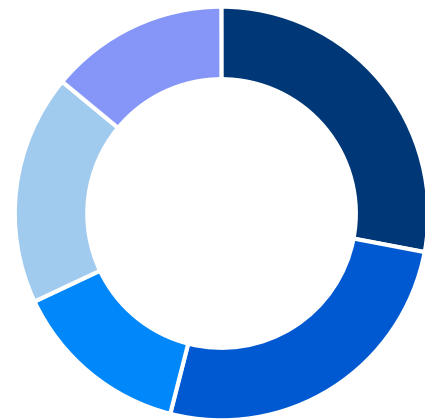
nouveaux embauchés ont rejoint l'entreprise en 2023, dont 2 718 entrepreneurs devenus des employés permanents

Répartition des effectifs



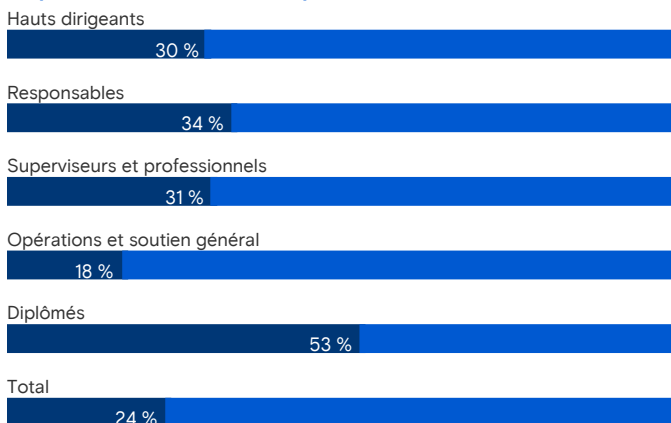
Hauts dirigeants	1,1 %
Responsables	8,2 %
Superviseurs et professionnels	37,2 %
Opérations et soutien général	52,6 %
Diplômés	0,9 %

Répartition des employés³



Minerai de fer	28 %
Aluminium	26 %
Cuivre	14 %
Minéraux	18 %
Fonctions ⁴	14 %

Répartition des effectifs par sexe



Femmes dans nos effectifs



1. Ce chiffre représente le nombre moyen d'employés pour l'année, y compris la part du Groupe dans les opérations non gérées et les coentreprises. Il exclut les entrepreneurs. Consultez la page 215 de notre *rapport annuel 2023* pour en savoir plus.

2. Représente les entrepreneurs de catégorie 1 pour les opérations gérées seulement. Des entrepreneurs de catégorie 1 sont engagés sur des contrats temporaires pour fournir des services sous la direction des dirigeants de Rio Tinto.

3. Sur la base du nombre moyen d'employés pour 2023, y compris pour nos entités non gérées et nos coentreprises.

4. Le terme « fonctions » fait référence à nos fonctions globales, notamment les Affaires commerciales, le Développement et la Technologie, les Finances, les Systèmes d'information et de technologie, les Affaires juridiques, la Conformité, les Ressources humaines et la Communication et les Affaires extérieures.

Nos opérations, nos effectifs et nos chaînes logistiques

Nous sommes présents dans 35¹ pays, où nos 57 000 employés² travaillent à trouver de meilleurs moyens de fournir les matériaux dont le monde a besoin. Nous comptons plus de 20 000 fournisseurs dans plus de 90 pays, avec plus de 27 milliards de dollars de dépenses imputables.³

L'image ci-dessous montre les 12 principaux pays qui représentent plus de 90 % de nos dépenses imputables, ainsi que le nombre moyen d'employés, d'entrepreneurs et de fournisseurs par région. Nous reconnaissons que les risques d'esclavage moderne existent dans tous les pays et nous avons également intégré le taux de prévalence de l'esclavage moderne estimé par l'indice indépendant Walk Free Global Slavery Index.

 **Pour plus d'informations** sur notre approche de l'identification des risques liés à l'esclavage moderne, veuillez consulter les pages 10 à 13.

Australie et Nouvelle-Zélande

24 500 employés
3 500 entrepreneurs
42,6 % des dépenses imputables
6 900 fournisseurs

Amériques

16 200 employés
850 entrepreneurs
29,3 % des dépenses imputables
8 000 fournisseurs

Asie

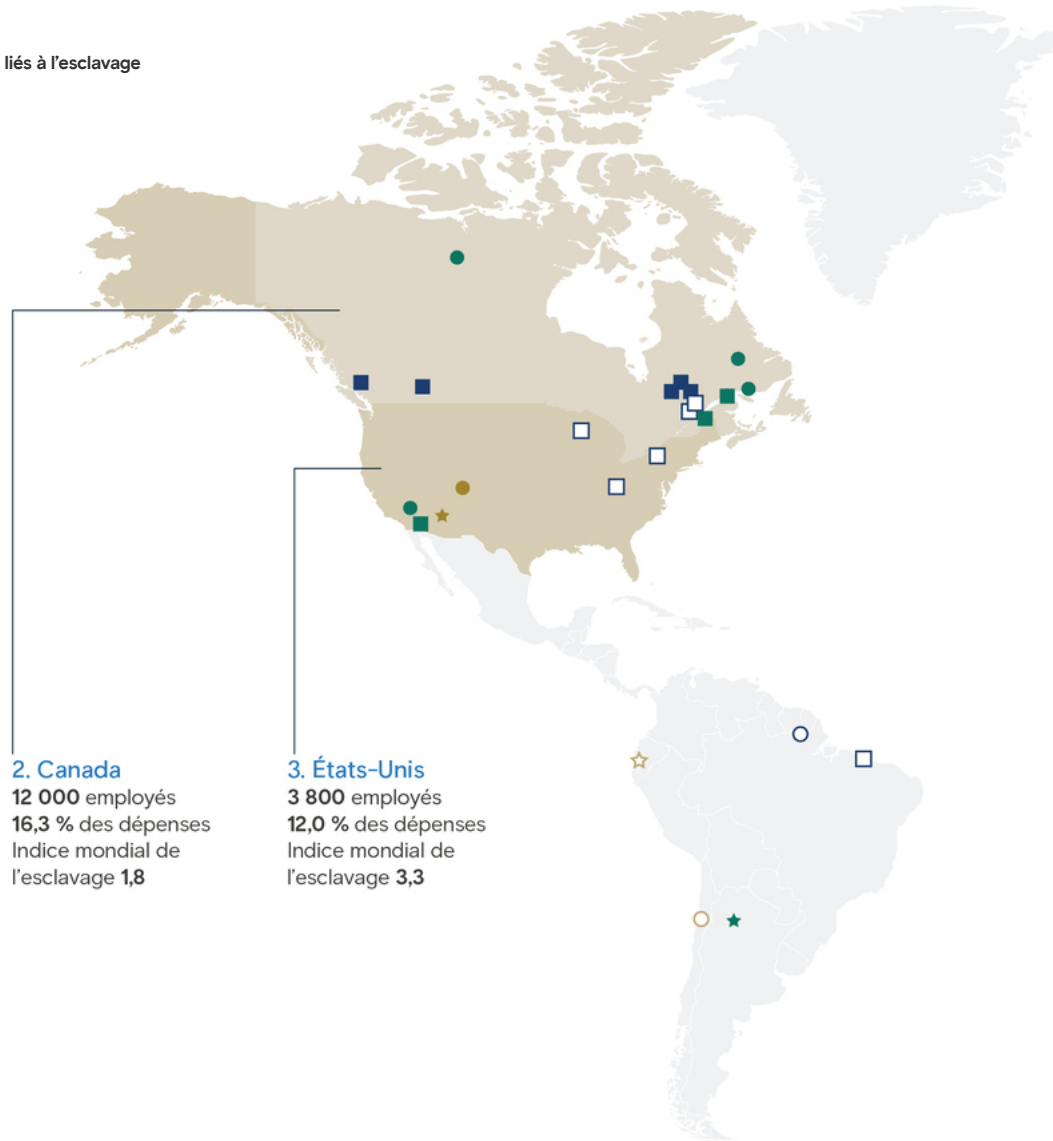
5 800 employés
140 entrepreneurs
16,8 % des dépenses imputables
1 800 fournisseurs

Afrique

3 000 employés
130 entrepreneurs
4,1 % des dépenses imputables
1 500 fournisseurs

Europe

1 100 employés
65 entrepreneurs
7,2 % des dépenses imputables
2 900 fournisseurs



Clé

Opérations et projets

Minerai de fer

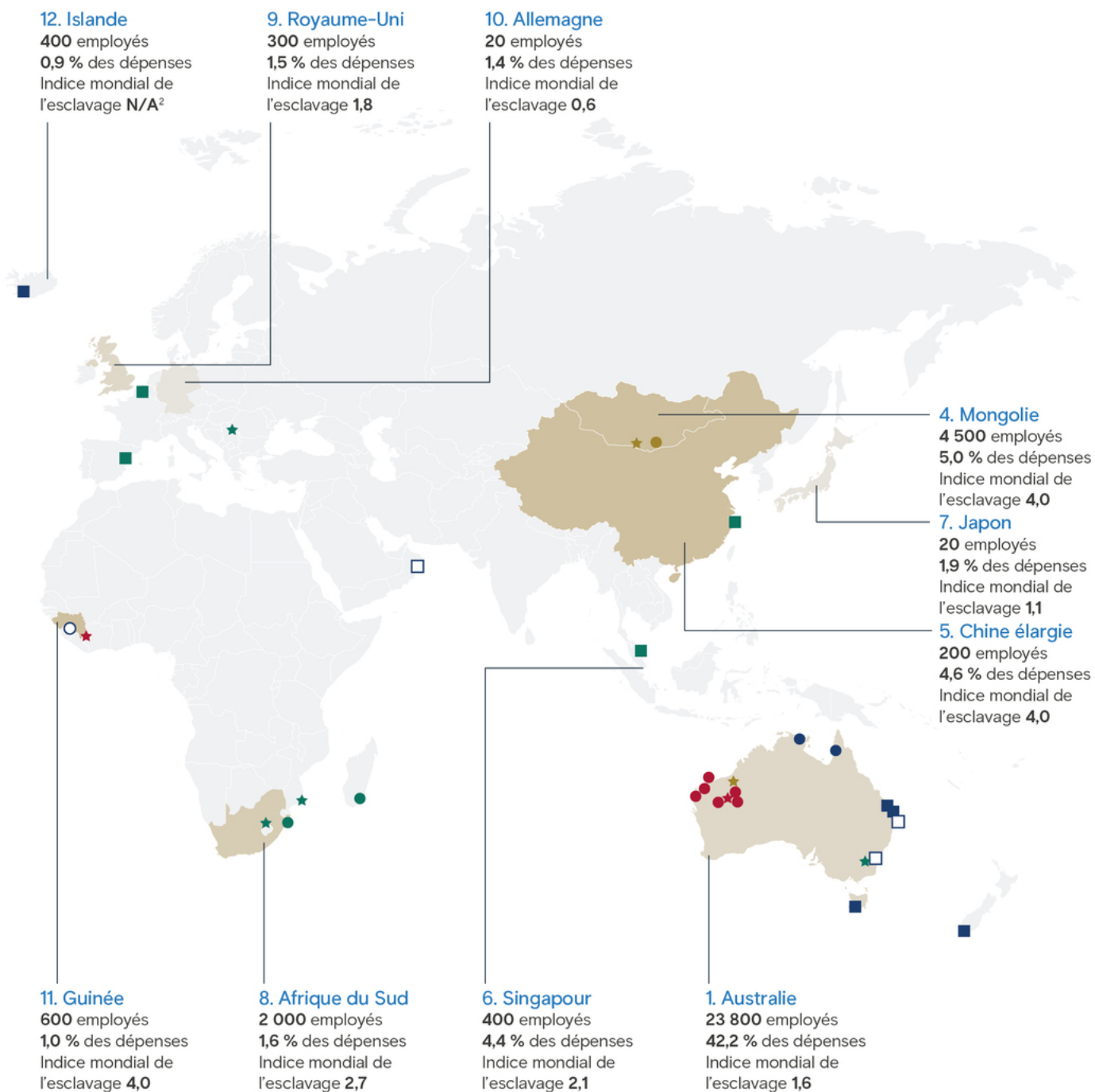
Aluminium

Cuivre

Minéraux

- Mines
- Projets
- Alumineries, raffineries, usines de traitement et installations d'énergie et d'expédition éloignées de la mine
- Opérations non gérées
- Top 12 des pays de dépenses imputables

1. Comprend tous les pays où nous avons des mines et des installations de production, les principales activités d'exploration, et d'autres pays où nous avons une présence significative par le biais d'activités telles que la recherche et le développement, les fonctions commerciales, les ventes et les fonctions d'entreprise.
2. Toute référence aux employés représente le nombre moyen d'employés pour l'année, à l'exclusion de la part du Groupe dans les activités non gérées et les coentreprises et à l'exclusion des directeurs non exécutifs, des entrepreneurs et des personnes non disponibles pour travailler. Toute référence aux sous-traitants se réfère aux sous-traitants de catégorie 1 pour les opérations gérées seulement. Des entrepreneurs de catégorie 1 sont engagés sur des contrats temporaires pour fournir des services sous la direction des dirigeants de Rio Tinto. Consultez la page 215 de notre *rapport annuel 2023* pour en savoir plus.
3. Veuillez consulter la page 8 et la page 9 pour plus de détails sur les dépenses imputables.
4. Cette carte montre l'emplacement approximatif de nos opérations gérées et non gérées. Sur certains sites, plusieurs opérations ou projets du même type se trouvent à proximité immédiate (se reporter à la légende). En raison de l'échelle de la carte, la clé doit être considérée comme une indication du type d'opération ou de projet présent sur chaque site, et non de leur nombre.



Indice mondial de l'esclavage Walk Free

- 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

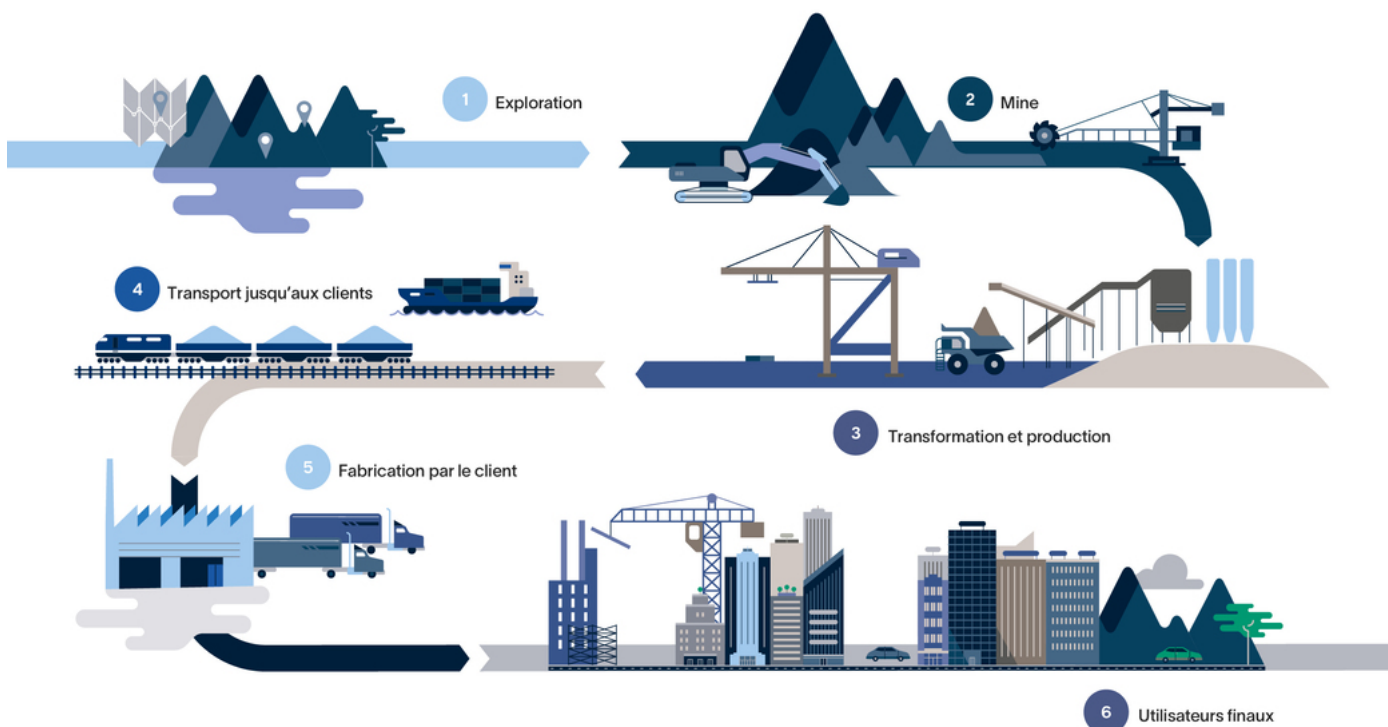
Prévalence estimée de l'esclavage moderne pour 1 000 personnes (Indice mondial de l'esclavage Walk Free).

À l'échelle mondiale, la prévalence estimée la plus élevée est de 104,6 et la plus basse de 0,5. Les 12 pays où Rio Tinto dépense le plus, illustrés ci-dessus, sont tous en dessous d'une prévalence estimée à 4,0 pour 1000.

Nos chaînes de valeur

Nous achetons, déplaçons et vendons des actifs et des services tout au long du cycle de vie de la mine au marché, en soutenant l'exploration, la construction et l'exploitation de nos actifs, la production de biens pour nos clients et la réhabilitation du site à la fermeture.

Notre cycle de vie de la mine à la commercialisation



Comprendre le rôle des Affaires commerciales

L'équipe des Affaires commerciales est responsable des activités d'approvisionnement (Achat), de transport maritime et de logistique (Transport), ainsi que de vente et de marketing (Vente). Elle est l'interface clé entre nos actifs et le marché (clients et fournisseurs).

Achat - chaînes d'approvisionnement

Nous comptons plus de 20 000 fournisseurs dans plus de 90 pays, avec plus de 27 milliards de dollars de dépenses imputables.¹

Nos dépenses imputables sont gérées par nos équipes Approvisionnement mondial, Marine et Logistique et Grands Projets. Avec environ 465 employés répartis sur 25 sites dans le monde, l'Approvisionnement mondial gère la majorité de ces dépenses par le biais d'une approche de gestion des catégories et d'équipes de partenaires commerciaux. L'équipe Achats et paiements fournit un soutien transactionnel pour la plupart des dépenses.² Nous travaillons en partenariat avec nos fournisseurs pour gérer des chaînes d'approvisionnement mondiales complexes dans l'intérêt de nos clients, de nos entreprises et de nos communautés.



Pour en savoir plus sur nos dépenses imputables et nos principaux pays fournisseurs, consultez la page 9.

Transport - nos chaînes d'approvisionnement maritimes et logistiques

L'équipe Marine est chargée de fournir des services de fret sûrs à notre entreprise, et notre équipe logistique gère les expéditions par camion, par train et par conteneur de tiers, soit un total de 180 000 expéditions par an.

Nous sommes le plus grand expéditeur de vrac sec au monde en volume. Notre flotte propre de 17 navires transporte environ 350 marins à bord, et nous affrétons plus de 230 navires à tout moment auprès d'environ 200 armateurs. Ces affrètements comptent près de 6 000 marins à bord de 2 700 voyages et transportent plus de 300 millions de tonnes de marchandises par an.

Nos navires en propriété ou affrétés sont soutenus par 65 employés de Rio Tinto basés à terre et disposant d'une expertise en matière de sécurité, de contrôle, d'assurance, d'environnement, d'opérations, d'affrètement, d'ingénierie et d'optimisation de la flotte.

Nous gérons une petite quantité de transporteurs (environ 85 000 à 95 000 conteneurs par an) pour d'autres besoins d'expédition en conteneurs. Nous sommes conscients que les navires

utilisés pour transporter les matières extraites et raffinées peuvent comporter une série de risques liés à l'esclavage moderne et aux autres droits de la personne, qui peuvent être étroitement liés aux risques en matière de bien-être et de sécurité.

Vente - nos clients

En 2023, nous avons généré un chiffre d'affaires de 54 milliards de dollars en travaillant avec 1 900 clients.

Les besoins de nos clients sont au cœur de nos décisions opérationnelles. Grâce aux informations générées par tout ce que nous achetons, vendons et transportons dans le monde, notre équipe de vente et de marketing travaille en étroite collaboration avec les clients pour s'assurer que nous fournissons des produits qui répondent à leurs besoins spécifiques.

Périodiquement, nous demandons à nos clients leurs commentaires via un sondage et les informations nous aident à fournir de nouveaux produits et services de meilleure qualité. Dans la mesure du possible, nous nous associons pour développer conjointement des solutions qui soutiennent nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance. Par exemple, en 2023, nous avons élargi notre portefeuille de produits à faible teneur en carbone en créant la coentreprise Matalco pour produire et commercialiser de l'aluminium recyclé en Amérique du Nord.

1. Les dépenses imputables comprennent les dépenses d'investissement et d'exploitation et excluent : les dépenses telles que les dons et les cadeaux; les redevances versées aux autorités gouvernementales ou légales; les paiements interentreprises; les cotisations et les frais d'association; les impôts; les paiements et les dépenses des employés; les coûts associés aux produits semi-finis; et les dépenses provenant d'entités non gérées. Queensland Alumina Limited (QAL) fait l'objet d'un rapport distinct dans la présente déclaration. Cette mesure diffère des 20,8 milliards de dollars « dépensés auprès des fournisseurs dans le monde » figurant dans notre rapport annuel 2023, qui est basé sur le compte de résultat du Groupe Rio Tinto et exclut donc les dépenses d'investissement et incorpore les ajustements de consolidation financière et les charges à payer. Tous les chiffres indiqués dans le tableau des données sur les achats sont calculés en fonction des dépenses imputables.

2. L'équipe Achats et paiements soutient les opérations commerciales depuis la maintenance des données de base jusqu'à l'achat et au paiement des biens et services.

Comprendre nos dépenses

La majorité de nos dépenses sont effectuées dans des pays où nous avons des actifs opérationnels importants.

Nous préférons acheter des produits locaux et faire appel à des services locaux afin que les communautés d'accueil puissent bénéficier des retombées économiques de nos activités. Par exemple, en 2023, nous avons dépensé 16,8 % du total des dépenses imputables auprès de fournisseurs locaux.¹ Nous avons également augmenté nos dépenses auprès de fournisseurs autochtones en Australie de 28 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 725 millions de dollars en 2023. Nos dépenses avec les fournisseurs autochtones en Amérique du Nord étaient de 190 millions de dollars en 2023.

Nos relations stratégiques avec les fournisseurs reposent sur des ententes contractuelles pluriannuelles et des indicateurs de rendement convenus d'un commun accord. Le solde des engagements de grande valeur et des engagements à plus long terme est généralement régi par les conditions contractuelles, tandis que les arrangements à plus faible dépense ou à plus court terme sont généralement régis par les conditions générales des bons de commande.

Plus de 90 % du total des dépenses imputables sont effectuées auprès de fournisseurs situés dans douze pays d'approvisionnement.² Nos catégories de dépenses les plus importantes – qui représentent environ 89 % du total des dépenses en 2023³ – sont la main-d'œuvre sous contrat et la gestion des installations, le transport, le carburant et l'énergie, les services professionnels (tels que la technologie, le conseil et les voyages), l'équipement minier et les consommables de production (tels que les explosifs, les matières premières). Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour plus d'informations.

Catégorie	Définition	Cinq plus grands pays fournisseurs		% des dépenses contestables ⁴
Travail sous contrat⁴ et gestion des installations	Comprend des éléments tels que les services de construction, le nettoyage, l'enlèvement des déchets, l'entretien des bâtiments et les services de sécurité	– Australie – Canada – États-Unis	– Mongolie – Guinée	31 %
Transport	Comprend des postes tels que les services et transports maritimes (transport terrestre, maritime et aérien)	– Singapour – Australie – Canada	– Japon – Chine élargie	15 %
Carburant et énergie	Comprend des postes tels que le diesel et l'électricité	– Australie – Chine élargie – Canada	– États-Unis – Islande	13 %
Services professionnels	Comprend des postes tels que la technologie, le conseil et les voyages	– Australie – Canada – États-Unis	– Royaume-Uni – Mongolie	12 %
Équipements miniers	Comprend des éléments tels que les camions de transport lourd et les équipements auxiliaires	– Australie – Canada – États-Unis	– Mongolie – Chine élargie	10 %
Consommables de production	Comprend des articles tels que des explosifs, des matières premières et des produits chimiques	– États-Unis – Canada – Australie	– Japon – Corée du Sud	8 %
Maintenance, réparation et opérations (MRO) et consommables	Comprend des éléments tels que les équipements de protection individuelle, le matériel de bureau et les emballages	– Australie – Canada – États-Unis	– Mongolie – Chine élargie	6 %
Installations et équipements fixes	Comprend des articles tels que le matériel fixe, le matériel de manutention et de traitement	– Australie – Canada – États-Unis	– Allemagne – Mongolie	5 %

1. Nous adoptons une vision « centrée sur le site » de la définition de local, qui permet aux opérations d'établir leur propre définition, basée sur un ensemble de principes communs. Ces principes exigent que chaque opération, pour définir le terme « locale », prenne en considération sa zone géographique, sociale et économique d'impact ainsi que sa propriété. Par exemple, les fournisseurs situés dans la région de Pilbara en Australie-Occidentale sont définis comme « locaux » pour les opérations Pilbara de Rio Tinto Iron Ore. Cette approche est conforme aux meilleures pratiques internationales et s'harmonise avec les lignes directrices du Cadre d'information sociale et économique de la CIMM. Consultez la page 43 de notre *rapport annuel* 2023 pour en savoir plus.

2. C'est dans ces pays que nos fournisseurs sont enregistrés; nous reconnaissons que cela ne représente pas toujours le pays d'origine des biens ou des services.

3. Sur la base des paiements engagés auprès des fournisseurs en 2023.

4. Les services de construction sont maintenant inclus dans la catégorie « Gestion de la main-d'œuvre et des installations sous contrat ». Cela faisait partie d'un projet visant à recatégoriser les dépenses d'approvisionnement, afin de mieux s'aligner sur nos processus de gestion des catégories et d'engagement sur le marché.

2. Identifier les risques

Les risques de l'esclavage moderne sont mondiaux. Ils peuvent survenir en raison du contexte social et politique dans lequel nous travaillons et nous approvisionnons, de la nature des produits et services que nous nous procurons et des entités avec lesquelles nous intervenons. En tant que tel, notre profil de risque d'esclavage moderne est en constante évolution.

La gestion des risques liés à l'esclavage moderne fait partie de notre approche plus large des droits de la personne.¹ Nous reconnaissons que la présence de questions relatives aux droits de la personne telles que les conditions de vie et de travail dangereuses, la discrimination, la liberté d'association ou d'autres formes d'exploitation du travail peut indiquer des risques liés à l'esclavage moderne.

Notre profil de risque et les domaines où nous pourrions être les plus exposés à l'esclavage moderne et aux risques connexes d'exploitation du travail dans nos chaînes commerciales et d'approvisionnement sont décrits dans cette section. Notre profil de risque est dynamique et régulièrement revu et mis à jour (voir section 3).

Questions importantes en matière de droits de la personne au sein du Groupe

Les principales questions relatives aux droits de la personne sont celles qui risquent d'avoir les effets les plus graves sur les personnes en raison de nos propres activités, de nos chaînes d'approvisionnement ou d'autres relations d'affaires. Nous gérons et examinons régulièrement nos principales questions relatives aux droits de la personne au moyen de processus de gestion des risques. Les principales questions relatives aux droits de l'homme qui se posent actuellement à l'échelle du Groupe sont présentées dans le Diagramme 1 et n'ont pas changé depuis 2021. L'esclavage moderne, comme le travail forcé, le travail des enfants, la servitude pour dettes et la traite des êtres humains, est incorporé dans les « droits du travail » et constitue l'une de nos actions prioritaires.



Diagramme 1 : Principaux enjeux de Rio Tinto en matière de droits de la personne.

Comprendre nos risques d'implication dans l'esclavage moderne

En identifiant et en comprenant nos risques d'esclavage moderne, que ce soit dans nos opérations ou dans nos chaînes d'approvisionnement, nous examinons s'il est possible que nous soyons impliqués dans un impact négatif sur les droits de la personne en :

- le provoquant directement par nos propres actions ou omissions
- y contribuant par nos propres actions ou omissions ou par l'intermédiaire d'un tiers (ou de tiers)
- étant directement liés à celui-ci par le biais de nos relations commerciales découlant de nos produits, services ou opérations.²

Risques dans notre entreprise

Les recherches indiquent que l'esclavage moderne existe dans tous les pays.³ Nous comprenons qu'il peut y avoir des risques plus élevés d'esclavage moderne (sans rapport avec notre activité commerciale), comme le travail des enfants, le mariage forcé et les formes de servitude pour dettes, dans les communautés vulnérables.

En 2023, des évaluations ont été entreprises dans 24 de nos actifs gérés pour identifier et évaluer les risques pour les droits de la personne. Environ 16 évaluations des risques ont porté sur les incidences potentielles sur les droits de la personne de nos installations de stockage des résidus, comme l'exige la *norme industrielle mondiale sur la gestion des résidus*. Huit évaluations des risques se sont concentrées sur des questions plus larges liées aux droits de la personne (y compris les risques d'esclavage moderne). Ces évaluations des risques ont confirmé que notre implication dans l'esclavage moderne est moins risquée pour notre main-d'œuvre en raison de politiques et de procédures solides en matière de ressources humaines, de formation, de mécanismes de grief accessibles et de gestion des risques. Nous continuerons d'améliorer le nombre et la qualité de ces évaluations des risques au fur et à mesure que nous renforcerons notre capacité d'identifier et de prévenir les risques pour les droits de la personne.

Aucune incidence confirmée d'esclavage moderne n'a été identifiée dans nos activités ou par le biais de notre programme de signalement confidentiel maVoix en 2023. Pour plus d'informations, voir page 26.



Pour plus d'informations sur notre performance générale en matière de droits de la personne, voir la page 75 de notre [rapport annuel](#).

Risques dans nos chaînes de valeur

Nous reconnaissons que le risque d'esclavage moderne est plus élevé dans nos chaînes de valeur que dans nos opérations, y compris dans les relations directes avec les fournisseurs (niveau 1 de la chaîne d'approvisionnement), mais aussi dans les relations indirectes de sous-traitance (niveau 2 ou niveau 3).

Nous adoptons une approche globale et intégrée lors de l'évaluation des risques dans nos chaînes d'approvisionnement, en tenant compte d'une combinaison de profils de risques liés à la catégorie, au pays, au travailleur et à la gestion des fournisseurs. Par exemple, un fournisseur opérant dans un pays à haut risque avec une main-d'œuvre potentiellement vulnérable peut avoir d'excellentes pratiques de gestion pour atténuer les risques. Inversement, un fournisseur opérant dans un pays à faible risque et présentant un profil de travailleur à faible risque peut avoir des pratiques de gestion très médiocres, ce qui crée des risques en matière de travail et d'esclavage moderne. Nous examinons les indicateurs présentés dans le Diagramme 2 (page 11), en reconnaissant qu'un seul indicateur suffit rarement à déterminer le risque.

Performance 2023

Les principales mises à jour de performance comprennent :

- Privilégier les efforts sur les catégories de biens et services ci-après, qui présentent un risque plus élevé et exigent une diligence accrue en matière de droits de la personne :
 - Les services d'entretien des bâtiments et des terrains et les produits de construction.
 - Les services de restauration.
 - Le nettoyage et l'enlèvement des déchets.
 - Les services de construction.
 - Les énergies renouvelables⁴.
 - Les services de sécurité.
 - Le travail temporaire.
 - Les services de transport (y compris ferroviaire, maritime et routier), logistique et d'entreposage.
 - Les uniformes et équipements de protection individuelle.
- Nous avons effectué plus de 10 000 examens de références préalables sur des tiers liés à nos chaînes de valeur, qui comprenaient plus de 170 tiers soumis à un examen spécialisé par notre équipe des droits de la personne. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page 13.

Priorités pour 2024

Nos priorités comprennent :

- Continuer d'utiliser et d'affiner notre approche en nous appuyant sur des indices de risque et des données indépendants pour éclairer les profils de risque des pays.
- Continuer à accroître la quantité et la qualité des évaluations des risques pour les droits de la personne dans nos actifs gérés.

1. Notre approche des droits de la personne est fondée sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne.

2. Consultez notre *déclaration 2021 sur l'esclavage moderne* pour obtenir des exemples hypothétiques de ce qui cause ou contribue à l'esclavage moderne, ou de ce à quoi peut ressembler le fait d'être lié à un impact négatif sur les droits de la personne.

3. Par exemple, le *Global Slavery Index (2022)* et le *Trafficking in Persons Report 2022* du département d'État américain. Nous cherchons à actualiser notre compréhension des profils de risque des pays en examinant un large éventail de sources externes et en faisant appel à nos connaissances spécialisées internes et à des experts tiers.

4. Déterminé selon une approche fondée sur le risque à l'égard de catégories limitées d'équipement utilisé dans les projets d'énergie renouvelable.

Comprendre et surveiller ce qui crée des risques dans nos chaînes de valeur

Les risques nouveaux et émergents peuvent survenir en dehors de nos catégories de risque élevé définies, auxquelles nous réagissons au cas par cas. Le Diagramme 2 ci-dessous montre notre approche de la compréhension et de la surveillance de ce qui crée des risques modernes liés aux risques liés à l'esclavage moderne au sein de nos chaînes de valeur, et plus largement, aux droits de la personne. Les risques propres aux fournisseurs identifiés dans le cadre de notre processus de diligence raisonnable sont décrits à la section 3.

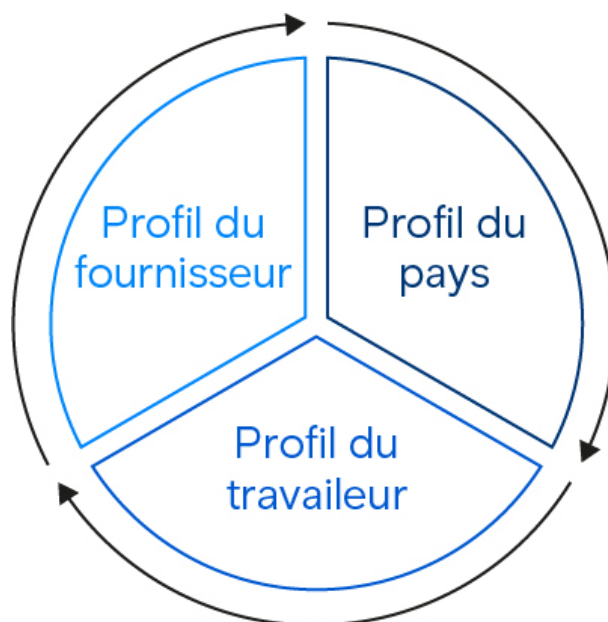


Diagramme 2 : Indicateurs de profil de risque

Profil du fournisseur

Pour évaluer le profil de gestion de nos fournisseurs, nous considérons plusieurs indicateurs :

- Engagement à respecter les droits de la personne conformément aux principes directeurs des Nations Unies.
- Politiques et procédures en matière de droits de la personne et d'approvisionnement responsable.
- Preuve de la mise en œuvre et de la communication de ces politiques aux travailleurs.
- Diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour leurs propres fournisseurs.
- Formation dispensée à leur personnel.
- Mécanismes de règlement des griefs fonctionnels et efficaces.

Profil du travailleur

Conscients que certaines personnes ou certains types de travail peuvent présenter un risque plus élevé d'esclavage moderne, nous pouvons rechercher des informations supplémentaires sur la main-d'œuvre impliquée dans la livraison de biens ou de services, afin de déterminer si le travailleur ou le type de travail peut présenter un risque plus élevé, en raison des éléments suivants :

- Le travail se fait à l'abri des regards ou dans des endroits éloignés.
- Le travail est temporaire, saisonnier ou contractuel.
- Le travail est genré et les femmes et les jeunes filles peuvent faire l'objet de discriminations.
- Le travail est souvent effectué par des travailleurs migrants qui peuvent parler une langue différente ou avoir une culture différente.
- Les barrières à l'entrée sont peu élevées (un minimum de compétences, d'éducation ou d'expérience est requis).
- Le travail effectué peut être considéré comme dangereux, avilissant ou dégradant.
- Le travail effectué peut être considéré comme dangereux, humiliant ou dégradant les travailleurs sont recrutés par des agences de placement tierces, sans que les pratiques de recrutement soient clairement définies.
- Il existe un manque de surveillance des effectifs, ou une mauvaise réglementation.

Profil du pays

Comme l'esclavage moderne peut se produire dans n'importe quel pays, nous considérons les indicateurs de risque suivants :

- La réponse du gouvernement à l'esclavage moderne (par exemple, si le gouvernement dispose d'une application efficace de la loi, d'une réglementation et de lois solides et d'un soutien aux victimes).
- La vulnérabilité des individus à l'esclavage moderne (par exemple, les indicateurs de vulnérabilité peuvent inclure des taux élevés d'inégalité, la pauvreté, la discrimination fondée sur n'importe quel statut, y compris le sexe ou la race, les groupes privés de leurs droits, l'absence de droits politiques, des protections financières et sanitaires faibles ou réduites, l'absence de protection pour les personnes les plus vulnérables et lorsqu'il existe un risque de travail des enfants ou des jeunes travailleurs).
- Conflit ou risque de conflit.

Décarbonation et chaîne d'approvisionnement en énergies renouvelables

Notre approche de la durabilité est guidée par notre objectif : trouver de meilleures façons™ de fournir les matériaux dont le monde a besoin. Nous sommes déterminés à réaliser notre ambition d'atteindre des émissions nettes nulles dans l'ensemble de nos activités d'ici à 2050, conformément à nos valeurs et à nos engagements en matière sociale et de droits de la personne.

L'utilisation de technologies renouvelables est un facteur déterminant pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions. Nous déployons une série de projets éoliens et solaires au cours des dix prochaines années afin de trouver des solutions pour alimenter nos activités dans tous les pays où nous sommes présents. Toutefois, étant donné que les biens et services liés aux énergies renouvelables peuvent comporter des risques pour les droits de la personne, notamment l'esclavage moderne et des risques et problèmes plus généraux liés aux communautés et aux performances sociales, nous appliquons une approche fondée sur le risque pour renforcer la diligence raisonnable à l'égard des fournisseurs sélectionnés, conformément à notre *politique en matière de droits de la personne*.

Nos principales mises à jour de performance à partir de 2023, sur la poursuite de l'atténuation des risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne dans notre stratégie en matière d'énergies renouvelables, sont résumées ci-dessous.

Gouvernance – Nous avons continué de faire mûrir notre approche de gouvernance par rapport aux risques des tiers, y compris les droits de la personne, et de peaufiner nos politiques et procédures afin d'appuyer la réalisation uniforme de nos engagements.

- Le Comité de gestion des risques par des tiers s'est réuni à plusieurs reprises en 2023, notamment pour examiner une sélection de fournisseurs liés aux énergies renouvelables. Ce comité est composé de cadres supérieurs qui supervisent notre cadre de travail afin de permettre une prise de décision cohérente en matière de gestion des risques liés aux droits de la personne (pour en savoir plus, consultez notre *déclaration sur l'esclavage moderne 2022*).
- Mise en place d'un forum interne sur les énergies renouvelables convoqué mensuellement pour faciliter un dialogue régulier, un alignement et une collaboration entre nos équipes commerciales, juridiques, de gestion des risques liés aux tiers et des droits de la personne.
- Nous avons élargi notre cadre décisionnel (décrit dans notre *déclaration sur l'esclavage moderne de 2022*) pour examiner les risques liés aux droits de la personne à deux catégories supplémentaires à haut risque liées aux énergies renouvelables, à savoir les piles chimiques au cobalt et les turbines éoliennes.

Diligence raisonnable – Nous avons continué d'améliorer et d'intégrer les activités de diligence raisonnable, en mettant l'accent sur l'amélioration de la quantité et de la qualité des évaluations des tiers.

- Approfondir nos connaissances sur les chaînes d'approvisionnement en énergie renouvelable au-delà du niveau 1, y compris les composants des matières premières, afin d'améliorer notre compréhension des enjeux potentiels en matière de droits de la personne.
- Examen des fournisseurs de solutions de batterie pour les risques de travail des enfants et les préoccupations relatives aux droits de la personne liés à l'utilisation du cobalt.
- Mise en œuvre d'une diligence raisonnable renforcée à l'égard des fournisseurs de panneaux solaires (existants et proposés) en réponse à des allégations de violation des droits de la personne.
- Mise en place d'un contrôle préalable des fournisseurs de technologies éoliennes afin de comprendre les risques en matière de droits de la personne.
- Élaboration et utilisation d'un processus complet de demande d'information spécifique aux équipements d'énergie renouvelable, couvrant les aspects commerciaux, techniques, les normes ESG et les critères relatifs aux droits de la personne.
- Nomination d'un analyste chargé de la gestion des risques liés aux énergies renouvelables pour les tiers, afin de soutenir la coordination des activités de diligence raisonnable.
- Intégration de critères relatifs aux droits de la personne, axés sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement, les pratiques d'assurance, la gouvernance et les allégations à l'encontre d'un tiers, dans les critères d'évaluation des offres pour les accords d'achat d'énergie renouvelable pour nos actifs de Diavik, de Richards Bay et de l'Australie et du Pacifique.

Surveillance et assurance – Nous avons promu une approche anticipative du risque réglementaire par des réévaluations périodiques du risque et une assurance ciblée.

- Examen de notre conformité réglementaire avec les lois sur les restrictions douanières à l'importation au Canada et aux États-Unis, y compris les lois interdisant

l'importation de biens présumés avoir été fabriqués au moyen du travail forcé (par exemple, la loi canadienne sur le tarif douanier, la loi américaine sur la prévention du travail forcé des Ouïghours).

- Vérification des clauses contractuelles existantes relatives à l'esclavage moderne et aux droits de la personne dans les accords liés aux énergies renouvelables. Aucun problème critique n'a été identifié au cours de cet examen. Nous poursuivons des examens similaires afin que les clauses contractuelles relatives aux droits de la personne restent solides et pour aider à contrôler la mise en œuvre des mesures d'atténuation (pour en savoir plus, voir les pages 15 et 17).

Collaboration – Nous avons continué à travailler avec des pairs, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes, afin de relever les défis communs et de promouvoir davantage le respect des droits de la personne dans le secteur des énergies renouvelables.

- Nous avons rejoint la Global Battery Alliance, y compris le Battery Passport Industry Group.
- Nous avons facilité et dirigé des dialogues sur les énergies renouvelables et la diligence raisonnable en matière de droits de la personne avec le Human Rights Resources and Energy Collaborative (pour en savoir plus, voir page 29). Il s'agissait notamment d'une table ronde avec des entreprises et le commissaire anti-esclavagiste de Nouvelle-Galles du Sud sur une proposition de code de pratique pour gérer les risques liés à l'esclavage moderne dans les chaînes de valeur de l'énergie renouvelable.

Une conduite responsable dans cet espace peut s'avérer difficile. Nous continuons de collaborer avec des tiers pour faire progresser le respect des droits de la personne internationalement reconnus.



Pour en savoir plus sur notre approche de la décarbonation, consultez notre rapport sur le changement climatique 2023 sur riotinto.com/climatereport.



Risques identifiés pour des tiers lors des examens spécialisés des droits de la personne

En 2023, 177 rapports de diligence raisonnable ont été transmis par notre équipe de gestion des risques par des tiers à notre équipe interne des droits de la personne pour examen par des spécialistes. Les rapports comprenaient des fournisseurs directs, des sous-traitants, des partenaires de coentreprises et des clients.

Les Diagrammes 3 à 5 résument les 177 examens des droits de la personne par niveau de risque, catégorie et lieu de la tierce partie. Les thèmes communs à tous les examens sont les suivants :

- Manque de politiques en place pour lutter contre le travail forcé ou le travail des enfants.
- Préoccupations relatives aux droits du travail.
- Allégations publiques sur des questions de droits de la personne qui nécessitaient une enquête
- Risques connexes en matière d'éthique et de conformité.

Voici quelques-uns des domaines qui pourraient faire l'objet d'une enquête :

- L'approche de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement du tiers.
- L'efficacité des mécanismes de règlement des griefs.
- Le droit à la liberté d'association.
- Le travail forcé ou obligatoire et les pratiques de gestion autour du recours à des prestataires de travail tiers.

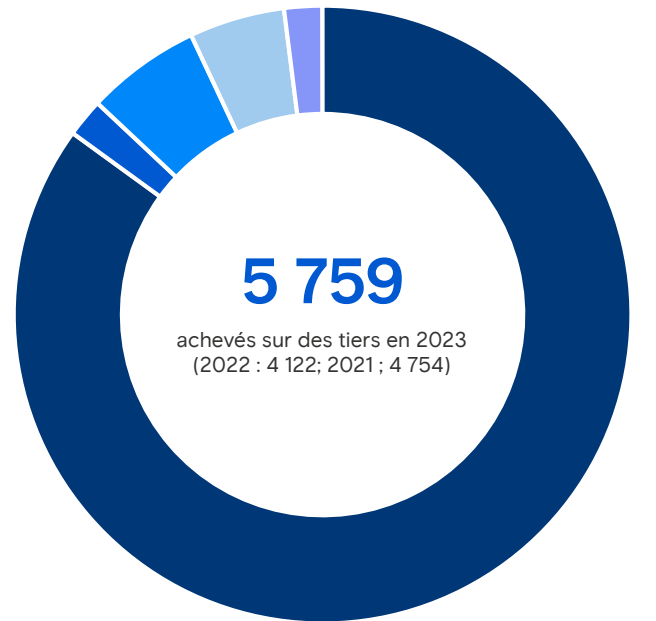
Nous avons également demandé des renseignements supplémentaires à la majorité des tierces parties pour comprendre la nature de leur main-d'œuvre, y compris pour déterminer si des groupes vulnérables tels que les jeunes travailleurs et les travailleurs migrants existaient au sein de la main-d'œuvre tierce.

177

examens de la situation en matière de droits de la personne

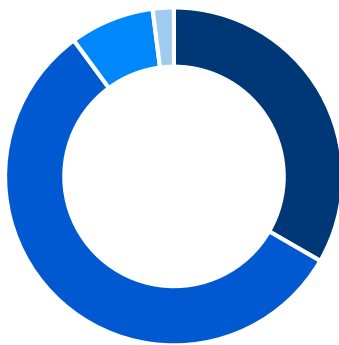
Les rapports de diligence raisonnable (TPDD) ont été transmis aux spécialistes des droits de la personne (voir les Diagrammes 3 à 5).

Examen de la diligence raisonnable¹



■ Fournisseurs	85 %
■ Clients	2 %
■ Bénéficiaires de commandites et de dons	6 %
■ Autres tiers	5 %
■ Partenaires de coentreprise existants ou potentiels ou autres tiers dans le cadre de fusions, acquisitions et	2 %

Pour plus d'informations
sur nos pratiques de gestion des risques par des tiers, voir page 15.



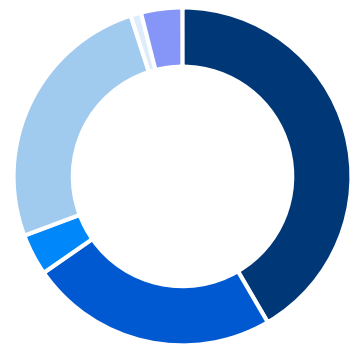
■ Faible risque : 33 %	■ Risque élevé : 8 %
■ Risque moyen : 56 %	■ Sans affectation : 2 %

Diagramme 3 : Examen des droits de la personne par cote de risque.



■ Travail temporaire : 1 %	Énergies renouvelables : 5 %
■ Services de restauration : 8 %	Services de sécurité : 7 %
■ Services de nettoyage et d'enlèvement des déchets : 6 %	Services de construction : 41 %
■ Bâtiment, produits de construction et terrains : 7 %	Transport, logistique et entreposage : 26 %

Diagramme 4 : Examens des droits de la personne par catégorie.



■ Afrique : 42 %	Asie : 26 %
■ Australie : 4 %	États-Unis : 1 %
■ Amérique centrale et Amérique du Sud : 24 %	Europe : 4 %

Diagramme 5 : Examens des droits de la personne par un tiers.

1. Lorsque des tiers satisfont à certains critères de risque inhérents, nous effectuons un niveau de diligence raisonnable plus élevé plutôt qu'un examen de références préalable, tel que décrit à la page 15.

3. Évaluer et traiter les risques

Nous cherchons à améliorer en permanence notre gouvernance, nos systèmes, nos processus et nos capacités afin de mieux identifier, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne dans l'ensemble de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.¹

Responsabilités du conseil

Le Comité de développement durable de l'Office, composé de Rio Tinto Limitée et de Rio Tinto, supervise les stratégies de gestion des risques sociaux et environnementaux. Le Comité nous aide à maintenir notre licence sociale en soutenant et en suivant le développement durable de nos activités, y compris la contribution du Groupe au développement durable des communautés et des pays dans lesquels nous sommes présents. Le Comité surveille également l'intégrité de nos rapports sur le développement durable et des déclarations connexes sur les questions relevant de son mandat.

La supervision du Comité de développement durable comprend l'examen de l'efficacité des politiques et procédures de gestion relatives aux fournisseurs et aux chaînes d'approvisionnement, y compris l'esclavage moderne, ainsi que la surveillance des droits de la personne et la gestion des problèmes. Bien que notre Commission ait une responsabilité globale à l'égard de notre approche en matière de droits de la personne, tous les membres de l'entreprise ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre quotidienne de nos engagements en matière de droits de la personne, y compris savoir comment cerner et signaler les préoccupations.



Pour en savoir plus sur notre approche de la gouvernance d'entreprise, consultez le site riotinto.com/corporategovernance.

Responsabilités de gestion

Le conseil d'administration délègue la gestion quotidienne de l'entreprise au directeur général et, par son intermédiaire, à d'autres membres du comité exécutif et à certains comités de gestion.

Notre comité exécutif est responsable de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne dans tous nos groupes de produits et fonctions. Il est responsable de notre approche globale en matière de droits de la personne et des collectivités et du rendement social en général, de la diligence raisonnable des tiers, de l'intégrité des affaires et des projets de mobilisation des intervenants externes, de l'approvisionnement, des ventes et du marketing, ainsi que de la marine et de la logistique.

Les spécialistes des droits de la personne de notre domaine d'expertise Communautés et performances sociales supervisent, au jour le jour, notre approche globale des droits de la personne, y compris en ce qui concerne l'esclavage moderne, et soutiennent les fonctions et les groupes de produits, les équipes nationales, ainsi que nos équipes Affaires commerciales et Éthique et conformité dans la mise en œuvre de nos engagements.

Politiques, normes et procédures

Nous disposons d'un éventail de politiques, de normes et de procédures qui soulignent notre engagement à respecter les droits de

la personne, y compris le droit de vivre à l'abri de l'esclavage moderne. Ces politiques et procédures s'appliquent à toutes les entités du Groupe qui doivent rendre des comptes.

Ces documents, régulièrement révisés, décrivent les exigences obligatoires pour notre personnel, nos partenaires commerciaux et les autres personnes liées à nos activités ou à nos chaînes de valeur. Pour donner suite à nos engagements en matière de droits de la personne, nous alignons les politiques, les normes et les politiques commerciales générales sur notre Politique sur les droits de la personne, qui est approuvée par le Conseil. Comme indiqué dans notre Politique des droits de la personne, nous exigeons de nos consultants, agents, entrepreneurs et fournisseurs qu'ils respectent les droits de la personne internationalement reconnus et promeuvent le respect de ces droits par le biais de notre *code de conduite des fournisseurs* (CSOC) et de nos arrangements contractuels. La Politique décrit également nos attentes envers les tiers et la façon dont nous travaillerons avec eux, y compris les partenaires de coentreprises et les sociétés non contrôlées.

Tout au long de cette section, nous décrivons les principaux documents de gouvernance et la manière dont ils nous aident à évaluer et à traiter les risques liés à l'esclavage moderne. L'annexe 2 résume les principaux documents relatifs à notre approche de l'esclavage moderne.

Améliorer nos outils d'évaluation des risques pour les actifs et les fonctions

En 2023, nous avons développé d'autres outils de gestion des risques pour soutenir nos professionnels de première ligne travaillant à nos actifs et dans le cadre de nos fonctions, afin d'aider à identifier les impacts potentiels sur les droits de la personne. Il s'agissait notamment d'élaborer un ensemble de contrôles des droits de la personne au niveau du Groupe qui pourraient s'appliquer à tous les actifs et fonctions. Ces contrôles ordinaires sont fondés sur les exigences de diligence raisonnable en matière de droits de la personne énoncées dans les principes directeurs des Nations Unies. Ils exigent des actifs et des fonctions qu'ils fassent preuve d'une approche systématique et continue en matière de diligence raisonnable en matière de droits de la personne en :

- Mettant en œuvre un système de gestion intégrant la diligence raisonnable en matière de droits de la personne.
- Procédant régulièrement à des évaluations des risques pour les droits de la personne.
- Contrôlant les actions d'atténuation des droits de la personne.
- Mettant en œuvre des initiatives de formation et de renforcement des capacités en matière de droits de la personne.
- Menant des enquêtes sur les incidents et des mesures correctives pour les préoccupations relatives aux droits de la personne.

Les contrôles des droits de la personne au niveau du Groupe seront testés, affinés et validés par des experts en la matière en 2024. Une fois intégrés, ils permettront une approche cohérente et ciblée de la gestion des risques liés aux droits de la personne.

En outre, nous avons mis au point un outil d'auto-évaluation des actifs en matière de droits de la personne pour identifier et évaluer les risques pour les droits de la personne dans le cadre de nos principales questions relatives aux droits de la personne au niveau du Groupe, notamment les droits du travail et l'esclavage moderne comme le travail forcé, le travail des enfants et la traite des êtres humains. Cet outil a été développé en concertation avec des experts internes et externes et piloté en 2023. Il sera officialisé en 2024 afin d'améliorer le suivi et la gestion des risques liés aux droits de la personne. Notre objectif est d'améliorer d'année en année les processus et les systèmes afin d'identifier les risques pour les droits de la personne et d'y répondre, y compris les risques liés à l'esclavage moderne. Au cours de l'année écoulée, nous avons déjà constaté une augmentation constante des risques cartographiés à la taxonomie des risques liés aux droits de la personne, et une augmentation du nombre de risques ayant des conséquences potentielles sur les droits de la personne, ce qui nous donne confiance dans le fait que la sensibilisation aux risques liés aux droits de la personne augmente dans toute l'organisation.

1. La façon dont nous gérons le risque d'esclavage moderne, décrite dans cette section, s'applique à l'ensemble du Groupe, y compris pour toutes les entités déclarantes.

Gestion des risques par des tiers

Notre processus de gestion des risques par des tiers (TPRM) est essentiel pour évaluer l'exposition aux risques d'intégrité commerciale des tiers avec lesquels nous faisons affaire, y compris les risques d'esclavage moderne dans nos opérations ou nos chaînes d'approvisionnement.

La norme d'intégrité commerciale et la procédure Know Your Third Party (KYTP ou Connaître son tiers) de Rio Tinto définissent les exigences et les processus obligatoires pour aider à garantir que nous identifions, évaluons, gérons et surveillons correctement les risques, y compris les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne des tiers avant d'établir une relation d'affaires.¹ Cela s'applique aux tiers, y compris les fournisseurs, les clients, les entrepreneurs, les consultants, les distributeurs, les agents, les navires, les partenaires de coentreprise et tout autre tiers à qui une entité déclarante de Rio Tinto effectue un paiement ou dont elle reçoit un paiement.

Notre approche

Nous utilisons une approche fondée sur les risques pour déterminer le niveau approprié de diligence raisonnable à entreprendre à l'égard des tiers (pour en savoir plus sur notre approche de gestion des risques, voir la page 16).

Lorsque des tiers répondent à certains critères de risque inhérent, nous procédons à une vérification préalable afin d'évaluer les risques pour l'intégrité des affaires, tels que la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, l'évasion fiscale et d'autres délits financiers, les personnes politiquement exposées, d'autres risques pour la réputation et les droits de la personne, y compris l'esclavage moderne. Un tiers est soumis à une évaluation plus rigoureuse des droits de la personne si certains critères de risque sont respectés. Dans les cas où des risques sont identifiés, un rapport de diligence raisonnable est produit par notre équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM), identifiant les risques et appliquant une notation de risque basée sur notre méthodologie de notation de risque définie. Cela peut inclure une escalade vers notre équipe des droits de la personne pour examen spécialisé. Lorsque des risques ne peuvent être atténués, le tiers peut ne pas être engagé.

Les tiers qui ne satisfont pas aux critères de risque inhérents à la diligence raisonnable sont soumis à notre examen de références préalable² à l'aide d'une plateforme mondiale d'examen des risques par des tiers. En 2023, nous avons effectué plus de 10 000 examens de références préalables sur des engagements commerciaux nouveaux ou renouvelés. L'examen de références préalable porte sur les risques critiques, notamment les sanctions, les listes internes de surveillance, les pots-de-vin et la corruption, les personnes politiquement exposées, les mesures réglementaires et les droits de la personne et la traite.

Et si un risque est identifié au moyen d'un examen de références préalable, nous entreprenons d'autres vérifications diligentes sur la tierce partie comme décrit ci-dessus.

Dans tous les examens des droits de la personne, en particulier les examens à risque élevé, nous cherchons à comprendre le contexte complet du risque ou de l'allégation identifié en collaborant avec la tierce partie. Selon la tierce partie, notre approche pour aborder un examen approfondi des droits de la personne comprend :

- Demander à la tierce partie de plus amples détails sur son effectif, son pays d'exploitation, le type de biens et de services fournis et son approche de gestion (conformément aux profils de risque de la section 2).
- Examiner les informations et indices accessibles au public sur les risques typiques liés aux profils par pays et par catégorie.
- Le cas échéant, demander au tiers de répondre officiellement aux allégations et examiner toute réponse du public aux allégations.
- Recommander des mesures d'atténuation telles que des contrôles contractuels, la formation de tierces parties, formuler des suggestions pour améliorer les processus de gestion des fournisseurs, la vérification ou l'examen des profils de risque à l'aide d'experts indépendants, ainsi que la surveillance et l'évaluation continues.

Nous pouvons choisir de faire appel à un tiers soit parce que notre diligence raisonnable n'a pas corroboré les allégations, soit que le tiers semble avoir ou a accepté de mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées pour gérer les risques. Les mesures d'atténuation peuvent comprendre, entre autres, les contrôles contractuels, la surveillance continue, l'amélioration des documents de gouvernance, l'examen des mécanismes de règlement des griefs, les évaluations continues et la formation.

Performance 2023

Les principales mises à jour de performance comprennent :

- Réalisation de 5 759 examens de diligence raisonnable de tiers (voir page 13).
- Approbation d'un cadre décisionnel pour les biens et services à haut risque dans le secteur des énergies renouvelables, et extension de ce cadre au cobalt (pour en savoir plus, voir page 12).
- Identification de 96 engagements de tiers à haut risque, dont 10 liés au travail et aux droits de la personne (le troisième thème de risque le plus fréquent).
- Évaluation, par le biais d'un Audit interne du Groupe, de notre capacité à nous conformer à la directive de l'Union européenne relative à la diligence raisonnable en matière de développement durable (EU CS3D) (pour en savoir plus, voir page 28).

Priorités pour 2024

Nos principales priorités pour continuer à améliorer notre approche de la gestion des risques par des tiers (TPRM) liés aux droits de la personne comprennent :

- Trouver des moyens de continuer à simplifier nos processus, notamment en introduisant des flux de travail automatisés et en affinant les procédures opérationnelles en fonction des risques, comme l'actuelle série de questions sur les droits de la personne adressées à des tiers.
- Faire évoluer les pratiques de gouvernance et d'évaluation de gestion des risques par des tiers (TPRM) dans le secteur des énergies renouvelables.
- Améliorer systématiquement les programmes pour assurer le respect des sanctions.
- La surveillance continue des développements réglementaires ayant un impact sur la gestion des risques par des tiers (TPRM), tels que la proposition DSC3 de l'UE, les sanctions et certains contrôles commerciaux.
- Mettre davantage l'accent sur les pratiques de gestion des risques par des tiers (TPRM) axées sur les besoins de pays ou de régions spécifiques.

1. La procédure KYTP (Connaître son tiers) est obligatoire pour toutes les fonctions commerciales et les opérations gérées au sein du Groupe Rio Tinto. Lorsque cela a été convenu par contrat, nous soutenons également nos partenaires commerciaux pour les opérations non gérées. Des exemptions très limitées s'appliquent, telles que les paiements non imputables exigés par la loi aux autorités gouvernementales, les paiements de dépenses aux employés et les paiements par carte de crédit.

2. Nous avons procédé à 10 252 examens de références préalables en 2023. La façon dont nous communiquons le nombre de nos examens de références préalables a changé depuis notre *Déclaration sur l'esclavage moderne de 2022*. Nous excluons maintenant les vérifications ponctuelles par lots pour les tierces parties qui ont déjà été intégrées par Rio Tinto, ce nombre représente maintenant le nombre d'examen préalable de base effectués lors de missions commerciales nouvelles ou renouvelées. Le contrôle de référence obligatoire pour toutes les tierces parties de Rio Tinto a commencé en 2021 selon notre norme de sanctions et notre procédure KYTP.

Identifier, évaluer et traiter les risques dans nos opérations

Nous procédons à l'identification et à l'évaluation des risques liés à l'esclavage moderne tout au long du cycle de vie du produit, de la prospection à la fermeture.

Cadre de gestion des risques

Lorsque nous étudions les risques liés aux droits de la personne, nous nous concentrons sur les préjudices subis par les personnes avant de prendre en compte les risques encourus par l'entreprise (tels que les préjudices juridiques, financiers et les atteintes à la réputation). Notre cadre de gestion des risques comprend :

- Les descripteurs de conséquences sur les droits de la personne alignés sur le concept de « gravité » des impacts des Principes directeurs des Nations Unies.
- La taxonomie des droits de la personne alignée sur nos principales questions relatives aux droits de la personne (niveau 1) et sur les droits de la personne internationalement reconnus, y compris l'esclavage moderne (niveau 2).



Pour en savoir plus
consultez notre approche de la gestion des risques à l'échelle du Groupe aux pages 78 à 88 de notre rapport annuel 2023.

Gestion des risques dans nos effectifs

Notre politique de l'emploi et les normes associées exigent de notre entreprise qu'elle mette en œuvre des systèmes de rémunération et d'incitation équitables et transparents, et reconnaissent à chacun le droit de choisir s'il souhaite ou non être représenté collectivement. La politique contient un engagement à ne pas recourir au travail forcé, à la servitude pour dettes ou au travail des enfants.

Nous prenons régulièrement des mesures pour atténuer le risque d'esclavage moderne et d'exploitation par le travail de notre personnel, notamment :

- Une révision annuelle de la rémunération pour s'assurer que notre personnel est rémunéré de manière appropriée pour son poste et au minimum conformément au salaire minimum légal.
- Des processus qui nous aident à évaluer que les agences de recrutement avec lesquelles nous travaillons sont réputées et ont des pratiques de recrutement éthiques.
- Ne pas exiger que les frais de recrutement soient payés à Rio Tinto par les demandeurs d'emploi, et payer tous les frais de recrutement lorsque nous travaillons avec des recruteurs tiers.
- Ne pas détenir de copies originales du passeport de quiconque ou de documents d'identité personnels¹.
- Suivre des processus qui nous empêchent d'embaucher des demandeurs d'emploi sans que les droits au travail et les contrôles de compétences appropriés aient été effectués, notamment par le biais de contrôles rigoureux et d'audits réguliers.

- Respecter les lois applicables, y compris en ce qui concerne les conditions de travail.
- Fournir à tous les employés un contrat écrit précisant les conditions de leur emploi.

Gérer les risques dans les communautés où nous sommes présents

Nous travaillons dur pour éviter ou minimiser les impacts négatifs dans les zones géographiques et les communautés où nous sommes présents. Nous continuons de renforcer notre capacité de performance sociale et notre capacité à être de meilleurs opérateurs et partenaires.

La norme relative aux communautés et à la performance sociale (CSP), qui s'applique à toutes les opérations gérées, exige que chaque actif procède à des évaluations régulières des droits de la personne et des performances sociales et qu'il traite les impacts négatifs potentiels et réels. Les actifs à haut risque doivent également effectuer une analyse d'impact indépendante sur les droits de la personne au moins tous les cinq ans. En outre, nous mesurons, contrôlons et examinons nos communautés et nos performances sociales par rapport à des objectifs afin de nous aider à nous améliorer en permanence. Cela comprend l'établissement de rapports et la communication sur la façon dont nous traitons les répercussions positives et négatives sur les droits de la personne.



Pour en savoir plus
sur notre travail avec la norme CSP, consultez les pages 66 à 70 de notre rapport annuel 2023.

Gestion des risques liés aux partenaires de coentreprises et aux sociétés non contrôlées

Notre politique en matière de coentreprises stipule que nous nous efforçons de veiller à ce que nos partenaires d'entreprises conjointes et les entreprises non contrôlées auxquelles nous participons respectent nos engagements en matière de respect des droits de la personne. Nous partageons nos attentes en matière de droits de la personne avec les partenaires des coentreprises au moyen d'arrangements contractuels et de protocoles d'engagements appropriés, et nous examinons les droits de la personne de tous les nouveaux partenaires des coentreprises selon notre approche de gestion des risques par des tiers (voir page 15).

Notre gouvernance des coentreprises gérées et non gérées nécessite une certification annuelle d'attestation signée par le responsable Rio Tinto chargé de superviser les relations avec la coentreprise. Plus largement, nous cherchons des moyens d'aider les partenaires des coentreprises à respecter les droits de la personne. Dans les opérations non gérées, il peut s'agir de partager les meilleures pratiques concernant le traitement des plaintes, d'appuyer les

évaluations des droits de la personne, de discuter des questions relatives aux droits de la personne lors de réunions conjointes de gestion et de mettre nos spécialistes des droits de la personne à disposition pour renforcer les capacités et dispenser une formation.

Engagement 2023 en action

Les principales mises à jour de performance comprennent :

- Le soutien aux évaluations des risques en matière de droits de la personne pour deux coentreprises non gérées (Sohar Aluminium et La Compagnie des Bauxites de Guinée), les deux actifs recevant le statut de certification provisoire Aluminium Stewardship Certification en décembre 2023 (pour en savoir plus, voir page 24).
- L'augmentation de l'utilisation des « bannières violettes », qui sont un outil interne de sensibilisation utilisé pour souligner les préoccupations concernant les questions relatives aux droits de la personne, telles que l'intimidation ou le harcèlement, et les mesures prises pour empêcher que ces risques ne se reproduisent.
- La fourniture de possibilités d'apprentissage aux professionnels de la norme CSP par le biais de communautés de pratique et d'ateliers interfonctionnels en personne.
- L'ajout de rôles à l'équipe CSP dans des domaines clés comme le patrimoine, les ententes et les droits de la personne.
- La mise à l'essai d'un programme de surveillance des perceptions de la communauté à l'échelle du Groupe, pour nous aider à dialoguer plus efficacement avec les communautés d'accueil et à les comprendre. Le programme « Local Voices » qui soutient l'amélioration des performances sociales basées sur les données et qui sera mis en œuvre en 2024 et 2025.

Priorités pour 2024 et 2025

Nos priorités comprennent :

- Mettre en œuvre « Local Voices », notre programme de surveillance des perceptions de la communauté à l'échelle du Groupe, qui fournira également un aperçu des risques pour les droits de la personne là où nous opérons.
- Poursuivre la sensibilisation aux droits de la personne et à l'esclavage moderne par des campagnes et des programmes visant à améliorer les capacités.
- Continuer d'améliorer et de simplifier les processus de gestion des ressources humaines afin de favoriser l'efficacité et la gestion efficace des risques.

1. Les passeports sont confiés au capitaine sur les navires appartenant à Rio Tinto, conformément aux pratiques de l'industrie, et sont disponibles sur demande.

Évaluer et traiter les risques dans nos chaînes d'approvisionnement

Nous savons que des risques d'esclavage moderne peuvent exister dans nos chaînes d'approvisionnement, y compris dans les relations de sous-traitance, et qu'il est essentiel de travailler en partenariat avec nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux dans le secteur maritime et nos clients pour faire face à ces risques.

Notre approche en matière d'achat

Notre Cycle de gestion des catégories de l'Approvisionnement mondial englobe cinq phases de l'approvisionnement stratégique (voir Diagramme 6). Il s'agit d'un cycle continu comprenant des exigences de conformité obligatoire et de pratiques exemplaires pour guider nos achats de biens ou de services. Dans ces cinq phases, les risques des fournisseurs, y compris l'esclavage moderne, peuvent être identifiés et gérés en tirant parti d'outils tels que les critères d'évaluation des fournisseurs, les clauses contractuelles et les activités de gestion de la performance des fournisseurs. Notre norme d'approvisionnement collectif s'applique à toutes les activités d'approvisionnement du Groupe.



Diagramme 6 : Notre processus d'approvisionnement mondial en cinq phases.



En savoir plus
sur la façon dont nous travaillons avec les fournisseurs sur riotinto.com/suppliers.

Code de conduite des fournisseurs

Notre *Code de conduite des fournisseurs* (CSOC) est disponible sur notre site Web en plusieurs langues et énonce nos attentes en matière de droits de la personne à l'égard des fournisseurs, de leurs filiales et de leurs sous-traitants, notamment en s'engageant :

- À ce que tous les travaux soient réalisés sans recours au travail forcé ou obligatoire.
- À ce que tous les travailleurs aient l'âge légal local et interdisent le recours au travail des enfants.
- À maintenir des politiques et des pratiques permettant aux violations, aux fautes ou aux griefs d'être signalés par les travailleurs et d'être traités sans crainte de représailles.
- À encourager leurs sous-traitants à adopter et promouvoir les engagements au sein du code de conduite des fournisseurs (CSOC).

Le code de conduite des fournisseurs (CSOC) est fourni aux fournisseurs potentiels et est régulièrement cité dans les discussions avec les fournisseurs existants. En 2023, un examen interfonctionnel du code de conduite des fournisseurs (CSOC) a été entrepris par la gestion des risques par des tiers (TPRM), l'Approvisionnement mondial avec une contribution et un examen complets par nos spécialistes des droits de la personne. Une version mise à jour de ce document sera publiée en 2024, dans le cadre d'un examen plus large de nos politiques d'approvisionnement externe et interne.

Conditions générales du contrat

Nos conditions générales de commande et notre contrat d'approvisionnement global intègrent le code de conduite des fournisseurs (CSOC) et nous permettent de mettre fin aux relations avec les fournisseurs pour non-conformité. Notre contrat d'approvisionnement global et nos conditions générales d'achat, ainsi que notre contrat d'affrètement maritime, incluent des dispositions sur l'esclavage moderne.

Nous avons mis à jour notre série standard de contrats pour les grands projets d'immobilisations en 2022. La suite contient d'importantes dispositions relatives aux droits de la personne et à l'esclavage moderne, y compris l'attente que les entrepreneurs prendront des mesures raisonnables pour mettre en place des politiques et des procédures pour faire face à leurs risques d'esclavage moderne et vérifier leurs droits.

Nous pouvons discuter de nos dispositions sur l'esclavage moderne avec les fournisseurs pendant la négociation du contrat. Conformément à la procédure KYTP, en fonction du profil de risque, du pays d'origine ou de la catégorie, nous pouvons également examiner et surveiller les politiques et processus d'un fournisseur liés à l'esclavage moderne. En 2023, notre équipe des droits de la personne a soutenu de multiples négociations contractuelles pour des contrats à plus haut risque dans nos catégories de construction et d'expédition pour le projet Simandou.

En 2023, nos spécialistes internes des droits de la personne ont effectué une assurance de deuxième ligne sur les accords liés à l'énergie solaire afin d'examiner les risques d'écart par rapport à nos exigences standard en matière de droits de la personne. Aucun problème critique n'a été relevé, et nous continuerons de surveiller l'inclusion de ces clauses dans les ententes pertinentes.

Préqualification du fournisseur

Dans certains endroits à risque élevé, nos équipes d'approvisionnement incluront également un processus d'auto-évaluation des fournisseurs dans leur processus de présélection des fournisseurs, en plus de la procédure KYTP. Cela peut couvrir une série de questions, y compris plusieurs indicateurs potentiels de l'esclavage moderne. Par exemple, sur l'un de nos sites, le processus de présélection demande des informations sur les politiques des fournisseurs en matière de conservation des documents d'identité, et sur un autre site, les fournisseurs doivent confirmer s'ils ont des politiques en matière de non-discrimination. Les résultats de la présélection indiquent s'il faut procéder avec le fournisseur et décrivent les exigences de surveillance continue.

Cartographie des risques par catégorie

En 2023, nous avons commencé un projet pour aider à identifier les risques au sein de chaque catégorie, tout au long des étapes du cycle de vie de l'approvisionnement (y compris là où les biens ou services sont achetés, fabriqués ou utilisés). Nous avons élaboré une matrice des risques inhérents aux catégories (ICRM) incorporant des considérations internes et externes, qui cartographie les risques liés à l'environnement, aux droits de la personne, à la santé et à la sécurité, à la conformité, à la cybersécurité et à la chaîne d'approvisionnement liés aux catégories.

Les indicateurs de risque relatifs aux droits de la personne tiennent compte de la vulnérabilité des travailleurs, notamment la vulnérabilité au travail des enfants, au travail forcé, à la traite, aux risques de discrimination et aux indicateurs de risque nationaux.

Notre équipe de l'Approvisionnement mondial utilisera la matrice des risques inhérents aux catégories (ICRM) pour soutenir l'identification des risques de durabilité qui éclairent les activités d'approvisionnement de base telles que les stratégies de catégories et les événements d'approvisionnement. Ce processus sera complété par notre processus d'examen des rapports de diligence raisonnable (TPDD) sur les droits de la personne basé sur les entités.

Réponse aux incidents dans nos chaînes d'approvisionnement

Nos fournisseurs et leurs travailleurs ont accès à maVoix pour nous signaler directement leurs préoccupations ou leur inconduite, et nous encourageons toute personne qui a des préoccupations à signaler la non-conformité au code de conduite des fournisseurs (CSOC).

maVoix est le programme confidentiel de dénonciation de Rio Tinto géré par le Bureau de la conduite des affaires au sein de la fonction juridique, gouvernance et affaires corporatives. Pour plus d'informations, voir page 26.

Lorsqu'un risque ou un incident a été identifié, nos spécialistes des droits de la personne travaillent avec l'équipe des rapports de diligence raisonnable (TPDD) et le propriétaire de la relation fournisseur pour convenir d'une réponse appropriée, y compris toute mesure d'atténuation.

Nous pouvons décider d'inspecter ou de vérifier les locaux et les dossiers d'un fournisseur à différentes étapes de notre relation. Cela inclut les situations où nous identifions des risques dans le cadre de la procédure KYTP, dans le cadre de la présélection dans certains endroits, ou si des problèmes surviennent pendant la durée du contrat. Conformément à la procédure KYTP, une fois qu'un rapport de rapports de diligence raisonnable (TPDD) aura été établi, le fournisseur fera l'objet d'une surveillance automatisée continue sur les questions réglementaires et de sanctions. L'équipe de rapports de diligence raisonnable (TPDD) examinera les mises à jour identifiées et informera l'unité opérationnelle ou la fonction concernée s'il y a des changements importants aux constatations initiales qui pourraient modifier la classification des risques du tiers. L'unité opérationnelle ou la fonction concernée est responsable du suivi global de la relation.

Lorsque les risques ne peuvent être suffisamment atténués par notre effet de levier, ou lorsque le fournisseur refuse de fournir des informations ou fournit des informations incomplètes ou inexactes pour étayer notre diligence raisonnable en matière de droits de la personne, nous envisagerons de mettre fin à la relation.

Gestion des relations avec les fournisseurs

Nos missions de gestion de la relation fournisseur (SRM) comprennent des réunions régulières avec les principaux fournisseurs afin de générer de la valeur en collaboration dans le cadre d'une relation bilatérale. Les réunions de gestion de la relation fournisseur (SRM) sont intégrées pour la durée du contrat, et sont un mécanisme clé pour lancer des discussions sur les droits de la personne et l'esclavage moderne avec nos fournisseurs, y compris:

- encourager le dialogue bilatéral sur l'esclavage moderne et les risques pour les droits de la personne
- communiquer nos attentes en matière de diligence raisonnable pour les droits de la personne
- mettre en évidence et partager les meilleures pratiques
- discuter des possibilités de transparence accrue de la chaîne d'approvisionnement.

Nos équipes des droits de la personne et de l'approvisionnement continuent d'outiller les responsables des relations avec les fournisseurs pour mener ces conversations, afin que nous puissions mieux comprendre nos profils de risque fournisseurs et tirer parti des meilleures pratiques de l'industrie avec nos principaux fournisseurs. Bien que nous reconnaissons que les dépenses ne déterminent pas où se trouvent les risques de l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, ces engagements en matière de gestion de la relation fournisseur (SRM) offrent une occasion importante d'influencer le respect plus large des droits de la personne dans nos chaînes d'approvisionnement.



Approfondir notre visibilité sur la chaîne logistique

En 2023, nous avons piloté une plateforme basée sur l'intelligence artificielle afin de permettre une compréhension plus axée sur les données et en temps réel des risques financiers et non financiers aux niveaux direct et indirect de notre chaîne d'approvisionnement, y compris les droits de la personne.

Cette plateforme offre la possibilité d'examiner les listes restreintes aux droits de la personne, les risques liés au pays et à l'emplacement et le filtrage médiatique défavorable des fournisseurs directs et indirects. La plateforme permet également de scanner les allégations des médias et signale les cas de risques liés aux droits de la personne.

Dans le projet pilote, nous avons cartographié un segment ciblé de notre chaîne d'approvisionnement en fonction des dépenses élevées. Preuve de la complexité de la cartographie des risques dans les chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux comme la nôtre, la plateforme a identifié plus de 470 000 entités juridiques interconnectées parmi les fournisseurs de niveau 1 à niveau 3 dans ce segment à fortes dépenses.

Tout en continuant de réfléchir aux leçons tirées de ce projet pilote, ce processus a permis d'accroître la visibilité de la complexité de notre chaîne d'approvisionnement. Nous continuerons de tester la plateforme en 2024 afin d'identifier les occasions d'intégrer une approche davantage axée sur les données pour intégrer le respect des droits de la personne dans nos cadres plus larges de gestion des risques fournisseurs.

Notre plan d'approvisionnement durable

En 2023, nous avons mûri notre plan d'action d'approvisionnement responsable en un plan d'approvisionnement durable (SSP) plus large, nous faisant évoluer vers une approche intégrée de la gestion ESG dans la chaîne d'approvisionnement. En 2024, les deux priorités du plan d'approvisionnement durable (SSP) sont la décarbonation et les droits de la personne.

Performance 2023

- Les principales mises à jour de performance comprennent :
- Fourniture d'un soutien accru à l'approvisionnement responsable des actifs à risque élevé.
 - A organisé des sessions trimestrielles du forum sur l'approvisionnement durable avec des représentants des équipes chargées de l'approvisionnement mondial, de l'intendance des produits, du développement durable, des droits de la personne, de l'environnement et de l'éthique et de la conformité.
 - Réalisation d'une diligence raisonnable accrue sur nos chaînes d'approvisionnement renouvelables (voir notre étude de cas à la page 12).
 - Poursuite de la mise en œuvre de notre plan de gestion de la relation fournisseur (SRM), en réalisant 14 engagements sur les droits de la personne et l'esclavage moderne avec nos principaux fournisseurs dépensiers dans 10 pays, en mettant l'accent sur nos principaux pays fournisseurs, dont l'Australie, le Canada et les États-Unis.
 - Mise à jour du code de conduite des fournisseurs (CSOC), qui sera publié en 2024.
 - Appui aux négociations contractuelles sur les droits de la personne pour le projet Simandou.

Priorités pour 2024

- Nos priorités comprennent :
- Développer la capacité de gestion des risques non financiers en mettant en œuvre la matrice des risques inhérents aux catégories (voir page 17), ce qui contribuera à améliorer l'identification des risques d'esclavage moderne au niveau des catégories d'achat.
 - Renforcer la gouvernance en examinant les processus, politiques et procédures d'approvisionnement, y compris les critères d'évaluation, les clauses contractuelles et les processus de demande d'appels d'offres, afin de communiquer des attentes cohérentes à tous les intervenants et d'appuyer la prise de décisions de qualité.
 - Développer notre programme d'audit fournisseurs en établissant des critères de sélection des fournisseurs pour les audits, en se concentrant sur les catégories présentant des risques accrus et en tirant parti de la matrice des risques inhérents aux catégories (ICRM) et en nommant un panel d'auditeurs sociaux avec des audits fournisseurs qui commenceront en 2024.

Répondre aux risques liés au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement

Les rapports des médias¹ et les recherches menées par des groupes de défense des droits de l'enfant tels que Save the Children² continuent de montrer la prévalence du travail des enfants dans les pays en développement comme dans les pays développés. Les facteurs à l'origine de cette situation sont notamment les secteurs opérant dans les régions en conflit, l'activité minière artisanale, les vulnérabilités des travailleurs migrants et de leur famille et les secteurs confrontés à une pénurie de compétences. Nous éduquons nos équipes et les sensibilisons à l'esclavage moderne, y compris le travail des enfants, par le biais de formations, de campagnes de sensibilisation et d'engagement.

En 2023, plusieurs préoccupations ont été soulevées auprès de notre équipe des droits de la personne au sujet des risques liés au travail des enfants. Ces dernières sont résumées dans le tableau ci-dessous, ainsi que les mesures que nous avons prises. Les autres mesures prises sont les suivantes :

- Notre équipe des droits de la personne a préparé une note d'orientation et une liste de contrôle pour nos équipes afin d'identifier efficacement les risques liés au travail des enfants, qui seront promus en 2024.
- Des programmes de développement économique régional (RED) ont été mis en place pour renforcer les moyens de subsistance et les possibilités économiques dans les grandes régions où nous travaillons, et améliorer le bien-être socioéconomique général. Par exemple, dans les régions rurales et éloignées, les programmes peuvent trouver des moyens d'accroître le revenu des ménages et de réduire leur vulnérabilité, y compris, le cas échéant, leur vulnérabilité aux questions du travail des enfants et des droits de la personne.
- Dans le cadre de notre Cadre d'investissement social, nos équipes CSP examinent les profils de risque locaux des collectivités, qui peuvent inclure la vulnérabilité des enfants et examinent comment intégrer les considérations pertinentes relatives aux droits de la personne dans les programmes d'investissement social.

Le fait que nos équipes soulèvent ces préoccupations démontre que nos programmes de formation et de sensibilisation aux droits de la personne et à l'esclavage moderne sont communiqués et compris de manière efficace. Cela montre également que les employés sont à l'aise de parler et de soulever des préoccupations au sujet de choses qui ne semblent pas justes ou qui ne cadrent pas avec nos valeurs. Cela appuie nos efforts continus pour créer une meilleure culture au sein de notre entreprise après la publication de notre rapport *Respect au quotidien* en 2022.

Description du risque	Région	Mesure prise
Inquiétudes quant au fait qu'une personne travaillant pour une société locale de services techniques faisait appel à des adolescents pour l'aider dans son travail après les heures de classe	Afrique de l'Ouest	Après enquête, il a été confirmé que notre fournisseur avait sous-traité des services techniques à une entité locale. L'enquête a révélé que les enfants et les amis d'un travailleur étaient rentrés de l'école et voulaient aider leur père. Les enfants n'effectuaient pas un travail excessivement dangereux ou peu sûr et cela se passait en dehors des heures de classe. Nous avons par la suite été informés que les services du sous-traitant ont été résiliés par notre fournisseur. Les mesures prises comprenaient : <ul style="list-style-type: none"> – réitérer nos attentes en matière de code de conduite des fournisseurs (CSOC) et de politique des droits de la personne avec le fournisseur, y compris sur les droits des enfants – expliquer que, bien qu'il ne s'agisse pas d'un exemple des pires formes de travail des enfants, cette situation n'est pas conforme à nos normes. – souligner au fournisseur que la résiliation du sous-traitant n'était pas nécessaire et qu'elle pouvait entraîner des conséquences imprévues et négatives pour la famille de ce travailleur.
Préoccupations des enfants effectuant des travaux potentiellement dangereux dans la communauté locale	Afrique de l'Ouest	Après enquête, il a été établi que les enfants étaient reliés à une société tierce qui n'était pas liée à Rio Tinto ou à ses fournisseurs. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un risque lié à nos opérations ou à nos chaînes de valeur, nous en avons profité pour réitérer et sensibiliser nos équipes aux risques du travail des enfants et encourager nos équipes à continuer de s'exprimer si elles avaient des préoccupations.
Préoccupations des enfants impliqués dans les activités minières artisanales locales	Afrique de l'Est	Au cours de la vérification diligente des droits de la personne pour un processus de rapports de diligence raisonnable (TPDD) visant à s'approvisionner en pierre locale, notre équipe d'approvisionnement a soulevé des préoccupations concernant les rapports d'enfants travaillant dans une carrière de pierre locale. L'équipe a travaillé avec le fournisseur pour confirmer que toute pierre locale provenait d'une source responsable et non de la carrière locale concernée. Le fournisseur a donné des assurances et l'équipe a surveillé les conditions de travail et l'approvisionnement en biens et services.
Préoccupations relatives à l'expérience de travail des étudiants et des apprentis effectuant des travaux dangereux	Australie	Au cours d'un atelier sur les risques sociaux, les participants ont discuté des craintes qu'en raison des pénuries de compétences locales, il y ait un risque que des étudiants en expérience de travail ou des apprentis mineurs effectuent des travaux dangereux ou des travaux pour lesquels ils n'ont pas été correctement formés. Des mesures ont été prises pour examiner le risque avec nos équipes des droits de la personne et des ressources humaines qui ont examiné et confirmé que des mesures étaient en place pour empêcher tout jeune travailleur d'effectuer un travail hors cadre, y compris des tâches potentiellement dangereuses.

Indice de référence du Forum mondial de l'enfance 2023

En 2023, nous avons participé à l'évaluation comparative du Forum mondial de l'enfance de la World Benchmarking Alliance. Nous avons obtenu le classement « Leadership » dans le top 9 % des entreprises évaluées, en raison de notre approche de gouvernance et de collaboration et pour le respect des droits des enfants au sein de nos propres opérations. Les domaines d'amélioration recommandés étaient :

- Démontrer un plus grand soutien aux partenariats axés sur les droits des enfants et améliorant la divulgation de toute initiative apportant une contribution positive aux communautés axée sur les droits des enfants (p. ex. bourses d'études, soutien à des initiatives de santé ou d'éducation).
- Prendre des engagements spécifiques sur l'impact sur les enfants dans les communautés.
- Faire une plus grande divulgation des répercussions réelles ou potentielles sur les enfants.

Nous examinerons ces recommandations alors que nous cherchons à améliorer notre transparence et notre approche pour identifier les titulaires de droits à risque, vulnérables ou marginalisés (y compris les enfants).

1. « *Alone and Exploited, Migrant Children Work Brutal Jobs Across the US* » (*Seuls et exploités, les enfants migrants travaillent brutalement à travers les États-Unis*), New York Times online, 25 février 2023

2. Risques pour les droits de l'enfant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales : Pourquoi une approche de tolérance zéro ne suffit pas, Rapport de Save the Children publié en 2023

Notre approche en matière de transport – Évaluation des risques maritimes et logistiques

Nos équipes s'efforcent d'évaluer et d'aborder les risques d'esclavage moderne dans la chaîne logistique et maritime, avec pour objectif d'offrir un travail sûr, gratifiant et décent aux marins¹ et aux travailleurs du transport et de l'entrepôt.

La présente section expose notre approche de la gestion des droits de la personne et des risques liés à l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement maritime et logistique. Veuillez consulter la page 23 pour un résumé des principaux faits saillants de notre approche en matière de transport en 2023.

Nos trois priorités en matière d'aide sociale sont :

1. Assurer le respect des droits de la personne.
2. Soutenir le bien-être mental des marins.
3. Créer des environnements inclusifs.

Tous les navires

Tant pour les navires qui nous appartiennent que pour notre flotte affrétée, les contrôles visant à gérer les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne comprennent :

- **Conditions d'emploi équitables** – Toute l'équipe doit être employée en vertu d'accords acceptables par la Fédération internationale des travailleurs des transports (ITWF), les syndicats ou un organisme représentatif équivalent. Chaque société de gestion de navire doit démontrer qu'elle a conclu avec l'équipage un accord définissant des conditions d'emploi équitables qui intègre des conventions collectives couvrant (entre autres) la rémunération, les heures de travail et d'autres droits. Ces ententes sont vérifiées lors de la vérification des navires et des inspections.
- **Accès à Internet** – Une connexion Internet gratuite et fiable est mise à la disposition des marins lorsque les navires font escale dans nos installations gérées.
- **Congé à terre** – Nous encourageons le temps de repos récréatif pour les marins pendant un séjour au port (appelé congé à terre). Nous fournissons un soutien financier aux centres maritimes, y compris pour les initiatives de bien-être des équipages et l'organisation du transport par autobus du port à ces centres (voir page 29 pour plus d'informations).
- **Contrôlé par RightShip** – Pour être admissibles à une nomination pour faire escale dans nos terminaux, les navires doivent satisfaire à nos critères de sécurité minimaux, y compris les scores de

sécurité RightShip prédéfinis pour le navire et son exploitant. Les navires qualifiés seront soumis à un examen approfondi de RightShip pour la sélection finale. Il s'agit notamment de vérifier le code de conduite de la Sustainable Shipping Initiative (SSI), d'examiner si les navires ont subi des violations des droits de la personne dans le passé, si leur niveau de vie ou de travail et leurs conditions d'emploi sont médiocres et si des cas d'abandon ont été identifiés par l'Organisation internationale du travail.

- **Outil numérique de profilage des risques** – Notre outil numérique de profilage des risques, connu sous le nom d'évaluation de la sécurité par apprentissage intelligent (Safety Assessment by Intelligent Learning ou SAIL), est conçu pour intégrer des ensembles de données et des informations et fournir une analyse des données de sécurité sur les navires. SAIL améliore et soutient davantage les protocoles de contrôle RightShip et nous permet de renforcer la communication avec les opérateurs et les propriétaires sur les tendances des incidents et l'atténuation des risques.
- **Inspections à bord** – Nous effectuons régulièrement des inspections de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SSE), qui comprennent l'examen des indicateurs de risque relatifs aux droits de la personne (y compris l'esclavage moderne) sur le bien-être et les conditions de vie des équipages. Nous adoptons une approche fondée sur le risque, appuyée par des outils d'analyse numériques, pour sélectionner les navires à inspecter (et la fréquence des inspections), en tenant compte de facteurs tels que la zone commerciale et l'historique de performance du navire et des exploitants. Veuillez consulter la page 23 pour les détails des inspections terminées en 2023.

Flotte de navires affrétés

Nous reconnaissons les défis que pose la surveillance des conditions de vie et de travail sur les navires affrétés afin d'encourager une diligence raisonnable significative en matière de droits de la personne. Voici les principales étapes de l'évaluation des risques liés à notre flotte de navires affrétés :

- **Questionnaire de présélection** – Cela comprend des vérifications spécifiques concernant les conditions d'emploi, si le navire a un accord avec l'ITWF (ou équivalent), les changements d'équipage et la durée du contrat pour les marins.
- **Approche de gestion des risques par des tiers (TPRM)** – Nos contreparties maritimes sous contrat sont évaluées conformément à notre approche TPRM et à notre procédure KYTP (voir page 15) et elles sont tenues de se conformer à nos politiques et normes.
- **Programme des propriétaires et exploitants désignés (DOO)** – Lancé en février 2023, notre programme des propriétaires et exploitants désignés énonce les exigences de nos partenaires commerciaux, qui peuvent être adoptées sur une base volontaire pour obtenir le statut de propriétaire désigné ou d'exploitant. Le programme DOO est conçu pour inciter les partenaires commerciaux à adopter ce statut pour travailler avec Rio Tinto et des partenaires aux vues similaires, afin d'améliorer la sécurité générale et le bien-être de l'équipage. Les exigences sont alignées sur les meilleures pratiques de l'industrie et les normes en matière de droits de la personne (comme la norme de gestion du vrac sec de l'industrie et la boîte à outils sur le bien-être des équipages SSI). Les partenaires doivent améliorer les pratiques et les normes, partager les incidents et en tirer des leçons, et effectuer des vérifications, de la formation et des rapports. La vérification de ces exigences se fait au moyen d'auto-évaluations, de séances d'encadrement à l'intention des capitaines de navire, de visites de navire, d'audits de bureau et d'examen sur ordinateur. Les recommandations sont ensuite adoptées et mises en œuvre en partenariat avec des partenaires commerciaux.
- **Formation** – Nos agents maritimes et nos équipes maritimes doivent suivre une formation annuelle sur l'éthique et la conformité axée sur l'intégrité des affaires et se référant à notre code de conduite des fournisseurs (CSOC) et à notre Code de conduite, *Notre approche de l'entreprise*.
- **Gestion des incidents** – En plus des exigences contractuelles pour que les propriétaires déclarent les incidents selon une matrice d'escalade des incidents convenue, nous avons un processus de gestion et de restriction pour répondre à toute incidence de navires non conformes. Cela inclut la surveillance des risques tels que la durée du contrat des membres d'équipage à bord, le bien-être de l'équipage et les conditions de vie et de travail.
- **Engagement** – Nous encourageons les propriétaires, les exploitants et les membres de notre équipe à partager leurs préoccupations en matière de sécurité et à travailler pour améliorer notre rendement en matière de sécurité. Nous le faisons par le biais de séances en présentiel ou en ligne, de bulletins externes partagés par courriel et de circulaires internes (« bannières »). Les préoccupations en matière de sécurité sont discutées et les conférenciers de l'industrie sont invités à partager les leçons et les commentaires.

1. Les marins qui transportent nos produits à travers le monde jouent un rôle essentiel dans nos chaînes d'approvisionnement. Le titre de « marin » désigne un éventail de rôles à bord d'un navire. Leurs responsabilités peuvent inclure la navigation, l'entretien, l'ingénierie, la cuisson et le nettoyage, afin de s'assurer que notre cargaison est chargée de manière sécuritaire et efficace.

Nos propres navires

Pour nos propres navires que nous exploitons via les gestionnaires de navires Anglo Eastern et ASP Ship Management, nous avons des initiatives supplémentaires liées au bien-être et aux droits de la personne, y compris :

- **Séances de bien-être** – Nous offrons des séances mensuelles de bien-être avec un psychologue aux personnes à bord et en congé à terre (ainsi qu'à leur famille) pour comprendre et discuter des stratégies d'auto-évaluation du bien-être, reconnaître les préoccupations et en apprendre davantage sur les outils d'autogestion ou de recherche de soutien.
- **Respect au quotidien** – Nous surveillons et examinons les installations à bord de nos navires afin de favoriser un milieu de travail et de vie sécuritaire, inclusif et positif. Cela comprend des chambres et des salles de bains privées, des espaces sûrs sur le plan culturel et religieux, la fourniture de produits d'hygiène, des vestiaires séparés, des équipements de protection individuelle adaptés au sexe et des sacs à linge personnels. Nous sommes membres de l'alliance All Aboard pour la promotion de l'égalité des sexes (voir page 23).
- **Contrats de gestion des navires** – Nous décrivons nos attentes dans nos contrats de gestion des navires et effectuons des audits réguliers des bureaux de gestion pour vérifier la conformité.
- **Inspections trimestrielles** – Parallèlement aux inspections annuelles SSE, nos gestionnaires de navires, nos inspecteurs tiers et nos capitaines de port effectuent des inspections opérationnelles et de sécurité plus larges au moins une fois par trimestre, comme le permettent les horaires des navires.
- **Formation** – Nous offrons de la formation et du soutien (y compris de la sensibilisation aux droits de la personne et aux questions d'esclavage moderne) aux officiers et aux membres d'équipage, afin d'aider nos gestionnaires maritimes à comprendre nos attentes (voir la section 5 pour le rendement en 2023).

Chantiers navals

Nous reconnaissons qu'il existe des risques plus larges dans la chaîne de valeur marine, en particulier dans les chantiers navals. Pour entretenir nos navires, ce qui est une exigence réglementaire essentielle, nous devons sécher les navires à quai dans les chantiers navals de temps à autre. Nous reconnaissons qu'il peut y avoir une série de risques pour les droits du travail, y compris l'esclavage moderne, associés au travail sur les chantiers navals. Les travailleurs peuvent être exposés à des risques pour la santé et la sécurité, et en raison de la nature cyclique du travail, les entreprises peuvent employer du personnel temporaire ou contractuel à court terme par l'intermédiaire d'agences de travail qui peuvent avoir des pratiques d'exploitation. De plus, certains chantiers navals peuvent être situés dans des régions réputées pour une gouvernance plus faible des normes relatives aux droits du travail.

Pour faire face à ces risques, nous continuons de faire preuve de diligence raisonnable envers nos partenaires commerciaux en cale sèche. Cela peut inclure :

- Un audit physique des chantiers navals pour présélectionner les fournisseurs potentiels.
- Une évaluation des chantiers navals en fonction d'une série de critères, y compris les droits de la personne, et déterminer s'ils disposent de politiques et de processus appropriés dans des domaines à risque clés comme le travail forcé, le travail des enfants, les processus de recrutement, les processus de lutte contre la discrimination et le harcèlement et l'accès aux mécanismes de règlement des griefs. Les réponses du chantier naval sont examinées par notre équipe des droits de la personne pour examen par des spécialistes.

L'engagement avec les chantiers navals nous a permis de fixer des attentes autour de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne.

Logistique, transport maritime par conteneurs et autres évaluations maritimes

Nous gérons également une petite proportion de transporteurs pour d'autres besoins d'expédition, aux côtés d'une gamme de tiers pour les besoins de camions et de trains. L'approche de gestion des risques par des tiers (TPRM) et le code de conduite des fournisseurs (décrits à la section 2 et à l'annexe 2) s'appliquent à tous les fournisseurs de services logistiques.

Reconnaissant que nous avons une relation commerciale différente avec les transporteurs et nos propres navires ou notre flotte affrétée, nous effectuons une diligence raisonnable en matière de droits de la personne appropriée à notre levier, alignée sur les Principes directeurs des Nations Unies. Cela comprend :

- **Engagement** – Grâce à des engagements réguliers avec les transporteurs, nous examinons les engagements de nos transporteurs à l'égard des obligations de déclaration sur l'esclavage moderne et comment ils gèrent ces risques. Nous avons également un programme d'assurance de la chaîne d'approvisionnement (SCA) qui crée sur le terrain des occasions d'examiner les contrôles critiques. En 2024, le programme SCA prévoit d'effectuer des vérifications sur le terrain auprès de plus de 30 fournisseurs logistiques.
- **Évaluation commerciale** – En 2023, nous avons introduit une nouvelle exigence en matière d'appels d'offres lors de la sélection de nos transporteurs préférés afin de nous assurer que tout soumissionnaire examine notre Déclaration sur l'esclavage moderne et accepte nos exigences en matière de droits de la personne telles qu'énoncées dans le code de conduite des fournisseurs (CSOC). De plus, nous avons évalué les déclarations d'esclavage moderne des transporteurs (lorsqu'elles ont été publiées) afin de comprendre leur maturité et leur approche en matière de gestion des risques, et d'identifier toute possibilité de collaboration pour faire face aux risques au sein de la chaîne d'approvisionnement du transport maritime par conteneurs.



Intégration des droits de la personne dans les évaluations des modèles de maturité en matière de sécurité

Introduit en 2019, le modèle de maturité de la sécurité (SMM) est notre plan directeur pour la sécurité, intégrant les meilleures pratiques en matière de leadership, d'engagement, d'apprentissage, de gestion des risques et de planification du travail, ainsi que l'appropriation opérationnelle des risques pour la santé et l'environnement dans nos opérations et nos chaînes de valeur. Cela inclut les meilleures pratiques pour améliorer la sécurité physique et psychologique au travail.

Depuis 2022, notre équipe commerciale a examiné la maturité de nos 30 à 40 principaux fournisseurs de logistique à plus haut risque¹ par rapport à nos exigences du modèle de maturité de la sécurité (le risque étant évalué sur le risque inhérent à la catégorie, la sécurité sanitaire et la performance environnementale antérieures et la criticité du fournisseur pour les exigences commerciales). Reconnaisant l'importance de faire preuve d'une approche intégrée de la santé, de la sécurité et des droits de la personne, une équipe interfonctionnelle a mis à l'essai un moyen d'intégrer les droits de la personne et les considérations relatives à l'esclavage moderne dans les évaluations existantes du modèle de maturité de la sécurité (SMM). Le projet pilote comprenait les trois étapes suivantes :

- **Étape 1 : Enquête sur ordinateur** – Une enquête est délivrée au fournisseur. L'enquête demande aux fournisseurs de certifier eux-mêmes leur maturité en matière de gouvernance des droits de la personne, de mécanismes de réclamation, de transparence de la chaîne d'approvisionnement et de conditions d'emploi, et les invite à fournir des détails sur la composition de leur main-d'œuvre. L'enquête a été traduite en anglais, français, allemand, néerlandais, coréen et mandarin.
- **Étape 2 : Observations sur place** – Une liste de contrôle est fournie au vérificateur du modèle de maturité de la sécurité

(SMM) qui se rend sur place pour examiner et consigner toute observation sur place. Cela comprend les conditions des installations (comme les niveaux sonores, l'éclairage, la ventilation, l'équipement de protection individuelle) et toute promotion observable des mécanismes de règlement des griefs.

- **Étape 3 : Entrevues** – Un échantillon de travailleurs et de cadres sur place est interrogé par le vérificateur du modèle de maturité de la sécurité (SMM). Une liste de questions relatives aux droits de la personne portant sur les pratiques salariales, les relations avec les employés et les conditions de travail et de vie est utilisée pour faciliter la vérification des données fournies par le fournisseur à l'étape 1 et des données observées à l'étape 2.

Au cours du projet pilote, les livres ou registres n'ont pas été examinés pour vérifier davantage les réponses. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une occasion importante de poursuivre le développement.

Observations

Depuis le lancement du pilote en juillet 2023 :

- Treize fournisseurs ont achevé la phase 1 dans sept pays.
- Deux fournisseurs ont terminé les étapes 2 et 3 (basés en Australie et en Inde).
- Plus de 50 recommandations ont été émises pour les plans de développement à moyen et long terme des fournisseurs.

Voici les principales observations tirées du projet pilote :

- Aucun risque d'esclavage moderne, y compris le travail des enfants, n'a été identifié à ce jour.
- La majorité des fournisseurs ont été évalués comme étant au stade « de base » ou « évolutif » de la maturité en matière de droits de la personne, l'un d'eux faisant preuve d'une approche « avancée ».

- Plusieurs de ces fournisseurs devront se conformer à la nouvelle *loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Ces fournisseurs ont bien accueilli le projet pilote, qui a permis d'identifier les domaines dans lesquels ils pouvaient renforcer leur approche.
- Les fournisseurs ont fait preuve de collaboration et ont apprécié l'approche adoptée pour intégrer les droits de la personne dans le processus d'évaluation du modèle de maturité de la sécurité (SMM).
- Les conditions d'emploi sont claires et les pratiques salariales sont bonnes. Les travailleurs étaient couverts par les taux de salaire minimum nationaux.
- Rien n'indique que des frais de recrutement aient été facturés.
- Les politiques respectant les droits à la négociation collective et à la liberté d'association ont fait l'objet d'un engagement satisfaisant.
- De nombreux fournisseurs ne disposaient pas de mécanisme de règlement des griefs pour leurs travailleurs.
- De nombreux fournisseurs ne disposent pas d'une politique en matière de droits de la personne, ne s'engagent pas à prévenir les risques d'esclavage moderne et n'offrent pas de formation aux droits de la personne.

En 2024, nous nous concentrerons sur le partenariat avec nos fournisseurs pour soutenir la mise en œuvre des apprentissages du modèle de maturité de la sécurité (SMM). Ces évaluations nous ont permis d'approfondir considérablement notre compréhension de la culture de sécurité sur chaque site et nous ont donné des idées concrètes qui nous guideront vers la création d'un environnement de travail encore plus sécuritaire et respectueux des droits.

1. Les transports, la logistique et l'entreposage ont été identifiés comme une catégorie à plus haut risque en ce qui concerne les droits de la personne et les risques d'esclavage moderne. Cela est dû aux activités qui peuvent s'appuyer sur une main-d'œuvre nombreuse et peu qualifiée, et au recours fréquent à des sociétés de recrutement dans cette catégorie.

Risques déclarés en 2023

Nous avons obtenu une réduction de 50 % des incidents opérationnels critiques à bord des navires dans nos installations en 2023, par rapport à 2022, grâce à l'amélioration du bien-être et de la sécurité au cours de l'année. Dans l'ensemble, nous avons obtenu zéro décès, zéro déficience permanente et une réduction de 70 % des blessures corporelles déclarées à bord de nos navires affrétés en 2023.

Bien que nous n'ayons relevé aucune allégation ou aucun incident d'esclavage moderne au sein de notre chaîne de valeur maritime et logistique, nous étions conscients des questions suivantes relatives aux droits de la personne :

Maritime

En 2023, nous avons connaissance de quatre violations présumées faibles à modérées de la Convention du travail maritime (MLC) sur les navires affrétés, signalées par l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA). Ces allégations portent sur des informations faisant état :

- D'approvisionnement insuffisant en produits frais.
- De systèmes de climatisation inopérants.
- De salaires de l'équipage inférieurs aux accords de travail énoncés.

Nous avons enquêté sur chaque allégation avec l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA), les armateurs et les exploitants.

Toute allégation concernant les salaires de l'équipage entraîne l'immobilisation du navire

par l'Autorité australienne de sécurité maritime (AMSA) jusqu'à ce que le problème soit résolu de manière satisfaisante.

Chaque allégation de la Convention du travail maritime (MLC) saisie par l'AMSA est également suivie par RightShip. Cela nous donne la possibilité de dialoguer avec les opérateurs pour prévenir la répétition de comportements et de pratiques nuisibles. Voici quelques exemples de notre engagement :

- Examens des résultats de l'enquête et les causes profondes. Par exemple, en 2023, nous avons examiné les calendriers d'entretien prévus pour nous assurer que la climatisation était entretenue régulièrement et nous avons travaillé avec les armateurs pour examiner l'efficacité des procédures de plainte.
- Vérifications de bureau pour s'assurer que des mesures ont été prises pour clore les mesures convenues. Dans les cas graves, nous pouvons choisir d'interrompre la relation avec le propriétaire ou l'exploitant du navire, ou de restreindre le navire ou le propriétaire pendant un certain temps. Nous n'avons pas pris de telles mesures en 2023.

Logistique

En 2023, nous avons suivi de près les rapports de migrants utilisant illégalement des trains de marchandises (wagons-caisses) pour traverser la frontière américaine. Nous utilisons occasionnellement des wagons-caissons pour transporter les produits de nos activités au Saguenay au Canada à des clients basés au Mexique.

Nous avons identifié deux wagons-caissons qui avaient des traces d'occupation humaine,

comme des bouteilles d'eau, des emballages de nourriture et des couches.

Notre équipe logistique, avec le soutien de notre équipe des droits de la personne, a mis en œuvre plusieurs mesures pour aider à prévenir et à atténuer les dommages potentiels aux droits de la personne (liés au trafic de personnes) pour les migrants voyageant dans nos wagons-caissons, y compris :

- Éliminer (dans la mesure du possible) notre utilisation de wagons-caissons voyageant au Mexique pendant cette période d'utilisation accrue des wagons-caissons.
- Alerter nos clients sur les preuves que nous avons trouvées d'occupation humaine et demander que les wagons-caissons soient scellés pour éviter qu'on puisse y entrer.
- Aviser les propriétaires ferroviaires des incidents, partager nos exigences en matière de droits de la personne et envoyer un sondage afin de comprendre leur approche pour prévenir les atteintes aux droits de la personne.
- Émission d'une « bannière verte » interne (un outil de sensibilisation interne) pour aider notre équipe commerciale à identifier les problèmes et comment répondre aux préoccupations concernant le trafic ou la traite des personnes dans le respect des droits. Il s'agissait notamment de partager les détails des principales organisations de la société civile qui pourraient offrir leur soutien si des personnes étaient trouvées dans un wagon-caisse.

Performance 2023

Les principales mises à jour de performance comprennent :

- Nous avons obtenu zéro décès, zéro déficience permanente et une réduction de 70 % des blessures corporelles déclarées à bord de nos navires affrétés.
- Réduction de 50 % des incidents critiques à bord des navires dans nos installations terminales par rapport à 2022. Nous y sommes parvenus grâce à une augmentation des inspections des navires et des évaluations de la maturité en matière de sécurité, à la mise en œuvre du Programme des propriétaires et exploitants désignés (DOO) et à l'amélioration des partenariats.
- Nous avons intégré 16 propriétaires et exploitants à notre programme DOO, ce qui représente 36 % du volume expédié pour les partenaires commerciaux.
- Organisation de trois séances d'engagement en matière de sécurité avec les propriétaires et les exploitants, atteignant un total de 156 participants en personne et 260 participants en ligne.
- Déploiement des directives et attentes de *Respect au quotidien* au sujet des comportements requis sur nos propres navires.
- Adhésion à All Aboard Alliance, une initiative du Forum maritime mondial, qui vise à rassembler les leaders du secteur pour promouvoir l'égalité des sexes en mer.
- Formation de 200 marins sur notre propre flotte de navires (lire plus à la page 27).
- Réalisation de 489 inspections, soit 98 % de notre objectif pour 2023. Cela comprenait l'inspection de 100 % de notre flotte affrétée à temps (157 inspections) et de 30 % de notre flotte affrétée à des fins de voyage (332 inspections). De plus, nous avons inspecté 100 % de notre flotte (17 navires). Bien que nous n'ayons identifié aucun risque lié à l'esclavage moderne au cours de ces inspections, elles nous ont permis de continuer à surveiller et à stimuler l'engagement à améliorer nos normes de sécurité et de bien-être de l'équipage.
- Poursuite de l'expansion et du renforcement des capacités de notre fonction Sécurité maritime et contrôle, y compris la gestion des risques et des expositions aux droits de la personne et aux risques d'esclavage moderne pour nos propres navires et notre portefeuille de flottes affrétées.
- Intégration des droits de la personne dans l'évaluation de la maturité en matière de sécurité de 13 fournisseurs logistiques.
- Introduction d'une nouvelle exigence en matière d'appel d'offres pour l'esclavage moderne lors de la sélection de nos transporteurs préférés et de l'évaluation des déclarations d'esclavage moderne des transporteurs.

Priorités pour 2024

Nos priorités comprennent :

- Poursuite du suivi du nombre et de la gravité des incidents liés à la Convention du travail maritime (MLC) des navires faisant escale dans nos installations.
- Poursuite des travaux en vue d'atteindre notre objectif, à savoir que tous les propriétaires et exploitants de navires répondent aux attentes de notre programme DOO d'ici 2027. Nous tirons parti du programme DOO pour stimuler notre engagement à respecter les droits de la personne et à faire face aux risques de l'esclavage moderne.
- Poursuivre la mise en œuvre des leçons tirées du modèle de maturité de la sécurité (SMM) auprès de nos partenaires logistiques et des navires qui nous appartiennent.
- Réalisation d'au moins 400 inspections, ce qui représente 100 % de notre flotte affrétée en temps (selon les prévisions de la flotte), et 30 % de notre flotte affrétée en voyage (non déjà inspectée en 2023). Nous continuerons à inspecter 100 % de notre flotte.
- Amélioration de la maturité en matière de sécurité dans l'ensemble de notre flotte.
- Poursuite de la mise en place d'une formation obligatoire aux droits de la personne pour tous les officiers et membres d'équipage.
- Réalisation de vérifications sur le terrain pour 30 fournisseurs logistiques dans le cadre de notre programme d'assurance de la chaîne d'approvisionnement (SCA) continu.

Notre approche de vente – S’engager auprès des clients par le biais d’une diligence raisonnable et d’une bonne gestion des produits

Nous souhaitons nous engager et collaborer avec nos clients pour faire progresser le respect des droits de la personne, y compris la lutte contre l’esclavage moderne.

En 2023, nous avons continué à répondre aux demandes des clients concernant notre gestion des risques liés à l’esclavage moderne et notre performance plus générale en matière de droits de la personne. Notre équipe des droits de la personne a examiné 14 demandes approfondies de clients, principalement de l’industrie automobile en aluminium et de ceux basés au Japon.

En 2023, nous avons commencé une évaluation de l’état de préparation à l’Audit interne du Groupe afin de mettre en œuvre la proposition de directive de l’Union européenne sur la diligence raisonnable en matière de développement durable (voir page 28). L’évaluation permet d’évaluer de façon proactive l’état de préparation de notre programme de gestion des risques par des tiers (TPRM) à satisfaire aux exigences de diligence raisonnable proposées qui visent à réduire le risque d’incidences négatives sur les droits de la personne et l’environnement au sein de la chaîne de valeur. Une fois finalisés, les principaux résultats serviront à identifier les possibilités d’amélioration potentielles de nos processus et approches.

Par l’intermédiaire de nos équipes de gestion des produits, nous sommes activement impliqués dans les initiatives de la chaîne de valeur, notamment en participant à des groupes de travail et à des travaux plus larges d’assurance et de certification par rapport à des normes clés telles que l’Aluminium Stewardship Initiative (ASI), le Copper Mark, l’ICMM et le Responsible Jewellery Council (Conseil de la joaillerie responsable).

Cela nous donne la possibilité de dialoguer avec nos clients sur des sujets clés et émergents relatifs aux droits de la personne, y compris l’esclavage moderne. Les normes établies par ces organisations comprennent des exigences en matière de droits de la personne et impliquent des audits indépendants au moins tous les trois ans. Par exemple, les initiatives ASI et ICMM contiennent des indicateurs sur la prévention du travail forcé et du travail des enfants.

Performance 2023

Les principales mises à jour de performance comprennent :

- Réalisation d’examens de diligence raisonnable par des tiers sur les clients dans le cadre de notre approche de gestion des risques par des tiers (TPRM) (voir page 15).
- Certifications et normes au niveau des actifs.
- Réponse aux demandes de renseignements des intervenants (clients, investisseurs, initiatives d’analyse comparative) sur notre rendement en matière de droits de la personne.

Priorités pour 2024

Nous continuerons de faire appel à des fournisseurs de services de vérification externes pour effectuer une assurance indépendante des normes de performance applicables en matière de durabilité pour nos actifs opérationnels, en nous alignant sur notre calendrier d’audit pour 2023 à 2025.

Certifications et accréditations 2023

Copper Mark	2 actifs
ASI	20 actifs
Responsible Jewellery Council	3 actifs
London Bullion Market Association	1 actif
Towards Sustainable Mining	3 actifs
ICMM	29 actifs



Pour plus d’informations

Pour en savoir plus sur la liste complète des certifications et accréditations d’actifs, consultez notre livre d’information sur le développement durable 2023 à l’adresse riotinto.com/sustainabilityreport.



Shanghai de nuit, Shanghai, Chine.

4. Remédiation

Si un incident relatif aux droits de la personne se produit malgré nos efforts pour le prévenir, nous cherchons à atténuer la situation conformément à nos valeurs, engagements, politiques et normes.

Mécanisme de règlement des griefs

Nous nous engageons à fournir à nos employés et aux personnes touchées par nos activités l'accès à des mécanismes efficaces de règlement des griefs. Ceux-ci sont accessibles au public pour que toute personne puisse les utiliser pour porter plainte au sujet de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement, y compris toute préoccupation au sujet de l'esclavage moderne. maVoix est notre programme mondial de rapports confidentiels et peut également être utilisé pour soulever des préoccupations (voir page 26).

Notre norme Performance sociale et communautaire (CSP) exige que les sites gérés disposent d'un mécanisme de plaintes et de griefs à l'échelle locale compatible avec les critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations Unies, qui comprend l'accessibilité, la transparence, la légitimité et une source continue d'apprentissage. Nous promovons ces mécanismes localement de plusieurs façons, notamment par le biais de bulletins communautaires, d'affichages d'actifs et d'affiches. Vous pouvez nous faire part de vos préoccupations par courriel ou par téléphone, par un tiers de confiance ou par tout autre moyen. Des mécanismes de recours ou d'appel sont également disponibles lorsqu'un grief ne peut être réglé entre un plaignant et l'entreprise et est traité au cas par cas. Il peut s'agir d'un comité d'examen interne, d'une médiation via un comité mixte d'appel de la collectivité ou de l'entreprise, ou via un tiers arbitre.

Nos mécanismes locaux de règlement des griefs doivent être accessibles à toute personne, y compris à nos fournisseurs. Nous étudions des façons de promouvoir un accès accru à nos mécanismes de règlement des griefs (par exemple, en faisant la promotion de maVoix) auprès des travailleurs de nos chaînes d'approvisionnement, ainsi que d'aider nos fournisseurs à renforcer leurs propres mécanismes de règlement des griefs. Cela permet de mettre en place plusieurs canaux de signalement pour les personnes susceptibles d'observer ou de se trouver dans une situation d'esclavage moderne.

Nos Lignes directrices sur la gestion des plaintes et des griefs aident à améliorer la façon dont les équipes reçoivent, enregistrent, répondent, examinent, corrigent, résolvent et signalent les griefs de la collectivité, y compris les griefs ayant des répercussions présumées sur les droits de la personne. Les Lignes directrices demandent aux professionnels de l'approvisionnement de transmettre toute plainte ou grief alléguant de graves répercussions sur les droits de la personne (y compris l'esclavage moderne) au Bureau de la conduite des affaires (BCO) et à maVoix.

Répondre à l'esclavage moderne

Nous pouvons être informés d'une allégation en matière de droits de la personne de différentes manières. Par exemple, cela peut se produire via l'un de nos propres mécanismes de réclamation, un partenaire commercial ou d'autres parties prenantes telles qu'une organisation de la société civile, des médias ou une association de travailleurs. Le principe central de toute intervention est de veiller à ce que les individus ne courent pas le risque de subir d'autres préjudices.

Nous sommes déterminés à enquêter sur les incidents et reconnaissons que nous pourrions devoir impliquer les forces de l'ordre. Nous fournirons des mesures correctives ou coopérerons à celles-ci et utiliserons notre influence auprès de partenaires commerciaux en fonction de notre niveau d'implication dans l'allégation (causée, contributive ou directement liée) conformément aux Principes directeurs des Nations Unies. Ce travail nécessiterait une réponse interfonctionnelle, portée à la haute direction au besoin.

Lorsque nous identifions que nous avons causé ou contribué au travail forcé ou au travail des enfants, nous nous engageons à prévoir ou à coopérer à sa réparation par des processus légitimes. Nous pouvons jouer un rôle dans la réparation des dommages auxquels nous sommes directement liés par le biais de nos produits, services ou opérations. Comme nous n'avons pas identifié d'incidents d'esclavage moderne au cours de l'année 2023, nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants, ou à la perte de revenus pour les familles vulnérables résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants lié à nos activités commerciales ou à nos chaînes de valeur.

Nous continuons d'utiliser le Cadre d'intervention et de recours Walk Free et Human Rights Resources and Energy Collaborative (HRREC) pour éclairer l'élaboration et l'amélioration continues de nos politiques et procédures d'assainissement, et de faire référence à cette orientation dans nos initiatives de formation. Il s'agit d'un guide pratique pour les entreprises sur la façon de répondre à l'esclavage moderne dans leurs opérations et leurs chaînes d'approvisionnement.

Signalement des incidents et des problèmes

Notre procédure de déclaration des incidents en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de collectivités et de sécurité nous incite à consigner si un incident, y compris une plainte, a des répercussions sur les droits de la personne. Nous pouvons ensuite identifier le droit de l'homme spécifique sur lequel l'incident a pu avoir un impact, y compris par le biais d'un questionnaire ciblé sur les droits du travail, où les incidents liés à l'esclavage moderne peuvent être inclus.

Rapports en 2023

En 2023, deux incidents et deux plaintes ont eu pour principal impact les droits de la personne, mais aucun n'était lié à l'esclavage moderne ou aux droits du travail. Quinze autres incidents liés aux communautés et aux performances sociales ont eu des répercussions potentielles sur les droits de la personne, dont aucun n'était lié à l'esclavage moderne, l'un d'entre eux étant lié à une question de droits du travail concernant l'accès aux installations. Parmi les autres processus pertinents, citons notre système de gestion des dossiers relatifs aux relations avec les salariés, géré au niveau local, qui permet de suivre une série de problèmes liés au travail qui ont fait l'objet d'une enquête et les mesures prises en conséquence. Nous continuons à renforcer la capacité de notre personnel à identifier et à classer correctement

les incidents et les plaintes susceptibles d'avoir un impact sur les droits de la personne.

Performance 2023

Les principales mises à jour de performance comprennent :

- Lancement du Centre de Bienveillance (voir page 26).
- Mise en œuvre d'un nouveau processus d'enquête globale centré sur les personnes et tenant compte des traumatismes, et formation de notre équipe à cette nouvelle approche.
- Continuer à reclasser les allégations selon le « type de problème » afin d'améliorer les rapports sur l'esclavage moderne.
- Renforcement des processus de remontée des questions les plus graves, y compris les incidents liés à l'esclavage moderne, vers le responsable en chef de la conformité juridique et éthique.
- Renforcement des partenariats entre le Bureau de la conduite des affaires (BCO) et les experts en la matière des droits de la personne, tant pour les questions nécessitant une enquête que pour les rapports nécessitant un règlement local.
- Fourniture de formation sur les droits de la personne à l'équipe de direction, y compris les cadres supérieurs du Bureau de la conduite des affaires (BCO).
- Réalisation d'initiatives de renforcement des capacités avec les membres de l'équipe CSP en ce qui concerne la gestion des plaintes et des griefs.

Priorités pour 2024

Nos priorités comprennent :

- Affiner et mettre à jour la procédure maVoix pour refléter les améliorations apportées à notre cadre et à nos processus.
- Continuer à étendre notre capacité d'analyse de données et fournir à l'entreprise des informations qui permettent à nos employés de renforcer les processus et la culture, localement et mondialement.
- Élargir les canaux de signalement aux services et le soutien disponible par l'intermédiaire du Centre de Bienveillance.
- Continuer à améliorer l'échange d'information entre le Bureau de la conduite des affaires (BCO) et l'équipe des droits de la personne afin d'améliorer l'identification et la prise en compte des risques liés à l'esclavage moderne.
- Organisation de tournées mondiales pour informer les dirigeants sur maVoix et le Centre de Bienveillance et la mise en place d'une campagne de sensibilisation des employés.
- Suivi de l'impact des interventions du Bureau de la conduite des affaires (BCO) par l'analyse des données.

maVoix

Nous voulons créer un milieu de travail sûr, respectueux et inclusif, doté d'une solide culture éthique qui reflète nos valeurs; nous encourageons et appuyons nos employés à s'exprimer s'ils ont des préoccupations au sujet d'une inconduite potentielle ou d'un comportement nuisible. Une forte culture de la prise de parole, avec des protections contre les représailles, nous permet d'identifier et de traiter rapidement les problèmes, de réagir de manière appropriée, de minimiser les risques et de prendre soin de notre population et des communautés dans lesquelles nous opérons.

Le programme maVoix permet l'établissement de rapports confidentiels et anonymes¹, y compris les divulgations protégées des dénonciateurs. maVoix est exploité par le Bureau de la conduite des affaires (BCO), qui relève de notre chef des affaires juridiques, de la gouvernance et de l'entreprise, et fournit régulièrement des informations sur le programme au Conseil et au Comité d'éthique et de conformité du Groupe.

maVoix est disponible en plusieurs langues pour notre personnel, nos fournisseurs (et leurs employés et sous-traitants), les membres de la communauté, les autres parties prenantes et le public.

Sous réserve des lois locales, les rapports à maVoix peuvent porter sur des préoccupations concernant les affaires ou les comportements des individus, y compris les violations présumées de nos normes, politiques et procédures, les droits de la personne, y compris l'esclavage moderne, la sécurité et l'environnement, l'information financière, et la fraude ou d'autres questions d'intégrité des affaires. Le Bureau de la conduite des affaires (BCO) évalue les préoccupations et choisit la catégorie de grief appropriée, qui comprend les catégories de pratiques de travail déloyales ainsi que les plaintes liées au travail des enfants.

Notre code de conduite des fournisseurs (CSOC) et notre Code de conduite, *Notre approche de l'entreprise*, encouragent les employés, les entrepreneurs et les

fournisseurs à signaler leurs préoccupations – y compris les infractions à ces codes – directement à leur contact Rio Tinto ou via maVoix. Les fournisseurs sont tenus, en vertu du contrat global type d'approvisionnement, de nous informer directement s'ils soupçonnent raisonnablement une violation réelle ou potentielle de nos dispositions contractuelles, y compris les dispositions relatives à l'esclavage moderne. Notre code de conduite des fournisseurs (CSOC) encourage les fournisseurs à maintenir leurs propres politiques et pratiques pour permettre aux travailleurs de signaler des violations, des comportements répréhensibles ou des griefs et de les traiter sans crainte de représailles.

Centre de Bienveillance

En 2023, le Bureau de la conduite des affaires (BCO) a lancé le Centre de Bienveillance, qui offre des canaux supplémentaires et plus accessibles pour faire part de ses préoccupations, accéder à un soutien en matière de bien-être et explorer des options de résolution. Le Centre de Bienveillance offre des options pour résoudre les signalements de comportements nuisibles et irrespectueux par une résolution alternative et une intervention précoce le cas échéant, plutôt que par une enquête. Nos partenaires de soutien facilitent les soins spécialisés, l'orientation et les options de résolution pour nos personnes en matière de racisme, de préjudice sexuel, d'intimidation et de harcèlement ou de discrimination. Ils soutiennent également les dirigeants, l'équipe des ressources humaines, les répondants et les témoins de ces comportements. Le Centre de Bienveillance s'appuie sur des services de soutien et des options de résolution adaptés à la région, informés par diverses voix dans toute l'organisation. Depuis son lancement, le Centre de Bienveillance a soutenu plus de 276 personnes, et les commentaires ont été positifs : les participants disent se sentir en sécurité et soutenus. Nous avons établi une fonction de rapport et de gouvernance du Bureau de la conduite des affaires (BCO) pour nous aider à saisir et à communiquer les premières idées.

Rapports en 2023

En 2023, nous avons constaté une augmentation du nombre de préoccupations soulevées par l'entremise de maVoix à 1 613 (2022 : 1 459). Le taux de déclaration pour 1 000 employés était de 29,1 en 2023 (2022 : 28,1). Nous continuons à constater une augmentation des signalements et pensons que cela signifie que davantage de personnes se sentent à l'aise pour faire part de leurs préoccupations. Le nombre de déclarations anonymes en 2023 (40 %) reste cohérent avec celui de 2022 (38 %). Parmi les cas sur lesquels le Bureau de la conduite des affaires (BCO) a enquêté, 61 % ont été confirmés en 2023 (2022 : 65 %). Parmi les cas clôturés en 2023 (pour les cas signalés dans maVoix, à la fois en 2023 et au cours des périodes précédentes), le nombre moyen de jours pour clôturer un cas a été ramené de 52 jours en 2022 à 38 jours. Les questions soulevées par le biais de maVoix concernaient principalement la discrimination, l'intimidation, le harcèlement, l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel, les relations avec les employés et les avantages sociaux et la rémunération.

En 2023, le Bureau de la conduite des affaires (BCO) a reçu 17 rapports classés comme pratiques de travail déloyales qui, après examen initial par l'équipe des droits de la personne, pouvaient avoir des indicateurs de travail forcé ou de risques d'esclavage moderne plus larges² (principalement autour des pratiques salariales et des avantages sociaux des travailleurs). Tous les rapports relatifs à des tiers, fournisseurs ou entreprises contractantes. Bien que la plupart des cas aient été clôturés ou renvoyés localement aux fins de règlement, sept cas demeurent ouverts pendant que nous travaillons avec des tiers, des fournisseurs ou des entreprises contractantes pour résoudre les rapports. Aucun cas d'esclavage moderne n'a été identifié à ce jour dans le cadre de ce processus. Le Bureau de la conduite des affaires (BCO) continue de consulter son équipe des droits de la personne au sujet des rapports reçus dans le cadre de notre programme de rapports confidentiels, maVoix, qui pourraient indiquer des risques d'esclavage moderne.

Cas d'activité de maVoix³

	2023		2022		2021	2020	2019			
Taux de cas	29		28		26	15	16			
Rapports reçus ⁴	1 613		1 459		1 246	748	804			
	Rapports reçus	Rapports corroborés ⁴	Rapports reçus	Rapports corroborés	Rapports reçus	Rapports corroborés	Rapports reçus	Rapports corroborés		
Intégrité des affaires	254	48 %	211	52 %	154	36 %	102	51 %	134	36 %
Personnel	1 196	55 %	1 034	65 %	819	57 %	421	38 %	454	31 %
Santé, sécurité et environnement ⁵	109	61 %	120	47 %	186	22 %	68	35 %	52	46 %
Communautés	4	– %	10	– %	6	– %	25	– %	3	– %
Sécurité de l'information	22	– %	16	67 %	18	36 %	99	47 %	111	81 %
Finance	2	50 %	1	– %	0	– %	2	68 %	5	33 %
Autre	26	– %	67	33 %	63	14 %	31	50 %	45	– %

1. Le contenu signalé et le droit à l'anonymat peuvent être soumis aux lois locales.

2. Nous nous alignons sur les indicateurs de l'Organisation internationale du travail (OIT) relatifs au travail forcé (le travail forcé est une forme d'esclavage moderne).

3. Comprend plusieurs rapports relatifs aux mêmes allégations, le cas échéant.

4. Sur la base de tous les cas examinés et clôturés en 2023, y compris les cas signalés les années précédentes. Lorsque les pourcentages diffèrent légèrement des rapports précédents, cela peut être dû à un certain nombre de facteurs, notamment la réouverture des dossiers, les examens internes ou les processus d'assurance de la qualité.

5. Préoccupations communautaires confinées avant 2020, les cas communautaires sont maintenant divisés en une catégorie distincte.

5. Formation

Le respect des droits de la personne est la responsabilité de tout le monde. Notre stratégie de formation est axée sur la démystification, l'intégration et la personnalisation des droits de la personne dans l'entreprise.

Notre personnel est la première ligne de défense dans la gestion des risques liés à l'esclavage modernes. Il doit comprendre les signaux d'alarme de l'esclavage moderne et comment signaler les préoccupations. C'est notamment le cas des personnes les plus susceptibles d'être exposées aux risques d'esclavage moderne, soit en raison de leur fonction, soit parce qu'elles travaillent dans un lieu à haut risque.

Nous utilisons divers forums et outils pour sensibiliser et renforcer les capacités. Nous développons des modèles de formation durables et évolutifs, tels que les modules électroniques en ligne et les formats de formation des formateurs.

Nos objectifs de formation aux droits de la personne à l'échelle du Groupe

Formation sur mesure :

- D'ici la fin de 2024, 100 % des employés occupant des postes à haut risque dans le domaine des droits de la personne suivront chaque année une formation spécifique à leur emploi.

Ensemble de la formation professionnelle :

- À la fin de 2026, 100 % des employés suivront une formation générale sur les droits de la personne chaque année.

Les initiatives suivantes nous ont aidés à réaliser nos objectifs de formation en 2023. Vous trouverez un résumé des formations sur les droits de la personne dans notre *livret d'information sur le développement durable 2023*.

Initiative	Mise à jour 2023
Formation sur mesure en présentiel ou virtuelle	Nous avons organisé 35 ateliers, webinaires et conférences sur les droits de la personne dans le monde entier, notamment sur l'esclavage moderne, avec la participation d'un large éventail d'actifs et d'équipes fonctionnelles.
Formation à la sécurité	Nous avons enregistré plus de 2 100 visites de notre module de formation électronique sur les principes volontaires en matière de sécurité et de droits de la personne. Celles-ci sont obligatoires pour tous nos employés de sécurité et le personnel de sécurité privé. La formation peut également être dispensée aux prestataires de sécurité publique.
Formation des marins	Nous avons dispensé une formation sur l'esclavage moderne, l'éthique et l'intégrité et sur Respect au quotidien à environ 200 membres d'équipage de notre flotte de navires. Cela représente environ 29 % des équipages. Nous continuerons à travailler pour atteindre 100 % des équipages.
Esclavage moderne module électronique	Plus de 2 400 personnes ont suivi le module électronique sur l'esclavage moderne, ce qui représente 60 % des employés et des sous-traitants exerçant des fonctions à haut risque en matière d'esclavage moderne. Les résultats du sondage à la fin du module électronique ont révélé que près de 90 % des participants déclarent : <ul style="list-style-type: none">- Savoir ce que sont les droits de la personne;- Savoir identifier les risques de l'esclavage moderne;- Savoir comment signaler une préoccupation concernant l'esclavage moderne.- Comprendre comment Rio Tinto s'engage à identifier et prévenir l'esclavage moderne;- Être très ou plutôt satisfaits du contenu de la formation. Compte tenu des commentaires des utilisateurs, nous avons commencé à actualiser le module électronique à l'aide d'études de cas et d'information à jour sur la nouvelle loi canadienne sur l'esclavage moderne. Ce module électronique actualisé sera livré en 2024.
Formation en éthique et conformité	Notre formation en ligne d'initiation à l'intégrité des entreprises offre à tous les employés une introduction à l'éthique et à la conformité ainsi que des outils pour reconnaître et comprendre les risques liés aux droits de la personne. Une formation de recyclage doit être suivie chaque année. De plus, l'équipe de l'éthique et de la conformité offre en permanence des séances en personne ciblées sur les principaux secteurs à risque, notamment la corruption, la confidentialité des données et la concurrence. En 2023, nous avons formé 25 187 personnes à la reconnaissance et à la gestion des dilemmes liés à l'intégrité des entreprises.



Notre stratégie d'apprentissage des droits de la personne

En 2021, le Comité exécutif de Rio Tinto a approuvé une série d'objectifs quinquennaux en matière de collectivités et de performance sociale, notamment que 100 % des employés occupant des postes à risque élevé dans le domaine des droits de la personne suivront une formation annuelle sur les droits de la personne d'ici 2024, et 100 % de tous les employés d'ici 2026. Grâce à une collaboration avec des intervenants internes et des experts techniques, l'équipe des droits de la personne a élaboré une stratégie d'apprentissage triennale pour atteindre ces objectifs de formation avec les objectifs suivants :

- Réduire les impacts négatifs sur les droits de la personne.
- Améliorer la capacité de notre personnel à naviguer dans les juridictions difficiles en matière de droits de la personne et les risques pour les droits de la personne au sein de nos chaînes de valeur.
- Améliorer la prise de décision des entreprises en tenant compte des impacts sur les droits de la personne liés aux priorités stratégiques (par exemple, les considérations relatives aux droits de la personne liées à la décarbonation).
- Favoriser une culture de la parole plus forte en matière de droits de la personne.
- Améliorer la collaboration avec nos principaux partenaires commerciaux (y compris les fournisseurs).

Une combinaison de méthodes d'apprentissage sera utilisée, y compris des ateliers interactifs en direct et virtuels et des outils d'apprentissage en ligne autoguidés basés sur des scénarios.

6. Évaluation de l'efficacité

Une réponse efficace à l'esclavage moderne vise à donner la priorité aux intérêts des survivants de l'esclavage moderne et de l'exploitation qui y est associée.

Nous suivons et évaluons l'efficacité de nos actions de plusieurs manières :

- Suivi interne, y compris des activités de diligence raisonnable et de formation.
- Assurance interne.
- Suivi des actifs et des mécanismes de griefs au niveau du Groupe.
- Interagir avec des partenaires commerciaux et des intervenants externes pour obtenir des commentaires et des rétroactions.
- Appliquer un cadre d'évaluation de l'impact à notre approche de l'esclavage moderne (voir page 2).

Voir l'annexe 1 pour un résumé de la façon dont nous respectons nos engagements.

Suivi de nos activités de diligence raisonnable

Le suivi de la mise en œuvre de notre procédure KYTP (Connaître son tiers) et des processus connexes est un élément vital de la gestion de nos risques liés à l'esclavage moderne.

Les collègues qui reçoivent un rapport de diligence raisonnable avec des mesures d'atténuation sont responsables de la mise en œuvre des mesures et de la surveillance continue des risques connexes. Le dialogue permanent entre notre équipe des droits de la personne et les fonctions et opérations pertinentes sur l'esclavage moderne continue d'aider à renforcer les capacités internes et à renforcer la mise en œuvre de la procédure de la procédure KYTP (Connaître son tiers).

Les demandes de renseignements et les évaluations de tiers faites par l'équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM) et les spécialistes des achats continuent d'évoluer, en particulier en ce qui concerne les risques d'esclavage moderne pour les nouveaux fournisseurs. Nous suivons les réponses des tiers à notre questionnaire sur les droits du travail, y compris les nouveaux thèmes de risque, afin d'élaborer des approches proactives pour atténuer les risques.

Assurance interne

Nous avons trois lignes de défense en place dans l'ensemble de l'entreprise pour aider à améliorer la couverture d'assurance et la gestion efficace des risques liés aux droits de la personne (y compris l'esclavage moderne). Vous trouverez plus de détails dans le tableau ci-dessus.

Suivi par le biais de nos mécanismes de réclamation

Les mécanismes relatifs aux incidents et aux griefs nous aident à évaluer notre efficacité en soulignant les problèmes systémiques ou répétés et les lacunes potentielles dans la façon dont ils sont gérés. La section 4 détaille ces processus et les mises à jour récentes.

Modèle des trois lignes de défense

1 – Ensemble du leadership opérationnel et fonctionnel

Responsabilités
Maîtriser et gérer les risques grâce à une conception, une inspection et une surveillance efficaces, y compris une assurance par rapport aux exigences de rendement.

Exemples en 2023

- Réalisation de 24 évaluations des risques en matière de droits de la personne.
- Application de l'outil d'auto-évaluation des droits de la personne développé par les experts techniques de deuxième ligne.

2 – Responsables des normes internes (centres d'excellence, domaines d'expertise et fonctions du Groupe)

Définir les exigences de performance et dialoguer de manière proactive avec la 1ère ligne, en fournissant une expertise technique et une assurance objective.

- Les droits de la personne ont été inclus dans la portée de 13 audits de conformité des entreprises de santé, sécurité, environnement et collectivités.
- Orientation et soutien à la première ligne sur l'utilisation des outils et processus d'auto-évaluation des droits de la personne.

3 – Audit interne du Groupe

Une assurance objective indépendante pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle interne et de la gouvernance.

- Voir l'étude de cas ci-dessous pour l'assurance de l'audit interne du Groupe.

Interagir avec des partenaires commerciaux et des intervenants externes – tirer les leçons des certifications et des analyses comparatives

Nous interagissons avec divers partenaires commerciaux et intervenants externes pour obtenir des commentaires et des rétroactions. Voir la section 7 pour plus de détails.

Nous participons activement à des systèmes de certification et à d'autres initiatives volontaires pour nous aider, ainsi que d'autres, à évaluer notre rendement en matière de droits de la personne (voir page 24). Ils nous aident à évaluer nos pratiques et à identifier les occasions d'amélioration au niveau du Groupe et des actifs.

Nous suivons également divers critères élaborés par une série de parties prenantes concernant les déclarations sur l'esclavage moderne en Australie et au Royaume-Uni, et nous les avons utilisés pour continuer à améliorer nos informations dans la présente déclaration, notamment le Modern Slavery UK Benchmark de Churches, Charities and Local Authorities (CCLA), le Monash University Benchmark, EcoVadis, le Corporate Human Rights Benchmark, l'ACSI ASX200 Benchmark, le Dow Jones Sustainability Index et la Workforce Disclosure Initiative. Notre score pour le Monash University Benchmark est resté à « A » pour notre déclaration de 2022, et a été noté comme « bonne pratique évolutive » dans le premier benchmark CCLA 2023.

En 2023, grâce à notre engagement dans ces systèmes de référence et de certification, nous avons identifié et pris des mesures pour traiter plusieurs domaines potentiels d'amélioration, y compris

- La divulgation des cas présumés d'esclavage moderne et les mesures prises pour offrir un recours aux victimes.
- Accroître la divulgation sur le suivi de l'efficacité des efforts.

Approche de mesure d'impact

Nous appliquons un modèle de théorie du changement pour évaluer l'impact de notre approche de l'esclavage moderne. Cela nous permet d'orienter nos priorités et de concentrer nos efforts sur les domaines où nous pouvons avoir le plus d'impact. Voir page 2 pour notre évaluation de 2023.

Audit interne du Groupe des droits de la personne

En consultation avec notre équipe chargée des droits de la personne, l'Audit interne du Groupe a poursuivi son approche pluriannuelle visant à fournir une plus grande assurance sur les risques liés aux droits de la personne et à l'esclavage moderne. Cela a inclus :

- 2021** – Examen de l'efficacité des mécanismes de règlement des griefs
- 2022** – Examen de la conception des contrôles de l'esclavage moderne.
- 2023** – Examen de l'identification, de l'évaluation et de la documentation des risques pour les droits de la personne.
- 2023** – Examen de l'état de préparation concernant la directive de l'Union européenne relative à la diligence raisonnable en matière de développement durable (CS3D) afin de réduire le risque d'impacts négatifs sur les droits de la personne et l'environnement au sein de la chaîne de valeur. Nous prévoyons terminer l'examen de l'état de préparation de la directive de l'Union européenne relative à la diligence raisonnable en matière de développement durable (CS3D) en 2024, ce qui nous aidera à identifier les possibilités d'amélioration.

En 2023, l'audit interne du Groupe a identifié la nécessité d'accroître la sensibilisation et la compréhension des droits de la personne et des conséquences dans l'ensemble de l'entreprise (y compris en ce qui concerne les risques d'esclavage moderne).


Nous poursuivons la mise en œuvre des mesures découlant de l'audit de 2023, y compris le suivi des progrès de l'entreprise dans l'identification et la documentation des risques pour les droits de la personne, et l'utilisation de ces informations pour déterminer les besoins de formation supplémentaires.

Cette approche pluriannuelle de la certification est l'une des façons de tirer parti de l'expertise spécialisée interne en matière de risques et de certification, alors que nous continuons d'affiner et d'identifier de nouvelles occasions pour intégrer et rendre opérationnelle la diligence raisonnable en matière de droits de la personne au sein du Groupe.

7. Collaboration

La lutte contre l'esclavage moderne exige une action collective et multipartite axée sur l'atténuation des causes profondes, le renforcement des capacités dans toutes les chaînes de valeur et la fourniture d'un soutien solide aux survivants.

Nous collaborons avec des pairs, des investisseurs, des organisations de la société civile, des organisations de travailleurs et des partenaires commerciaux sur des questions liées aux droits de la personne, y compris dans certains cas, l'esclavage moderne. Nous encourageons les efforts du gouvernement pour aider les entreprises à prévenir et à combattre leur participation à l'esclavage moderne.

 **Pour plus d'informations sur notre engagement plus large avec les parties prenantes en 2023, voir les pages 12-13 de notre rapport annuel 2023 sur riotinto.com/annualreport.**

Engagement clé avec les parties prenantes sur les droits de la personne et l'esclavage moderne en 2023

Forums multipartites	Nous avons participé aux principales instances suivantes : <ul style="list-style-type: none">– ICMM en tant que coprésident du Groupe de travail sur les droits de la personne et d'événements connexes, y compris la participation à l'atelier des praticiens des droits de la personne au Brésil et à la table ronde de la société civile au Forum des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne, avec un accent sur les défenseurs des droits de la personne.– Pacte mondial des Nations Unies et Communauté de pratique de l'esclavage moderne.– Forum annuel des Nations Unies sur les entreprises et les droits de la personne.– Human Rights Resources and Energy Collaborative (HRREC), qui joue un rôle de premier plan dans la convocation de ce forum dirigé par des praticiens.
Organisations de la société civile	Nous organisons des tables rondes annuelles avec des organisations de la société civile et des membres de notre conseil d'administration, de notre comité exécutif et des experts en la matière. Les forums de la société civile nous aident à comprendre les attentes sociétales sur les questions d'ESG, à détecter les risques et à identifier d'autres occasions de collaboration. En 2023, 28 organisations ont participé à nos tables rondes, tenues en personne à Londres, Sydney et Washington D.C. Un large éventail de sujets a été abordé, notamment le consentement préalable, libre et éclairé ; le soutien de la communauté ; nos opérations à Madagascar et Resolution Copper. Pour en savoir plus, consultez les pages 96 à 97 de notre <i>Rapport annuel 2023</i> . Nous avons également entamé des dialogues spécifiques sur des thèmes particuliers, notamment la décarbonation et le <i>rapport Respect au quotidien</i> , et poursuivi notre engagement individuel et le partage d'informations sur les droits de la personne au niveau du Groupe et des actifs.
Concertation avec les représentants des travailleurs	Reconnaissant les liens entre le respect des droits du travail et la prévention de l'esclavage moderne, nous continuons à engager un dialogue constructif avec les organisations de travailleurs aux niveaux local et mondial. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none">– Des séances de travail avec nos principaux intervenants syndicaux.– Des réunions traditionnelles du comité directeur des relations industrielles, auxquelles participent nos organisations de travailleurs au niveau mondial et le comité directeur des relations industrielles.– Entamer un dialogue avec les représentants de l'OIT afin d'explorer des initiatives conjointes. L'OIT a participé à la réunion plénière de janvier 2024 du Comité directeur des relations industrielles. Au cours de ces sessions, l'ordre du jour comprenait une discussion plus large sur le <i>rapport Respect au quotidien</i> et la manière de soutenir les priorités ESG pour les projets Rio Tinto.
Engagement auprès des investisseurs	Nous nous engageons auprès des investisseurs et répondons à leurs questions sur notre approche de l'esclavage moderne. En 2023, nous avons rencontré 10 investisseurs et analystes sur les droits de la personne.



Respecter les droits des marins par des partenariats

Nous continuons de développer et d'investir dans des partenariats stratégiques avec des organismes de réglementation et des organisations à but non lucratif dédiés au bien-être des marins à bord et à terre. Voici quelques exemples de notre soutien à la Mission aux marins en 2023 :

- Devenir membre du programme Mission to Seafarer Global Ambassador.
- Conclure une entente de financement de trois ans pour fournir le transport et les locaux nécessaires aux marins pour profiter des loisirs et de la détente pendant leur séjour à terre. Cela comprend l'ouverture d'un nouveau centre maritime temporaire pour soutenir les marins faisant escale dans les installations de Port Walcott en Australie-Occidentale, et travailler à la construction d'une installation permanente adaptée aux besoins à Wickham, en Australie-Occidentale.
- Continuer à fournir le Wi-Fi à tous les postes d'amarrage de l'Australie-Occidentale et du Queensland, en partenariat avec des centres marins du monde entier pour fournir une gamme de services, y compris le transport en ville, ou pour la fourniture de marchandises. En 2023, nous avons reçu une mention élogieuse de la *Mission to Seafarers* (Mission aux marins) pour le soutien et les efforts de bénévolat liés à ces services, y compris à Singapour.

Nous continuerons de trouver des moyens de soutenir les marins à l'interface navire-côte à l'échelle mondiale.

8. Consultation au sein de notre entreprise

Nous nous efforçons d'améliorer la consultation pour intégrer notre approche de lutte contre l'esclavage moderne dans les groupes de produits, les actifs, les fonctions et les entités déclarantes.

Consultation continue

Nous consultons et interagissons avec les groupes de produits, les actifs et les fonctions lors de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques pour les droits de la personne (y compris l'esclavage moderne), notamment par les moyens ci-dessous :

- Audits de conformité des activités.
- Communautés et performance sociale et processus de certification des droits de la personne.
- Questions importantes en matière de droits de la personne au sein du Groupe
- Activités de formation.
- Appui spécialisé en matière de droits de la personne, notamment en matière de diligence raisonnable des fournisseurs.

Ces activités contribuent à intégrer notre approche des droits de la personne dans nos activités.

Consultation en vue de l'élaboration de la présente déclaration

Cette déclaration a été préparée grâce à une collaboration interfonctionnelle, notamment entre les spécialistes des droits de la personne du domaine d'expertise de la performance communautaire et sociale, des affaires extérieures, des communications, de l'éthique et de la conformité, de la sécurité du Groupe, des ressources humaines, des relations avec les investisseurs, du droit et du commerce (y compris la marine, l'approvisionnement et la logistique, et les ventes et le marketing) et nos groupes de produits.

Toutes les entités déclarantes gérées (énumérées à l'annexe 4) ont eu l'occasion d'examiner l'ébauche de la Déclaration et d'assister à des séances d'information sur la Déclaration (fournissant des mises à jour sur les tendances externes, l'assurance et les engagements à venir pour 2024). En outre, les entités détenues et contrôlées ont été consultées et ont reçu une copie du projet de déclaration, les invitant à formuler des commentaires et des questions.

Entités déclarantes non gérées

Cette déclaration est également faite au nom de Queensland Alumina Limited (QAL), qui est une entité déclarante en vertu de la *Loi australienne sur l'esclavage moderne* (Australian Modern Slavery Act), MSA. Le processus de consultation comprenait également des engagements spécifiques avec les employés clés de QAL sur ses risques d'esclavage moderne, et les politiques et procédures pertinentes, et pour identifier les possibilités d'amélioration continue. Le conseil d'administration de QAL a examiné une version préliminaire de cet énoncé. Pour s'acquitter de ses obligations de déclaration en vertu de la MSA australienne, des informations supplémentaires sont fournies concernant l'approche de QAL en matière d'esclavage moderne, notamment en notant où QAL suit les principales politiques et procédures de Rio Tinto, et toute différence d'approche clé.

Queensland Alumina Limited (QAL)

QAL est propriétaire et exploitant de l'une des plus grandes raffineries d'alumine au monde. La raffinerie est située à Gladstone, dans le Queensland, et produit environ 3,8 millions de tonnes d'alumine de meilleure qualité au monde par an. QAL fonctionne sur la base du péage, en ce sens qu'elle ne se livre pas directement ou indirectement à la production d'alumine pour son propre compte. En 2023, QAL était détenue conjointement par Rio Tinto (80 %) et Alumina & Bauxite Company Ltd (20 %)¹, mais en raison des sanctions imposées aux personnes et entités russes en 2023, Rio Tinto finançait 100 % de QAL et s'appropriait 100 % de la production d'alumine.

Les activités de QAL comprennent un quai et une installation d'entreposage sur l'île South Trees, et l'exploitation emploie environ 1 000 personnes. De plus, QAL engage chaque jour entre 400 et 600 entrepreneurs basés sur place. Au cours de la période considérée, les dépenses totales de QAL se sont élevées à environ 1 milliard de dollars australiens, avec 842 fournisseurs répartis dans 10 pays. Les principales catégories de dépenses concernent les achats suivants :

- Matières premières et énergie (soude caustique, charbon, gaz, eau, énergie et chaux).
- Services de maintenance.
- Matériaux d'entretien (vannes et tuyauteries).
- Fournitures de fonctionnement (carburants et lubrifiants).
- Projets de biens et services pour les dépenses en capital.

QAL dispose de son propre Code de conduite des fournisseurs qui définit les attentes de l'entreprise à l'égard des fournisseurs :

- Veiller à ce que tous les travailleurs aient l'âge légal local et prévenir le recours au travail illégal des enfants.
- Affirmer qu'il n'y a pas de travail forcé ou servile.
- Respecter les droits des travailleurs à former ou à adhérer légalement et pacifiquement aux syndicats de leur choix et à négocier collectivement.
- Assurer une rémunération et des conditions de travail équitables pour tous les travailleurs.

QAL est axé sur la diligence raisonnable des fournisseurs de haute qualité et intègre un certain nombre de normes et de procédures Rio Tinto dans les pratiques de travail. En ce qui concerne la diligence raisonnable des fournisseurs, les nouveaux fournisseurs sélectionnés sont sélectionnés par l'équipe de gestion des risques par des tiers (TPRM) de Rio Tinto selon la procédure KYTP (Connaître son tiers). Le recours à la procédure repose sur une valeur seuil et une évaluation des risques. La majorité des navires qui accostent au quai QAL sont des navires appartenant à Rio Tinto ou des navires affrétés par Rio Tinto, qui sont gérés conformément à l'approche maritime de Rio Tinto.

QAL possède son propre mécanisme de grief communautaire (ROCS) disponible 24/7 par téléphone et en ligne. Au cours de la période considérée, aucun problème d'esclavage moderne ou d'autres problèmes liés au travail n'a été soulevé par ce mécanisme. QAL dispose d'un service de dénonciation qui intègre l'accès à maVoix et est disponible pour les employés, fournisseurs et entrepreneurs de QAL. Aucun problème d'esclavage moderne n'a été soulevé par l'intermédiaire du service de dénonciation pendant la période considérée.

Visitez le site de QAL pour en savoir plus.

Performance 2023

En 2023, QAL s'est employé à intégrer la gestion des risques liés à l'esclavage moderne dans les pratiques quotidiennes. Un comité directeur interfonctionnel a été créé avec des représentants des secteurs de l'approvisionnement, du droit, des ressources humaines et des collectivités et de la performance sociale, dans le but de piloter le programme de travail sur l'esclavage moderne de QAL. Les principales activités menées à bien par le comité directeur en 2023 sont les suivantes :

- Réalisation d'une évaluation ciblée des risques afin d'identifier les risques d'esclavage moderne dans la chaîne d'approvisionnement et les opérations de QAL.
- Examen et approbation de la Politique sur les droits de la personne de QAL.
- Développement de la formation des employés et des entrepreneurs. Une formation ciblée a été offerte pour les rôles à risque élevé, y compris les ressources humaines, l'approvisionnement et les collectivités.
- Élaboration d'une campagne de sensibilisation à l'intention des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs afin d'améliorer la sensibilisation et l'utilisation des mécanismes communautaires de griefs et de dénonciation de QAL.
- Des enquêtes sur les droits de la personne ont été réalisées par 16 des 20 principaux fournisseurs de QAL. Les réponses des fournisseurs n'indiquaient aucun indicateur de l'esclavage moderne.
- Incorporer des clauses sur l'esclavage moderne dans les modèles de contrats et, si possible, dans les contrats existants.

En 2024, QAL se concentrera sur les lacunes identifiées dans l'évaluation des risques de 2023, y compris la formation et la collaboration avec les fournisseurs sur les initiatives d'amélioration identifiées au moyen de questionnaires destinés aux fournisseurs.

1. Alumina & Bauxite Company Ltd est une filiale de United Company Rusal IPJSC

Annexe 1

Nos performances

Dans le cadre de notre engagement à l'amélioration continue et à la transparence d'année en année, nous avons résumé des exemples de la manière dont nous avons rempli nos engagements clés dans nos Déclarations sur l'esclavage moderne de 2021 et 2022. Nous avons également indiqué où nous avons obtenu des résultats clés, où les travaux sont en cours (et sont généralement pluriannuels) ou où nous devons nous concentrer davantage sur le rendement futur.

● Terminé ● En cours ● Besoin d'attention

Engagement	Exemples de mesures que nous avons prises	Statut
Renforcer la gouvernance		
Continuer d'intégrer notre Plan d'action sur l'approvisionnement responsable (Plan RPS), y compris la diligence raisonnable axée sur les risques, à nos structures de gouvernance de la gestion des risques par des tiers.	Élargissement du plan RSP à un plan d'approvisionnement durable et inclusion d'une plus grande information sur nos engagements pour 2024 (voir section 3, page 18).	●
Examen interfonctionnel du code de conduite des fournisseurs (CSOC) dirigé par l'Approvisionnement mondial avec une contribution et un examen complets par notre équipe des droits de la personne.	Mise à jour du code de conduite des fournisseurs (CSOC) en vue de son lancement en 2024 (voir la section 3, page 17).	●
Nos équipes des droits de la personne et de TPRM continueront de travailler ensemble pour affiner les conditions de risque menant à des examens des risques liés aux droits de la personne.	Nous avons continué de mûrir notre approche en matière de gouvernance par rapport aux risques liés aux tiers (y compris les droits de la personne) et d'affiner notre approche, en particulier en ce qui concerne les biens et services liés aux énergies renouvelables (voir la section 2, page 12).	●
Gérer les risques		
Réalisation d'évaluations des risques en matière de droits de la personne, en mettant l'accent sur les actifs identifiés comme opérant dans des contextes à haut risque.	Nous avons réalisé 24 évaluations des risques en matière de droits de la personne qui se sont concentrées sur les principales questions relatives aux droits de la personne (y compris les droits du travail et l'esclavage moderne) (voir section 2, page 10).	●
Atteindre notre objectif de 500 inspections de navires.	Nous avons effectué 489 inspections dans notre portefeuille (voir la section 3, page 23).	●
Mettre l'accent sur l'amélioration des initiatives de sécurité et de bien-être des équipages dans le cadre du Programme des propriétaires et exploitants désignés (DOO).	Embarqué 16 armateurs et exploitants dans le cadre du programme DOO, ce qui représente environ 36 % des volumes expédiés. Nous visons 100 % d'ici 2027 (voir section 3, page 23).	●
Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de sécurité et de bien-être maritimes, y compris la logistique.	Réduction de 50 % des incidents critiques à bord des navires dans nos terminaux par rapport à 2022, zéro décès, zéro invalidité permanente et réduction de 70 % des dommages corporels signalés à bord de nos navires affrétés. Nous avons intégré les droits de la personne dans les évaluations du modèle de maturité en matière de sécurité pour les fournisseurs de services logistiques à risque élevé (voir la section 3, pages 22 et 23).	●
Renforcement des capacités		
Mettre à jour notre stratégie de formation en matière de droits de la personne, nos orientations et notre programme en ligne pour atteindre les objectifs de formation du Groupe, y compris les approches de formation des fournisseurs.	35 ateliers, webinaires et autres initiatives de formation sur les droits de la personne ont été organisés dans le monde entier. Nous avons enregistré plus de 2 400 réalisations de notre nouveau module électronique sur l'esclavage moderne et les droits du travail et formé 200 membres d'équipage, officiers et équipes à terre sur notre flotte de navires appartenant à la marine (voir la section 5, page 27).	●
	Élaboration d'une stratégie d'apprentissage triennale. Cette stratégie inclut la manière dont nous pouvons améliorer la collaboration avec les principaux partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs (encore en cours d'élaboration et de consultation, voir section 5, page 27).	●
Influencer et travailler avec nos 20 principaux fournisseurs pour promouvoir le respect des droits de la personne grâce à nos missions de gestion de la relation fournisseur.	14 réunions de gestion des relations avec les fournisseurs ont été menées à bien avec des fournisseurs stratégiques, en mettant l'accent sur les droits de la personne et l'esclavage moderne (voir section 3, page 18).	●
Développer la capacité de gestion des risques non financiers au sein de l'approvisionnement mondial.	Élaboration de la matrice des risques inhérents aux catégories qui sera mise en œuvre en 2024 (voir la section 3, page 17).	●
Poursuite des initiatives de formation et de renforcement des capacités sur la gestion des plaintes et des griefs.	Réalisation d'initiatives de renforcement des capacités avec les membres de l'équipe CSP sur la gestion des plaintes et des griefs (voir la section 4, page 25).	●
Le Bureau de la conduite des affaires (BCO) se concentre sur des projets visant à continuer de renforcer son cadre et son rendement, y compris l'examen et le déploiement de classifications par type d'enjeu des allégations afin d'améliorer les rapports sur l'esclavage moderne et la mise en œuvre d'une nouvelle approche d'enquête axée sur les personnes et tenant compte des traumatismes.	Lancement du Centre de Bienveillance, recatégorisation des « types de problèmes », définition des responsabilités, renforcement des procédures d'escalade et formation des cadres supérieurs aux droits de la personne (voir section 4, page 25).	●
Évaluation de l'efficacité		
Réaliser un Audit interne du Groupe sur les politiques et les processus en matière de droits de la personne.	Poursuite de la mise en œuvre des mesures découlant de l'audit de 2023, y compris le suivi des progrès réalisés dans l'identification et la documentation des risques pour les droits de la personne. Nous avons entamé un examen de la directive européenne sur le devoir de diligence en matière de développement durable, que nous terminerons en 2024 (voir la section 6, page 28).	●
Continuer à affiner et à améliorer notre approche de la mesure de l'impact.	Mise à jour de notre cadre d'évaluation de l'impact de l'esclavage moderne (voir page 2).	●
Autre		
Utiliser le Cadre d'intervention et de recours du HRREC sans marche pour éclairer l'élaboration et l'amélioration continues de nos propres politiques et procédures, et rehausser le profil de cette orientation dans nos initiatives de formation en 2023.	Poursuite de l'utilisation du cadre de réponse et de recours de Walk Free du HRREC, notamment dans le cadre de l'examen des risques liés au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement (voir la section 3, page 19, et la section 4, page 25).	●
Poursuivre le dialogue avec les entités déclarantes en ce qui concerne leur approche de l'esclavage moderne, la gestion des risques et l'établissement de rapports.	Collaboration avec toutes les entités déclarantes australiennes et britanniques, ainsi qu'avec les nouvelles entités déclarantes canadiennes, en ce qui concerne les risques d'esclavage modernes et les approches connexes, la gestion des risques et les rapports (voir la section 8, page 30).	●
Collaboration continue avec les parties prenantes sur les droits de la personne et l'esclavage moderne.	Collaboration avec un certain nombre de parties prenantes en 2023, y compris HRREC et ICMM, et via des engagements de la société civile et des investisseurs (voir Section 7, page 29).	●

Annexe 2

Documents de gouvernance

Nos politiques du Groupe sont des déclarations officielles d'intentions commerciales décrivant la manière dont le Groupe entend mener ses affaires et agir dans des circonstances spécifiques. Nos normes du Groupe définissent les exigences minimales acceptables en matière de comportements et/ou de conditions dans le cadre d'une activité ou d'un domaine de pratique particulier, qui, si elles ne sont pas respectées, pourraient avoir un impact important sur le Groupe. Les procédures du Groupe décrivent la manière dont une déclaration de politique générale, une norme du Groupe ou une exigence légale, réglementaire ou de gouvernance d'entreprise doit être mise en œuvre et les principales activités concernées. En cas de lien hypertexte, les principaux documents de gouvernance sont disponibles en externe sur notre site Web, et tous les documents de gouvernance sont disponibles en interne sur l'intranet interne de notre entreprise.

Document	Vue d'ensemble	Lire la suite
Code de conduite – Notre approche de l'entreprise	Notre Code de conduite inclut notre engagement à respecter les droits de la personne et à fonctionner de manière cohérente avec les Principes directeurs des Nations Unies. Il est fourni aux employés potentiels pendant le processus d'offre et est inclus dans le matériel d'initiation pour notre personnel. Nos contrats fournisseurs exigent que les fournisseurs respectent notre Code de conduite.	Page 14
Code de conduite des fournisseurs (CSOC)	Notre code de conduite des fournisseurs (CSOC) se fonde sur des normes internationalement reconnues et Notre approche de l'entreprise, et définit nos attentes vis-à-vis des fournisseurs (ainsi que de leurs filiales et sous-traitants) en ce qui concerne des questions clés, notamment les droits de la personne.	Pages 14, 17 à 21, 26, 31
Politique en matière de droits de la personne	Notre Politique des droits de la personne énonce nos engagements et la façon dont nous les mettons en œuvre en nous fondant sur les normes et cadres internationaux relatifs aux droits de la personne. Il expose spécifiquement notre rejet de toute forme d'esclavage, de travail forcé ou d'enfants. La politique établit les attentes des tiers, y compris les fournisseurs, les partenaires maritimes et les partenaires des coentreprises. La Norme sur les collectivités et le rendement social décrit principalement comment la Politique sur les droits de la personne devrait être mise en œuvre.	Pages 3, 12, 14, 19
Politique de l'emploi	Notre Politique de l'emploi décrit nos attentes en matière d'environnements de travail sûrs et sains pour nos employés et une attente que les personnes soient traitées avec dignité, équité et respect. La Norme sur les approbations de recrutement, la Norme sur le cadre d'acquisition des talents et la Norme d'évaluation et de sélection décrivent comment la Politique d'emploi devrait être mise en œuvre.	Page 16
Politique en matière de coentreprises	Notre politique en matière de coentreprises décrit ce que nous attendons de nos partenaires de coentreprise (y compris les opérations non gérées) pour soutenir nos engagements d'entreprise et nos principes fondamentaux.	Page 16
Norme d'intégrité des affaires	Notre Norme d'intégrité opérationnelle énonce les principes clés pour la prise de décision opérationnelle, les comportements opérationnels et les exigences pour la gestion des risques liés à l'intégrité opérationnelle.	Pages 10, 15, 20, 26, 27
Norme relative aux communautés et à la performance sociale (Communities and Social Performance, CSP)	Notre norme CSP définit la façon dont nous engageons les communautés et décrit les mesures que nous prenons pour identifier et gérer les impacts sociaux, économiques, culturels et des droits de la personne. Elle s'applique à toutes nos entreprises et à nos opérations gérées. La conformité à notre norme CSP est intégrée dans les ententes avec les principaux entrepreneurs.	Pages 10, 16, 25
Norme pour l'approvisionnement	Notre Norme sur les achats collectifs exige que les nouveaux fournisseurs et les fournisseurs renouvelés soient soumis à la procédure KYTP (Connaître son tiers).	Page 17
Norme sur les exploitants et propriétaires désignés	Notre Norme sur les exploitants et propriétaires désignés décrit les exigences applicables à nos partenaires commerciaux, qui peuvent être adoptées sur une base volontaire. Elle est conçue pour inciter les partenaires commerciaux à adopter ce statut pour travailler avec Rio Tinto, et les partenaires partageant les mêmes idées pour améliorer la sécurité générale et le bien-être de l'équipage. Les exigences sont alignées sur les meilleures pratiques du secteur et les normes en matière de droits de la personne (telles que la norme de gestion du vrac sec et la boîte à outils sur le bien-être des équipages de la Sustainable Shipping Initiative).	Pages 20 et 23
Procédure « Know Your Third Party » (Connaître son tiers)	Notre procédure KYTP établit des processus obligatoires pour évaluer les risques – y compris les risques pour les droits de la personne (tels que l'esclavage moderne) – liés à des tiers avec lesquels nous intervenons, tels que nos clients, fournisseurs, entrepreneurs et partenaires de coentreprises.	Pages 15, 17, 18, 20, 21
Procédure maVoix	Notre procédure maVoix fournit des conseils sur la façon d'exprimer les préoccupations relatives à Rio Tinto à l'aide de notre programme de rapports confidentiels, maVoix.	Pages 18 et 26

Annexe 3

Critères d'établissement des rapports et Principes directeurs des Nations Unies

Ce tableau est un index de référence où, dans la présente déclaration, nous traitons des critères de déclaration dans les lois du Royaume-Uni, de l'Australie et du Canada, ainsi que des éléments des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne.

Critère de déclaration recommandé par la loi britannique sur l'esclavage moderne	Critère de déclaration obligatoire de la loi australienne sur l'esclavage moderne	Critère de déclaration obligatoire de la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	Éléments des principes directeurs des Nations Unies	Mentionnés dans la présente déclaration
Structure de l'organisation, activité et chaînes d'approvisionnement.	Identifier l'entité déclarante. Décrire la structure, les opérations et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante.	Structure, activités et chaîne logistique de l'entité.	S.O	Section 1 (Notre structure et nos activités) Annexe 4 (Nos entités déclarantes)
les parties des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'organisation où il existe un risque d'esclavage et de traite des êtres humains, ainsi que les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Décrire les risques des pratiques d'esclavage moderne dans les opérations et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de toute entité qu'elle possède ou contrôle.	Les parties de son activité et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Identifier et évaluer les impacts.	Section 2 (Détermination des risques) Section 3 (Évaluer et traiter les risques)
Les politiques de l'organisation en matière d'esclavage et de traite des êtres humains; ses processus de diligence raisonnable en matière d'esclavage et de traite des êtres humains dans ses chaînes commerciales et d'approvisionnement; la formation sur l'esclavage et la traite des êtres humains offerte à son personnel.	Décrire les mesures prises par l'entité déclarante et toute entité qu'elle possède ou contrôle pour évaluer ces risques et y faire face, y compris les processus de diligence raisonnable et d'assainissement.	Politiques et processus de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants. Toutes mesures prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants. Toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus subie par les familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants.	Engagement politique. Donner suite aux conclusions.	Section 3 (Évaluer et traiter les risques) Section 4 (Remédiation) Section 5 (Formation) Annexe 2 (Documents de gouvernance)
Efficacité de l'organisation à s'assurer que l'esclavage et la traite des êtres humains ne se produisent pas dans ses chaînes commerciales ou d'approvisionnement, mesurée par rapport aux indicateurs de performance qu'elle juge appropriés.	Décrire comment l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures.	Comment l'entité évalue son efficacité pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.	Suivi des réponses, processus permettant d'y remédier, y compris l'alignement sur les critères d'efficacité.	Section 6 (Évaluation de l'efficacité) Annexe 1 (Notre performance) Cadre de progrès et d'évaluation (page 2)
S.O	Décrire le processus de consultation avec (i) toute entité que l'entité déclarante possède ou contrôle; et (ii) pour une entité déclarante visée par une déclaration conjointe, l'entité qui fait la déclaration.	S.O	S.O	Section 8 (Consultation au sein de notre entreprise) Annexe 4 (Nos entités déclarantes)
	Inclure tout autre renseignement que l'entité déclarante, ou l'entité qui fait la déclaration, juge pertinent.			Section 7 (Collaboration) À propos de cette déclaration
	S.O		Communiquer sur la façon dont les impacts sont traités.	Page 2 (Cadre de progrès et d'évaluation) Section 6 (Évaluation de l'efficacité)
		Mesures prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soient utilisés à une étape quelconque de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'organisation ou de biens importés au Canada par l'organisation.		Lettre du chef de la direction (page 1) Cadre de progrès et d'évaluation (page 2) Annexe 1 (Notre performance)

Annexe 4

Nos entités déclarantes pour 2023

La présente déclaration est faite au nom de Rio Tinto Limited, entité déclarante au titre du MSA australien, et de Rio Tinto plc, entité déclarante au titre du Modern Slavery Act (MSA britannique), qui sont les sociétés mères australiennes et britanniques respectives de la structure à double cotation de Rio Tinto, et les principales sociétés holding du Groupe, ainsi que les entités suivantes en Australie, au Royaume-Uni et au Canada :

Entité	Description
Entités déclarantes de la MSA australienne	
Alcan Holdings Australia Pty Limited (ABN 41 105 326 663)	Réalise des activités de financement pour diverses entités australiennes de Rio Tinto.
Alcan Primary Metal Australia Pty Ltd (ABN 25 055 787 909)	Participation à la coentreprise Tomago Aluminium (36,05 % d'intérêts).
Alcan South Pacific Pty Ltd (ABN 47 009 726 078)	Détient une concession minière de bauxite à Cape York (Weipa) et est partie à la Loi sur la réorganisation d'Alcan (Queensland).
Boyne Smelters Limited (ABN 90 010 061 935)	Véhicule de coentreprise incorporé pour la coentreprise BSL (détenue à 59,343 % par Rio Tinto) qui exploite l'aluminerie BSL au nom et en tant qu'agent des participants à la coentreprise.
Cathjoh Holdings Pty Limited (ABN 64 094 265 871)	Participation à la coentreprise Tomago Aluminium (15,5 % d'intérêts).
Channar Mining Pty Ltd (ABN 48 009 127 039)	Participation à la coentreprise minière Channar (60 %) et collecte des fonds pour la coentreprise qui développe et exploite la mine de fer Channar.
Dampier Salt Limited (ABN 30 008 706 590)	Coentreprise qui détient et exploite l'entreprise Dampier Salt (détenue à 68,36 % par Rio Tinto).
GPS Energy Pty Limited (ABN 36 063 207 456)	Participation à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone (22,125 % d'intérêts).
GPS Nominee Pty Limited (ABN 49 063 213 552)	Société holding d'un participant à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone.
GPS Power Pty Limited (ABN 34 009 103 422)	Participation à la coentreprise de la centrale électrique de Gladstone (20 % d'intérêts).
Hammersley Holdings Limited (ABN 50 008 446 222)	Société holding pour les actifs australiens impliqués dans l'extraction, le transport et l'exportation de minerai de fer, l'exploration de gisements minéraux, le service des contrats de vente, la participation à des entreprises de transport maritime, la collecte de fonds à ces fins et l'investissement de fonds excédentaires.
Hammersley Iron – Yandi Pty Limited (ABN 56 009 181 793)	Détient des baux miniers de Yandicoogina relatifs à l'exploitation du minerai de fer.
Hammersley Iron Pty Limited (ABN 49 004 558 276)	Entreprend l'extraction et le transport du minerai de fer, investit les fonds excédentaires et fournit des services à la coentreprise minière Channar et à la coentreprise Bao-HI Ranges.
Hammersley WA Pty Ltd (ABN 53 115 004 138)	Participant à la coentreprise non constituée en société pour le développement des gisements Hope Downs dans la coentreprise Hope Downs (participation de 50 %).
Hope Downs Marketing Company Pty Ltd (ABN 58 115 712 117)	Entreprend la commercialisation de la coentreprise Hope Downs (détenue à 50 % par Rio Tinto).
Mount Bruce Mining Pty Limited (ABN 78 008 714 010)	Détient des baux miniers et des intérêts miniers (minerai de fer).
North Limited (ABN 22 005 233 689)	Détient le groupe North, qui comprend des propriétaires de mines de fer, d'uranium et de cuivre, et les parts de Rio Tinto dans Energy Resources Australia (participation de 52 %).
North Mining Limited (ABN 78 000 081 434)	Détient une participation dans la coentreprise Robe River Iron Associates (35 %), qui exploite le minerai de fer, ainsi que des participations dans Yarraloola Pastoral Co. (35 %) et Yalleen Pastoral Co. Pty Ltd (34 %).
Pacific Aluminium Pty Limited (ABN 57 008 447 943)	Participant à la coentreprise Dampier Salt Limited (68,363 %) et société holding de Rio Tinto Aluminium (Holdings) Limited.
Pechiney Consolidated Australia Pty Limited (ABN 39 076 569 769)	Société holding d'un participant à la coentreprise Tomago Aluminium.
Peko-Wallsend Pty Ltd (ABN 78 000 245 054)	Société holding, y compris pour les actions Energy Resources Australia (société d'uranium cotée en bourse) (participation de 34,3 %).
Pilbara Iron Company (Services) Pty Ltd (ABN 35 107 210 248)	Soutient Pilbara Iron Pty Ltd dans la fourniture de services administratifs.
Pilbara Iron Pty Ltd (ABN 75 107 216 535)	Exploite les divers actifs infrastructurels et non infrastructurels anciennement détenus et/ou exploités par Hammersley Iron Pty Ltd et la coentreprise Robe River Associates.
Queensland Alumina Limited (ABN 98 009 725 044)	Véhicule de coentreprise incorporé pour la coentreprise Queensland Alumina Limited (détenue à 80 % par Rio Tinto) qui exploite l'usine d'alumine QAL au nom et en tant qu'agent des participants à la coentreprise.
Rio Tinto Aluminium (Bell Bay) Limited (ABN 91 009 483 201)	Exploite l'aluminerie de Bell Bay.
Rio Tinto Aluminium (Holdings) Limited (ABN 37 004 502 694)	Société holding d'entreprises actives dans l'extraction de bauxite, la production d'alumine et la fusion d'aluminium de première fusion.
Rio Tinto Aluminium Bell Bay Sales Pty Limited (ABN 11 160 684 391)	Entité de vente pour l'aluminerie de Bell Bay.
Rio Tinto Aluminium Limited (ABN 51 009 679 127)	Participant à Boyne Smelters Limited Joint Venture (participation de 51,85 %), participant à Queensland Alumina Limited Joint Venture (participation de 38,61 %) et à la société holding australienne pour les actifs en aluminium, y compris RTA Weipa Pty Ltd et RTA Yarwun Pty Ltd qui exploitent respectivement la mine de bauxite de Weipa et la raffinerie d'alumine de Yarwun. Membre fondateur de Developing East Arnhem Limited (DEAL).

Annexe 4 (suite)

Entité	Description
Rio Tinto Investments One Pty Limited (ABN 31 093 137 323)	Société holding, y compris pour Rio Tinto Investments Two Pty Limited.
Rio Tinto Investments Two Pty Limited (ABN 54 093 137 485)	Société holding, y compris pour North Limited.
Rio Tinto Limited (ABN 96 004 458 404)	Importante société holding pour les opérations australiennes.
Rio Tinto Services Limited (ABN 62 004 219 738)	Fournit une administration interne et des services généraux pour le groupe de sociétés Rio Tinto Limited, principalement en Australie.
Rio Tinto Shared Services Pty Limited (ABN 69 113 306 077)	Fournisseur de services transactionnels partagés, y compris les services financiers, les ressources humaines et la gestion des installations.
Robe River Limited (ABN 90 008 478 893)	Détient une participation de 60 % dans Robe River Mining Co Pty Ltd, qui détient une participation de 30 % dans Robe River Iron Associates Joint Venture.
Robe River Mining Co. Pty Ltd (ABN 71 008 694 246)	Détient une participation de 30 % dans la coentreprise Robe River Iron Associates et en assure la gestion.
RTA AAL Australia Limited (ABN 13 008 589 080)	Société holding d'actifs en aluminium, dont Swiss Aluminium Australia Limited, qui exploite la mine et les installations de bauxite de Gove.
RTA Boyne Limited (ABN 22 008 650 600)	Participant à la coentreprise Boyne Smelters Limited (participation de 7,49 %).
RTA Holdco Australia 1 Pty Ltd (ABN 17 128 762 318)	Société holding comprenant RTA AAL Australia Limited.
RTA Holdco Australia 5 Pty Ltd (ABN 38 128 785 599)	Participant à la coentreprise Queensland Alumina Limited (participation de 41,39 %).
RTA Pacific Pty Limited (ABN 35 004 546 436)	Société holding de Pacific Aluminium (New Zealand) Limited.
RTA Weipa Pty Ltd (ABN 54 137 266 285)	Possède et exploite la mine et les installations de bauxite de Weipa et exploite la Weipa Town Authority et Cape Kids Child Care, et détient des baux miniers à Weipa.
RTA Yarwun Pty Ltd (ABN 73 137 266 301)	Possède et exploite la raffinerie d'alumine de Yarwun.
RTPDS Aus Pty Ltd (ABN 21 099 346 899)	Gère les investissements dans des entités liées, y compris la réception de « dividendes de sociétés cotées doubles » de Rio Tinto Limited.
Swiss Aluminium Australia Limited (ABN 92 008 589 099)	Possède et exploite la mine et les installations de bauxite de Gove et est membre de Nhulunbuy Corporation Limited.
Technological Resources Pty Limited (ABN 12 002 183 557)	Détient des marques de commerce et des brevets relatifs à l'innovation technologique minière.
Entités déclarantes de la MSA au Royaume-Uni	
Borax Europe Limited	Commercialise et distribue des borates, principalement dans toute l'Europe.
Rio Tinto European Holdings Ltd	Société holding d'investissement pour le Groupe.
Rio Tinto International Holdings Limited	Holding company.
Rio Tinto Iron Ore Atlantic Limited	La société est impliquée dans le Projet Simandou.
Rio Tinto London Limited	Société prête-nom basée au Royaume-Uni.
Rio Tinto OT Management Limited	Refacture les services du Groupe et les coûts de main-d'œuvre affectés à l'international (expatriés), au prix coûtant, dans le cadre du rôle du Groupe consistant à fournir des services opérationnels au projet Oyu Tolgoi. Facture une commission de gestion pour la fourniture de services de gestion en rapport avec le projet.
Rio Tinto Western Holdings Limited	Société mère consolidée du groupe américain de sociétés.
RTA Holdco 4 Limited	Entité principale de consolidation fiscale pour diverses filiales australiennes de RTA. Détient Alcan Holdings Australia Pty Ltd (qui est l'entité responsable de la gestion de trésorerie de diverses filiales de RTA Australie).
Entités déclarantes de la loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement	
Diavik Diamond Mines (2012) Inc	Société d'extraction et de transformation de diamants. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.
Iron Ore Company of Canada	Coentreprise entre Rio Tinto (58,7 %), Mitsubishi Corporation (26,2 %) et la Labrador Iron Ore Royalty Corporation (15,1 %) impliquée dans l'extraction de minerai de fer et la production de boulettes de fer. Entité mère de l'entreprise de minerai de fer au Canada; la participation ultime est détenue par Rio Tinto Limited.
Pechiney Reynolds Quebec, Inc	Détient une participation de 50,1 % dans l'Aluminerie de Bécancour, Inc. L'intérêt ultime est détenu par Rio Tinto plc.
Quebec North Shore and Labrador Railway Company Inc	Possède et exploite un chemin de fer. Filiale de Iron Ore Company of Canada.
Rio Tinto Alcan Inc	Entreprise d'extraction de bauxite, de raffinage d'alumine et de fusion d'aluminium. Entité mère des activités liées à l'aluminium au Canada; la propriété finale est détenue par Rio Tinto plc.
Rio Tinto Canada Inc	Société holding et entité mère de l'activité minière et d'exploration au Canada; la propriété finale est détenue par Rio Tinto plc.
Rio Tinto Exploration Canada Inc	Société d'exploration, de développement et de production minière. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.
Rio Tinto Fer et Titane inc.	Matière première de dioxyde de titane; entreprise de production de fer et d'acier de haute pureté. Filiale de Rio Tinto Canada Inc.

À propos de cette déclaration

Le Groupe Rio Tinto a préparé la présente déclaration afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (L.C. 2023, ch.9) (MSA canadienne), de la MSA australienne et de la MSA britannique. Il couvre la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les entités déclarantes australiennes MSA, britanniques MSA et canadiennes MSA identifiées à l'annexe 4, les entités détenues et contrôlées par les entités déclarantes et nos opérations ou actifs gérés en coentreprise.

La présente déclaration s'applique à Queensland Alumina Limited, qui fait rapport en vertu de la présente déclaration. La présente déclaration ne s'applique à aucune de nos autres coentreprises non gérées; toutefois, nous avons souligné notre travail visant à identifier les risques généraux liés aux coentreprises non gérées et à établir des attentes à leur égard afin de les aligner sur nos normes de base.

La présente déclaration utilise la définition de l'esclavage moderne de la MSA australienne, qui comprend l'esclavage, la servitude, le travail forcé, la servitude pour dettes, le mariage forcé, la traite des personnes, le recrutement trompeur de main-d'œuvre ou de services et les pires formes de travail des enfants. Le gouvernement britannique utilise une définition similaire.

Les informations contenues dans cette déclaration s'appliquent à toutes les entités déclarantes, sauf si nous avons connaissance d'une entité déclarante ayant des politiques ou des processus différents de ceux du Groupe Rio Tinto pour identifier et gérer les risques liés à l'esclavage moderne. Dans ces cas, nous avons fourni des informations supplémentaires.

Le Groupe Rio Tinto se compose de Rio Tinto plc (enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de société 719885 en vertu du Royaume-Uni's Companies Act 2006 et cotée à la Bourse de Londres) et Rio Tinto Limited (enregistrée en Australie sous le numéro ABN 96 004 458 404 en vertu du Australian Corporations Act 2001 (Cth) et cotée à la Bourse australienne des valeurs mobilières) et de leurs entités détenues et contrôlées.

Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited opèrent ensemble dans le cadre d'une double structure cotée et sont désignées dans le présent rapport sous le nom de Rio Tinto. Les mots « nous », « notre », « nos » et « nous-mêmes » sont utilisés pour désigner les sociétés du Groupe Rio Tinto en général. Ces termes sont utilisés par commodité. Elles ne visent pas à traduire la manière dont le Groupe est structuré, géré ou contrôlé du point de vue juridique. Toute référence à « notre personnel » inclut nos administrateurs, dirigeants, employés et entrepreneurs de catégorie 1 (étant un entrepreneur qui fournit des services sous la direction des dirigeants de Rio Tinto).

La loi australienne sur la sécurité maritime (MSA) exige de rendre compte des risques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement d'une entité déclarante. Nous utilisons « affaires » au lieu de « opérations » quant à nous, le terme « opérations » a un sens spécifique pour décrire les mines, alumineries et raffineries en exploitation et peut ne pas englober toutes les activités commerciales.

Aux fins de nos rapports au titre de la MSA australienne et de la MSA britannique, la présente déclaration a été approuvée le 1er mai 2024 par le conseil d'administration combiné de Rio Tinto Limited et Rio Tinto plc au nom de toutes les entités déclarantes de la MSA australienne et de la MSA britannique du Groupe Rio Tinto. La déclaration a été signée par le chef de la direction de Rio Tinto (page 1). Aux fins de déclaration en vertu de la MSA canadienne, la présente déclaration a été approuvée le 4 avril 2024 par Rio Tinto Canada Inc., Rio Tinto Alcan Inc. et Pechiney Reynolds Quebec Inc., et le 9 avril 2024 par Iron Ore Company of Canada, au nom de toutes les entités déclarantes de la MSA canadienne du Groupe Rio Tinto.

Une attestation, exigée par la MSA canadienne, par un administrateur de chacune des sociétés Rio Tinto Canada Inc., Iron Ore Company of Canada, Rio Tinto Alcan Inc. et Pechiney Reynolds Québec, Inc. est disponible sur notre site Web.

Cette déclaration de 2023 est notre quatrième au titre de la MSA australienne, la huitième au titre de la MSA britannique et la première au titre de la MSA canadienne. L'annexe 3 explique comment nous avons répondu aux critères de rapport de chacune de ces lois.

La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une vérification externe; toutefois, un processus de vérification interne a permis d'assurer l'intégrité de nos informations, en collaboration avec des réviseurs juridiques externes.

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires à humanrights@riotinto.com.

RioTinto

Rio Tinto plc
6 St James's Square
London SW1Y 4AD

United Kingdom

Rio Tinto Limited
Level 43, 120 Collins Street
Melbourne VIC 3000

Australia